HAL
open science

Attitudes linguistiques : définitions, implications et application à l'anglais

Sylvain-Lionel Houville

▶ To cite this version:

Sylvain-Lionel Houville. Attitudes linguistiques : définitions, implications et application à l'anglais. Littératures. 2012. dumas-00931707

HAL Id: dumas-00931707
https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00931707v1

Submitted on 15 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Stendhal Grenoble III
UFR d'études anglophones

Attitudes linguistiques : définitions, implications et application à l'anglais

Mémoire de recherche pour Master 2 d'études anglophones

Présenté par : Sylvain-Lionel HOUVILLE

Directeur de recherche : M. Mohamed BENRABAH

Année universitaire 2011 - 2012

UNIVERSITE Stendhal GRENOBLE 3

Déclaration anti-plagiat
Document à scanner après signature
et à intégrer au mémoire électronique

DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : Mouville PRENOM : Sylvain Lionel

DATE : 26/09/2012 SIGNATURE :

Mouville

Mise à jour avril 2012

« Ce que suggèrent le bon sens et l'observation sans préjugés, la science paraît bien en voie de l'établir sur des bases plus sûres encore : nos affects ne commandent pas seulement nos réactions aux stupeurs du quotidien, aux impostures d'autrui ou aux événements de liesse. Même les raisonnements humains les plus abstraits, ou qui en ont l'impressionnante apparence, n'ont d'autre terreau nourricier que purement affectif. »

Cl. Hagège. 2009. *Dictionnaire amoureux des langues.* Paris: Plon/Odile Jacob. p17.

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de recherches M. Mohamed Benrabah, pour la confiance et l'autonomie qu'il a su m'accorder.

Merci à Thora Van Male, prix Georges Dumézil de l'Académie française en 2011, pour son intérêt envers mes recherches et pour son thé des montagnes bleues.

Un grand merci à mes êtres chers pour leurs encouragements et leurs relectures fastidieuses.

Enfin je remercie tous les anonymes qui ont pris de leur temps pour répondre à mon questionnaire, et tous ceux de mes amis qui ont servi de cobayes aux ébauches de celui-ci.

Table des matières

Introduction.....4

1 Cadre théorique général : définitions, notions, fonctions.....8

Introduction.....9

1.1 Attitudes et attitudes linguistiques.....10
1.1.1 Un berceau en psychologie sociale.....10
1.1.1.1 Définitions.....10
1.1.1.2 Caractéristiques impliquées.....12
1.1.1.3 Remarques et notion de neutralité.....14
1.1.1.4 Influence subie et influence agie.....15
1.1.1.5 Attitudes et opinions, attitudes et idéologies 15

1.1.2 Une branche d'application : le langage.....17
1.1.2.1 Définitions des attitudes linguistiques.....18
1.1.2.2 Nouvelles perspectives pour les concepts.....21

1.1.3 Niveaux d'applications des attitudes linguistiques.....23
1.1.3.1 Des langues dans la langue.....23
1.1.3.2 Faits de langue.....25
1.1.3.3 Multiplicité des variables.....26

1.1.4 Fonctions des attitudes linguistiques.....28
1.1.4.1 Fonction intégrative et fonction instrumentale.....28
1.1.4.2 Fonction d'expression.....29

1.2 Pourquoi la langue soulève le débat ?.....31
1.2.1 Langue et identité : indissoluble mélange.....31
1.2.1.1 La langue : objet social.....31
1.2.1.2 Langue, nation, culture.....32
1.2.1.3 Schizophrénie de la langue.....34
1.2.2 Langues et identités : contacts et conflits.....36
1.2.2.1 Co-existences.....36
1.2.2.2 Bilinguisme et plurilinguisme.....37
1.2.2.3 Insécurité linguistique.....38
1.2.1 Cas particuliers de l'anglais et des Français.....40
1.2.1.1 Le statut de l'anglais.....40
1.2.1.2 Le fétichisme français.....41
1.2.1.3 L'insécurité linguistique des Français.....43

Conclusion.....46

2 Cadre théorique général : manifestations des attitudes linguistiques.....48

Introduction.....49

2.1 Manifestations formelles sur le langage.....50
2.1.1 Variation.....50
2.1.2 Théorie de l'accommodation.....53
2.1.3 Hypercorrection.....57
2.1.4 Acquisition d'une langue seconde.....59

2.2 Manifestations sur le discours épilinguistique.....61
2.2.1 Discours de soi et discours d'autrui.....61
2.2.2 Planification linguistique.....62
2.2.2.1 Législation linguistique.....63
2.2.2.2 Centres de rééducation des accents et délation linguistique.....64

2.3 Action/réaction : purisme, normativité et « laissez-faire ».....66
2.3.1 Expertise contre sens commun.....66
2.3.2 Purismes pluriels.....70
2.3.3 Médias : conservatisme et néologie.....72

2.4 Manifestations corollaires.....74
2.4.1 Impérialisme linguistique.....74
2.4.2 Qualités d'une langue mondiale.....75
2.4.3 Usage dominant.....77
2.4.4 Mort des langues.....78

Conclusion.....81

3 Méthodologies et travaux principaux.....83

Introduction.....84

3.1 Psychologie sociale du langage et sociolinguistique.....85

3.2 Méthodes principales.....86
3.2.1 Méthode directe.....86
3.2.1.1 Questionner.....86
3.2.1.2 Échelles de mesures.....87
3.2.2 Méthode indirecte.....89
3.2.2.1 Inférer.....89
3.2.3 Combinaison des méthodes.....91

3.3 Autres méthodes.....93
3.3.1 Attitudes et coopération.....93
3.3.2 Usage sociétal.....95
3.3.3 Métaphores conceptuelles.....97
3.3.4 Dénomination des langues.....97
3.3.5 Linguistique populaire.....99

3.4 Critiques et biais méthodologiques....100
3.4.1 Pré-conceptions de l'enquêteur....100
3.4.2 Influence de l'informateur....102
3.4.3 Critiques de la méthode du locuteur masqué....103

Conclusion....106

4 Étude de cas....107

Introduction....108

4.1 Méthode....109
4.1.1 Choix de la méthode....109
4.1.2 Choix et présentation des enquêtés....110
4.1.3 Mise en place du questionnaire....111
4.1.4 Présentation des questions....112
4.1.4.1 Premier bloc....112
4.1.4.2 Second bloc....113

4.2 Résultats....116
4.2.1 Dépouillement des réponses....116
4.2.2 Présentation de l'échantillon....116
4.2.3 Résultats généraux....118
4.2.3.1 Sécurité linguistique et possible « corruption » par l'anglais....118
4.2.3.2 Anglicismes....119
4.2.3.3 Anglais et mort des langues....120
4.2.3.4 Vision du plurilinguisme....121
4.2.3.5 Degré de normativité....121
4.2.4 Résultats avancés....123
4.2.4.1 Rapport avec la langue....123
4.2.4.2 Sécurité et insécurité linguistique....124
4.2.4.3 Conservatisme linguistique....125

Conclusion....128

Conclusion générale....129

Bibliographie....130

Table des annexes....136

Introduction

En 1963 dans ses *Essais de linguistique générale*, le linguiste russo-américain Roman Jakobson établissait les six fonctions qui font l'essence du langage. Parmi elles, celle de référer au monde : référentielle, celle d'influer sur des actions : conative, celle d'entretenir le lien social : phatique, et une fonction esthétique, artistique : la fonction poétique. Dans cette catégorisation, il identifie aussi la fonction méta-linguistique et la fonction expressive, qui servent respectivement à traiter du langage en lui-même, en tant que code, et à exprimer, extérioriser les sentiments et les affects qui nous habitent. Ces deux fonctions vont doublement être à la base du travail à venir ; d'abord et de manière évidente parce qu'il n'est pas de linguistique ou de sociolinguistique sans dissertations méta-linguistiques, et ensuite parce que l'étude des attitudes envers la langue a, pour sujet même, les expressions de points de vue ou de jugements sur la langue ou les langues. Les attitudes linguistiques, c'est l'usage de la fonction expressive pour servir la fonction méta-linguistique. Ainsi il est courant d'entendre parler, ou de lire, au sujet de la beauté d'une langue ou d'une autre, de la facilité d'apprendre une langue par rapport à une autre, d'une variété (de langue) ou d'une variante (phonologique) qui n'est pas correcte, d'un accent qui serait plus ou moins agréable ou encore d'un échange verbal qui ne serait rien d'autre que du « charabia ».

Dès lors l'on obtient un aperçu de ce qui se cache sous l'appellation on ne peut plus générique « d'attitudes linguistiques » : la langue, les langues, mais aussi par implication directe leurs locuteurs et les différents groupes qu'ils constituent, sont l'objet d'opinions, de jugements, d'attaques, de défenses, de préjugés, de vindictes ou de stéréotypes plus ou moins grossiers, fondés à différents niveaux, et parfois infondés. Ce que les hommes se reprochent, ce qu'ils craignent ou ce dont ils se moquent se cristallise parfois sur leurs langues, plurielles, du fait de l'intrication quasi monolithique entre langue, culture et identité. Ce qui apparaît comme des discours linguistiques, objectifs et apparemment au seul sujet de la langue, relève de façon moins évidente de nos affects, de nos expériences subjectives. Tout ce processus ne prend pas forcement un tour belliqueux, spectaculaire, ni même apparent, mais pour qui en connaît les rouages et les fonctionnements cachés, bien des choses peuvent en être conclues sur les usages des langues, les résultats de leurs contacts, leur enseignement, jusqu'à leur phonologie ou même leur disparition si le cas se présente. Inversement, avec ces éléments, on peut en apprendre sur un locuteur par sa façon de parler la langue, ou de parler de la langue. Conserver un accent, le renforcer ou l'inhiber, emprunter à une langue étrangère ou à un

jargon professionnel ou encore tâcher d'adopter le même phrasé que son interlocuteur peuvent être les conséquences observables d'orientations avouées ou inavouées envers une classe sociale, une région, un interlocuteur ou un métier. Parallèlement, rares sont ceux qui n'ont aucune opinion sur ce qui est correct ou non dans une langue, sur ce qui devrait se dire et ce qui, indépendamment de toute consigne mais par simple usage, se dit. C'est cette conscience linguistique, et parfois cette inconsciente conscience linguistique, qu'il est important d'observer car elle touche l'ensemble des locuteurs, depuis celui pour lequel la langue est un outil, en passant par celui pour lequel elle est un métier et jusqu'à celui pour lequel elle devient une œuvre.

En tant que sujet de recherche, la pluridisciplinarité marque l'étude des attitudes linguistiques : issue de la psychologie sociale, qui analyse les comportements sociaux, elle se révèle être riche en implications dans ce qui fait la sociolinguistique en général : le contact des langues, parfois leurs conflits, leurs variations formelles régionales, le plurilinguisme, les variétés standard, véhiculaires ou vernaculaires, ou encore l'aménagement linguistique. En plus de cela, ce champ de recherche s'avère très utile pour qui veut étudier l'enseignement des langues, maternelles ou secondes, et apporter alors sa contribution aux sciences de l'éducation. Enfin, et c'est peut-être quand elle s'intéresse aux attitudes linguistiques que la sociolinguistique prend la plus grande partie de sa dimension sociale, ces dernières ne peuvent être appréhendées sans un passage par la sociologie, alors appliquée au langage.

Face à ces vastes possibilités de points de vues, il convient de se limiter sous peine de laisser l'exhaustivité inviter la superficialité. Ainsi ce travail, s'il tend vers l'exhaustivité dans l'explication du phénomène même des attitudes envers le langage, s'attachera par la suite à les mettre en perspective dans le cadre d'une seule langue : l'anglais, et dans le cadre d'un point de vue particulier : celui des francophones de France. Néanmoins une précision s'impose quant à la nature du mot « anglais ». La graphie du français ne permet pas ce que celle de l'anglais permet, c'est-à-dire écrire « anglais » au pluriel : *Englishes,* tant l'expansion de la langue anglaise au travers des frontières et des siècles a laissé place à un nombre important de variétés, désignées comme standard ou non. L'anglais a un autre statut particulier, celui de langue dominante mondiale, de langue la plus utilisée comme lingua franca, langue véhiculaire « neutre » à des fins de communication internationale. Tout ceci a une double implication dont il faudra tenir compte tout au long du présent travail : étudier les attitudes linguistiques au travers de l'anglais, c'est étudier les attitudes au travers d'une langue qui se voit à la fois de plus en plus privée de son identité première, mais qui parallèlement acquiert un pouvoir international en mesure de modifier l'agencement linguistique du globe.

Concernant les attitudes linguistiques, l'anglais se démarque encore : il est la langue de la plupart des recherches dans ce champ, c'est là la conséquence du relatif désintérêt des francophones envers cette facette de la sociolinguistique, qui s'est vue étudiée bien plus en détails au Canada par des psychologues sociaux ou en Grande-Bretagne et aux États Unis par des sociolinguistes. De surcroît, lorsque la littérature francophone se penche sur les attitudes linguistiques, force est de constater que ce n'est que peu à l'initiative des francophones de France, mais bien plus de ceux de Belgique ou du Québec. Ce cas particulier concernant la France a des explications, il en sera question dans ce travail. Heureusement donc qu'anglophones et francophones se servent du même mot « attitudes » pour désigner un même signifié. Néanmoins cette facilité ne concerne pas tous les concepts qui y sont reliés, et deux solutions s'offrent alors à nous : ou bien traduire du mieux possible d'une langue à l'autre des idées qui ne semblent appartenir qu'au monde de la sociolinguistique anglophone, ou alors se pencher vers les travaux des Québécois, chez qui trouver un mot français là où en existe un anglais relève de la gageure. Les deux stratégies ont été utilisées dans ce travail avec, nous l'espérons, le plus d'adresse possible.

Les qualités, du moins les intérêts inhérents au sujet ayant été décrit, il nous semble opportun d'y ajouter les raisons plus personnelles d'une telle orientation : comme premier travail de recherche, en première année de Master, nous avions étudié les sabirs et les créoles issus de l'anglais et les avions mis en parallèle, avec quelques inévitables tâtonnements, avec ce qu'il est désormais courant d'appeler English as a Lingua Franca (ELF), c'est-à-dire l'anglais dans sa fonction internationale de communication, comme langue véhiculaire internationale, quasi-mondiale. Cette étude était basée sur la phonologie, la syntaxe et les usages de la langue, mais aussi sur les attitudes, qui s'avéraient être semblables au sujet de ces variétés de l'anglais. La partie dédiée s'appelait « public reception », en anglais dans le texte, par ignorance alors du vocable bien plus évocateur et approprié d'« attitudes ». Nous avions alors été frappé par le débat sulfureux autour de ces variétés divergentes de la langue anglaise « standard » et par la véhémence des arguments, souvent autoritaires, parfois racistes, aussi bien du point de vue du grand public que de celui des universitaires et intellectuels. Ce constat avait donné lieu à la citation d'introduction du travail, une citation de la linguiste créoliste Loretto Todd dont voici une traduction : « L'on ne peut mépriser une langue sans en mépriser le peuple qui la parle »[1](1984, p1)[i]. L'affirmation manque de nuance mais elle a le mérite de résumer le sujet des attitudes linguistiques. Le présent travail s'inscrit donc dans une

1 Sauf mention explicite du contraire, les citations dans ce travail sont des traductions de l'auteur, les formes originales, si besoin est, sont alors reportées en note à la fin des chapitres.

continuité, développant l'analyse sur une facette sociolinguistique entrevue dans un précédent travail, et passant d'un cadre micro-sociolinguistique à la description de fonctionnements macro-sociolinguistiques. Il s'agit ici plus d'étudier le langage que des langues.

A cette fin, ce mémoire sera structuré en deux parties de développement théorique auxquelles s'ajouteront un développement méthodologique et une partie d'application empirique. Afin d'établir en premier lieu le cadre théorique général qui cerne les attitudes linguistiques, il sera question de leurs définitions et des implications de ces définitions, mais aussi des raisons qui poussent la langue à soulever attitudes, opinions et débat. Par voie de conséquence la seconde partie de notre cadre théorique traitera lui des manifestations des attitudes ; à petite échelle pour commencer, puis en approfondissant le point de vue, afin de prendre en compte toutes les implications reliées aux attitudes sur la langue. Le développement méthodologique sera une approche bibliographique des travaux divers, classiques ou originaux, appliqués à l'étude, la collecte et le traitement des attitudes linguistiques. La partie empirique clôturera ce travail par la mise en application des enseignements théoriques acquis à la suite des trois premières parties. Elle s'attachera, par le biais d'une étude menée sur des étudiants et de jeunes actifs francophones de France, à évaluer l'influence de leur filière d'études ou de leur métier sur leurs attitudes envers la langue, et plus particulièrement envers l'anglais, et la place de cette dernière dans leur environnement. Notre interrogation est en fait la suivante : un étudiant monolingue en langues ou en lettres est-il plus conservateur envers sa langue maternelle que ne l'est un étudiant d'une discipline scientifique ? En est-il de même pour les étudiants monolingues ? Des catégories précises se distinguent-elles ?

Le déroulement de ces chapitres permettra, entre autres questionnements et réflexions, de traiter de thèmes sociolinguistiques importants dont norme, plurilinguisme, impérialisme linguistique, usage dominant, qualités d'une langue mondiale ou mort des langues sont des exemples.

---

i « we cannot despise a language [...] without despising the people who use it. »

1 Cadre théorique général : définitions, notions, fonctions

Introduction

Nous traiterons, pour commencer ce travail, de deux types d'origines des attitudes linguistiques : leurs origines en tant que sujet d'intérêt, comme discipline d'étude, et leurs origines en tant que fait social, comme conséquence de l'activité méta-linguistique des locuteurs d'une langue, en fait de l'activité de nos sociétés entières. Il s'agira donc des origines historiques et des origines génétiques, en quelque sorte. Du premier type d'origine traité, nous établirons un inventaire des définitions et des notions relatives au sujet. Du second type d'origine nous tâcherons d'obtenir la réponse à cette question : pourquoi la langue soulève le débat, les attitudes ?

Le cadre théorique général sera l'occasion de traiter de l'évolution des définitions qui entourent les attitudes, qui ont voyagé à travers les époques, mais aussi à travers les disciplines et les auteurs. Certaines se sont étoffées, spécialisées, diversifiées. La définition d'un même terme a évolué, et l'usage même du terme, ou son remplacement par un autre, a aussi évolué. Puis, des définitions des « attitudes » nous irons à celles des « attitudes linguistiques », c'est à dire la branche linguistique d'une discipline qui a son berceau en psychologie sociale. Savoir pourquoi la langue soulève le débat nous amènera à traiter du rapport entre langue et identité, du contact des langues et des identités, et à faire appel à la sociologie pour nous éclairer, nous linguistes. Enfin, comme il nous paraît indispensable, il sera fait cas des cas de l'anglais et des Français, toutes deux entités au statut particulier.

1.1 Attitudes et attitudes linguistiques

1.1.1 Un berceau en psychologie sociale

1.1.1.1 Définitions

Pour débuter concentrons-nous sur le terme d'attitude en général et laissons de côté celui d'attitude linguistique le temps de quelques pages. Au XVIIe siècle, l'acception du mot était « la pose, l'expression physique du modèle d'un artiste, en rapport avec le décor » (Asher & Simpson, 1994, p 254[ii]). C'est aussi le premier sens du mot donné par le dictionnaire Le Petit Robert, mot daté de 1670: « Manière de tenir son corps ». Aucun rapport avec la psychologie alors, il faudra attendre les psychologues sociaux des années 1930, puis un regain d'intérêt pour le sujet dans les années 1960, pour que le terme évolue et acquiert par métaphore le sens qui nous intéresse aujourd'hui, relevant d'un état psychologique, et non physique.

Nombre de psychologues sociaux ont donné leur définition des attitudes et tous ne soulignent pas les mêmes aspects, ni n'énoncent les mêmes caractéristiques. Nous multiplierons ici les définitions afin de prendre en compte progressivement les différences qu'elles expriment. Les définitions les plus simples partent d'une vision purement binaire des attitudes :

> « un affect positif ou négatif envers un objet psychologique »
> (Thurstone, 1931, cité dans Garrett, 2010, p19.[iii])

> « une disposition à répondre favorablement ou défavorablement à une classe d'objets »
> (Sarnoff, 1970, cité dans Garrett, 2010, p20[iv])

> « une disposition à répondre favorablement ou défavorablement à un sujet, une personne, une institution ou un évènement »
> (Ajzen, 1988, cité dans Baker, 1992, p1.[v])

D'autres définitions départent de cette vision binaire pour introduire les notions de neutralité et d'intensité des attitudes :

> « l'évaluation générale et relativement durable que les gens ont par rapport à des objets, idées ou autres personnes. Ces évaluations peuvent être positives, négatives ou neutres et peuvent varier en intensité. »
> (Petty, 2003, cité et traduit dans Vallerand *et al.,* 2006, p237)

Dans leur définition, Allport en 1954, puis Baker en 1992, font apparaitre l'action des attitudes sur le comportement :

> « une manière acquise de penser, de se sentir, et de réagir d'une manière particulière envers une personne (ou un objet) »
> (Allport, 1954 cité dans Garrett 2010, p19[vi])

> « l'attitude est une construction hypothétique utilisée pour expliquer la direction et la persistance du comportement humain […] en conséquence, les attitudes sont latentes, déduites de la direction et de la persistance des comportements humains »
> (Baker, 1992, p10[vii])

La réciprocité mise en évidence par Baker dans la définition ci-dessus est à la base des définitions de Gardner, Oppenheim et Lai pour qui les attitudes sont:

> « une réaction évaluatrice au sujet d'un référent attitudinal, interprété sur la base des croyances ou opinions de l'individu à propos dudit référent »
> (Gardner, 1979, p9[viii])

> « une construction, une abstraction qui ne peut être directement observé. […] un composant intérieur de l'activité mentale qui s'exprime, directement ou indirectement, au travers de faits plus facilement observables comme les stéréotypes, les croyances, les réactions et assertions verbales, les idées et les opinions, la mémoire sélective, la colère ou le contentement ou d'autres émotions, ainsi que dans des aspects divers du comportement »
> (Oppenheim, 1882 cité dans Garrett 2010, p19[ix])

> « un processus latent, interne à l'individu, qui ne peut être directement mesuré mais qui peut être interprété au travers des réponses observables d'un individu à des stimuli »
> (Lai, 2005, p365, d'après Eagly & Chaiken 1993[x])

Une définition souvent citée dans les ouvrages généraux est celle donnée, dès 1935, par l'américain Gordon Allport. Elle a le mérite de fixer la structure même des attitudes :

> « Une attitude représente un état mental et neuropsychologique de préparation à répondre, organisé à la suite de l'expérience et qui exerce une influence directrice ou dynamique sur la réponse de l'individu à tous les objets et à toutes les situations qui s'y rapportent. »
> (Allport, 1935, cité et traduit dans Vallerand *et al.,* 2006, p237)

Il est désormais possible de se faire une idée assez précise de ce que sont les attitudes. Néanmoins résumons les traits évoqués par ces auteurs. Les attitudes relèvent de nos affects et se traduisent en nous par des évaluations de diverses intensités, positives, négatives, ou neutres envers notre environnement, son fonctionnement et les objets qui le constituent. Ces attitudes sont le fruit de notre vécu et de nos expériences, elles sont acquises et n'ont pas de

caractère inné. Enfin il faut tenir compte de cette double implication : les attitudes ont une influence sur le comportement, et c'est par ce comportement que l'on peut tenir compte des attitudes.

Ce résumé esquisse une structure tripartite des attitudes, à la fois cognitive (puisque basées sur l'expérience), affective (puisque les émotions sont favorables ou défavorables ou neutres) et conative (puisque orientant le comportement, les actions). Cependant ces trois composantes ont une marge de fonctionnement indépendante et n'influent pas systématiquement de manière égale sur l'individu. C'est ce qu'illustrent Vallerand *et al.* (2006) dans un schéma structurel des attitudes par l'usage des flèches pointillées (*cf.* Fig.1):

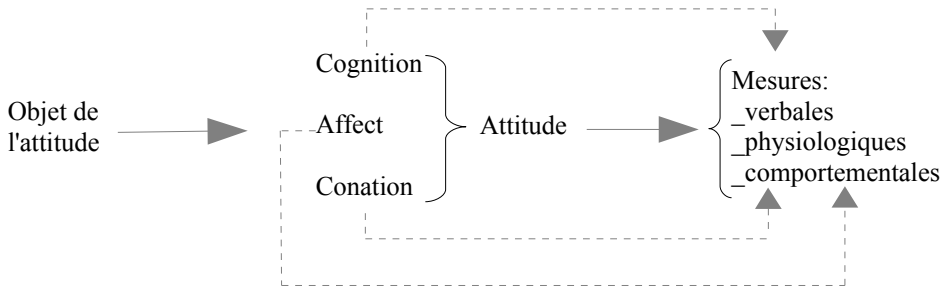

Fig. 1. *Schéma structurel des attitudes.* Source: Vallerand *et al.,* 2006, p244.

1.1.1.2 Caractéristiques impliquées

Dans leur manuel d'introduction à la psychologie sociale, Vallerand et ses co-rédacteurs retiennent six propriétés intrinsèques des attitudes qu'il convient d'appréhender avec attention : la direction, l'intensité, la centralité, l'accessibilité, l'ambivalence et l'aspect implicite ou explicite (2006, p239). Illustrons-les dans ce même ordre.

La direction de l'attitude, ou sa valence, indique si celle-ci est favorable ou défavorable, positive ou négative envers le référent attitudinal[2]. Cette propriété correspond à la vision binaire énoncée par Thurstone, Sarnoff et Ajzen dans leur définition. Ainsi peut-on être en faveur ou en défaveur d'un gouvernement en place, par exemple.

L'intensité peut s'illustrer par la place que prendrait une attitude si on la matérialisait sur un continuum allant de « extrêmement favorable » à « extrêmement défavorable ». Une sous-propriété de l'intensité est l'extrémité (Petty & Krosnick, 1995, cités dans Vallerand *et al.*, 2006, p239), une attitude extrême prendrait alors sa place à un bout ou l'autre du continuum. Entre les deux, il existe une infinité d'intensités.

2 Par la suite dans ce travail, les termes de « référent attitudinal », empruntés à Gardner (1979), désigneront l'objet à propos duquel des attitudes sont formées. Ce peut être des institutions, des personnes, des évènements, etc...

La centralité désigne l'importance de l'attitude en elle-même pour la personne. Selon les personnes, il paraît plus ou moins important ou nécessaire d'avoir une attitude envers un référent ou un autre. On peut aussi parler de la « valeur affective » de l'attitude (Vallerand *et al.*, 2006, p239), ou d'attitude méta-attitudinale (attitude sur une attitude donnée). Ainsi un citoyen peut-il être, indépendamment de son opinion politique, attaché à son droit de vote ou non. Dans ce cas il revendique l'importance d'avoir une attitude citoyenne.

L'accessibilité ne doit pas être confondue avec la centralité. Elle mesure la facilité avec laquelle une attitude est suscitée chez un sujet, s'il s'agit d'une attitude exprimée spontanément, rapidement, facilement observable. Un homme politique aura de ce fait une attitude plus accessible envers son gouvernement qu'un écolier détaché de ce genre de préoccupations. Inversement : ce dernier aura une attitude plus accessible envers les cours de mathématiques, par exemple, que le politicien sorti du système scolaire depuis de nombreuses années.

L'ambivalence décrit un type d'attitude relativement instable, à la fois favorable et défavorable. Néanmoins ce n'est pas une attitude neutre. Un citoyen pourra alors apprécier telle ou telle mesure de son gouvernement et en rejeter d'autres et donc être ambivalent envers ledit gouvernement dans son ensemble. L'ambivalence n'oblige pas non plus à l'équilibre parfait entre les deux valences en contact. Il existe donc des attitudes pouvant être verbalisables sous la forme « globalement favorables, mais... » et des attitudes « globalement défavorables, mais... »

Enfin, l'aspect implicite ou explicite de l'attitude dépend du fait que celle-ci soit consciente ou inconsciente de la part du sujet. Les attitudes explicites se manifestent dans les paroles, alors que celles implicites se manifestent plus dans les actes (Vallerand *et al.*, 2006, p239). Surtout, les attitudes explicites d'une personne peuvent être différentes de ses attitudes implicites.

1.1.1.3 Remarques et notion de neutralité

Notons quelques remarques à propos de ces propriétés. L'extrémité et l'ambivalence peuvent être vues comme des propriétés opposées par nature. L'extrémité est monopolaire alors que l'ambivalence est bipolaire. Il est possible de penser qu'un fort taux d'objectivité, et une réflexion poussée, mènent à des attitudes ambivalentes tenant compte de toutes les facettes d'un même sujet attitudinal. Si l'on étudie les attitudes pour prévoir le comportement, il faut savoir que des attitudes ambivalentes, et de ce fait instables, ont un degré de prédictabilité moindre par rapport à des attitudes extrêmes. Parallèlement, il est envisageable que des attitudes extrêmes soient plus accessibles que des attitudes ambivalentes, ces dernières demandant un niveau minimum de réflexion en comparaison avec un rejet ou une adhésion pure et simple.

Le concept de neutralité de l'attitude a été sciemmentignoré jusqu'ici. Il apparaît pourtant dès les premières définitions. Il s'avère important de prendre le temps de différencier une attitude neutre d'une attitude ambivalente ou d'une absence d'attitude.

Nous l'avons vu la structure même des attitudes, tripartite, inclut en premier lieu une dimension cognitive. Cela empêche *de facto* la formation d'attitudes concernant des référents attitudinaux inconnus, ne faisant pas partie du domaine de l'expérience du sujet. Ainsi définit-on l'absence d'attitude, ou encore la « non-attitude » (Fazio, 1995, 2000, cité dans Vallerand *et al.*, 2006, p242).

Nous pensons qu'une attitude ambivalente ne peut pas être qualifiée d'attitude neutre, même si le sujet parvient à un équilibre entre ses affects positifs et négatifs. Nous proposons dans ce cas le terme d'attitude « équilibrée » pour remplacer l'utilisation du mot « neutre » dans la définition de Petty donnée plus haut. Le facteur déterminant de la neutralité serait alors la centralité, et plus précisément un niveau peu élevé de celle-ci. Un sujet ayant une attitude neutre n'éprouverait alors qu'un engagement personnel limité envers l'attitude en elle-même. Une personne peut avoir une attitude positive, négative ou équilibrée, mais n'accorder que très peu d'intérêt à celle-ci. Ainsi, interrogée sur son attitude, elle manifestera sa neutralité par une volonté de non-engagement, un détachement face à la question, un non-intérêt. La neutralité ne concernerait alors que les attitudes explicites.

1.1.1.4 Influence subie et influence agie

La définition donnée en 1935 par Gordon Allport traduit un point souvent soulevé au sujet des attitudes : ces dernières relèvent à la fois du passif et de l'actif. Il est possible d'être influencé par elles, et d'influer sur elles. C'est ce que traduit, à notre sens, « [l']influence directrice ou dynamique » de la définition du psychologue social[3]. Les attitudes, par leur dimension conative, ont indubitablement un effet sur notre comportement, c'est ce que peut illustrer l'influence « directrice », qui induit en nous un comportement. En contrepartie, il est possible d'adapter notre comportement en fonction des attitudes que nous voulons faire naître dans notre environnement, là aussi de manière consciente ou inconsciente. C'est l'influence « dynamique », celle sur laquelle nous pouvons agir par retour de force. Ce point sera illustré plus loin dans ce travail, et sera alors mis en rapport avec les attitudes linguistiques à proprement parler.

1.1.1.5 Attitudes et opinions, attitudes et idéologies

Il existe, dans les discussions et dans les écrits qui traitent des attitudes, une relation certaine de synonymie entre les vocables « attitudes » et « opinions » (Baker, 1992, p14). De même dans la littérature sur les attitudes, une distinction n'est pas toujours faite entre « attitudes » et « idéologies ». Pourtant le sens de ces termes diffère, et une mise au point à leur sujet est utile.

La différence couramment faite entre les attitudes et les opinions réside dans le fait que les opinions forment la part verbale des mesures observables des attitudes (*cf.* Fig.1). Puisque exprimables verbalement, les opinions ne concerneraient que les attitudes explicites, c'est-à-dire éprouvées consciemment par le sujet. Il faut aussi que le sujet les assume, car si ce n'est pas le cas, les opinions (d'ordre public) et les attitudes (d'ordre privé) d'un même sujet peuvent varier. Il n'est pas toujours de bon ton d'assumer, voire de revendiquer ses attitudes. Et il n'est pas toujours possible d'avoir conscience du fait que nos attitudes publiques et nos attitudes privées peuvent diverger. Comme nous le rappelle Garrett (2010, p32) cette divergence, consciente parfois, mais surtout inconsciente dans bien des cas, est à la base de nombreux travaux.

La différence entre les attitudes et les idéologies est de deux ordres : celui de leur échelle, et celui de leurs origines. Les attitudes tendent à être individuelles alors que les

3 Ce sont les notions d' « input » et d' « output », ainsi nommées par Gardner (1985, p46), Garrett (2010, p21), Baker (1992, p12) et difficilement traduisibles sans paraphraser, si ce n'est par « influence subie » et « influence agie ».

idéologies tendent à être sociétales, dans les deux cas. Pour Baker, « le mot idéologie tend à référer à la codification des normes et des valeurs d'un groupe » (Baker, 1992, p15[xi]). Cette codification est l'objet d'une société, d'un groupe social au sujet d'un autre groupe social, quel qu'en soit la nature (communauté nationale, communauté politique, communauté linguistique, etc.). Milroy précise: « les idéologies sont historiquement ancrées et parfaitement intégrées par la société » (2004, p166[xii]).

Par ailleurs, les idéologies ont cette connotation relativement négative qui les représente comme l'outil d'une possible propagande :

> « les idéologies peuvent prôner des notions de sens commun, qui peuvent être vues comme des distorsions ou des mythes »
>
> (Garrett, 2010, p10[xiii])

> « Par opposition aux mythes, produits collectifs et collectivement appropriés, les idéologies servent des intérêts particuliers qu'elles tendent à présenter comme des intérêts universels. »
>
> (Bourdieu, 1992, p205)

A ces fins, les idéologies ont une forte tendance à être entretenues, encouragées et provoquées.

La distinction étant faite entre idéologies et attitudes, il n'y a cependant que peu de doute sur le fait que les idéologies (sociétales) influent sur les attitudes (individuelles). Puisque « ancrées » et « intégrées » dans la société, elles font partie de l'expérience du sujet et de son environnement social, et influent forcement sur la dimension cognitive des attitudes.

Nous nous voyons donc désormais familiarisés avec le domaine des attitudes. Nous en avons défini les traits, illustré les fonctionnements, exploré les propriétés et résolu les ambiguïtés de vocabulaire qui les concernent. Il est temps maintenant d'affiner notre cadre théorique jusqu'à la facette des attitudes qui nous préoccupe dans ce travail : celle des attitudes linguistiques, au travers desquelles le langage est une branche d'application des notions que nous avons dégagées.

1.1.2 Une branche d'application : le langage

> *« Parce que la langue est le bien commun de tous, chacun de nous, sujets parlants, se fait une certaine idée de la langue, idée qui se traduit par des* jugements de valeur *que le linguiste professionnel, habité par le souci de l'objectivité scientifique, est amené à taxer d'idées reçues ou de préjugés »*
>
> Yaguello, 1988, p12.

Une anecdote très récente sera une introduction appropriée et une parfaite illustration, par l'exemple, des attitudes linguistiques. Celle-ci eût lieu récemment, lors d'une émission de télévision à large public, à une heure de grande écoute.

L'invité, un couturier allemand domicilié en France depuis de nombreuses années et francophone, connu pour son excentricité vestimentaire autant que pour son accent allemand très marqué, s'est insurgé avec véhémence de l'accent d'une candidate aux élections présidentielles, d'origine suédoise. Parlant avec un fort accent germanique, le styliste a affirmé que l'accent suédois de la candidate était « une insulte à la langue française », que les paroles de la politicienne relevaient d'un « français inadmissible » et étaient en cela « inaudible[s] ». Rire gêné mais non moins immédiat de la part du public envers cette attaque paradoxale[4].

L'anecdote fait sourire mais soulève le point suivant : les gens, indépendamment de leur domaine et de leur niveau de compétence, sont jugés sur leur façon de parler. De même toutes les façons de parler, aux yeux d'un large public, ne se valent pas et nombreuses sont les stigmatisations. Le langage est un fait social, et en tant que tel, il devient un parfait référent attitudinal, à propos duquel les définitions et les propriétés explicitées dans les parties précédentes s'appliquent. Désormais dans ce travail il ne sera question que d'attitudes linguistiques, au sein desquelles, si le langage devient le référent attitudinal unique, il est loin d'être unidimensionnel.

4 Vidéo extraite de l'émission *Le Grand journal*, diffusée sur Canal+, accessible au 23/11/11 sur le site Internet du Journal du dimanche: http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Karl-Lagerfeld-critique-l-accent-d-Eva-Joly-sur-Canal-389015/

1.1.2.1 Définitions des attitudes linguistiques

Tout en gardant à l'esprit les définitions de référence des psychologues sociaux, notons-en quelques-unes spécifiquement rattachées au langage :

> « attitude 2. Les *attitudes langagières* constituent l'ensemble des opinions explicites ou implicites sur l'usage d'une langue. »
>
> (Dubois *et al.*, 2007, p57)

> « la réponse intellectuelle et affective, d'ordre arbitraire et subjectif, des membres d'une société face aux langues et aux variétés de leur environnement social »
>
> (Hernandez-Campoy, 2005, p467[xiv])

Ces deux définitions reprennent assez exactement les caractéristiques générales des attitudes (implicites/explicites, affectives, personnelles, etc.). Concernant celles sur le langage, il convient d'approfondir notre identification car on peut distinguer différents stades, différents types, différentes composantes dans les attitudes linguistiques.

Henri Boyer, par exemple, rattache les attitudes linguistiques au monde plus large des « imaginaires de la/des langues » (1996, p16) et en fait alors une composante de notre rapport socio-linguistique à la langue ; c'est-à-dire de notre rapport à la langue une fois dépassée la nature purement utilitaire de celle-ci. Comme il a été démontré plus haut, le rapport entre les attitudes et le comportement est de l'ordre de la symbiose, c'est ce qu'illustre entre autre l'auteur dans un tableau synthétique (*cf.* Fig.2):

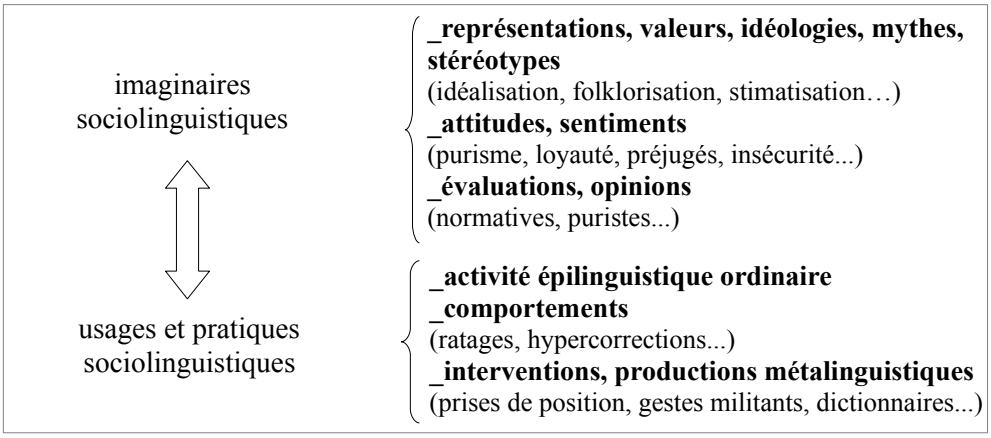

Fig.2. *Articulation entre usages et imaginaires linguistiques*. Source: Boyer, 1996, p16.

La partie gauche du tableau illustre par une double flèche l'influence mutuelle entre les « imaginaires sociolinguistiques » et la réalisation physique, verbale, conative qui est engendrée : les « usages et pratiques ». Parallèlement, la partie droite du schéma a le mérite

de détailler les différentes composantes des attitudes : relevant à la fois du psychisme, des affects et du vécu (valeurs, sentiments, opinion, évaluation) mais aussi de fonctionnements qui dépassent le cadre strict de l'individu (idéologies, mythes, stéréotypes). Ici aussi, le fonctionnement à double entrée (subie et agie) des attitudes est mis en valeur. Nous subissons les avis de notre environnement social et influons en retour, et par accumulation, sur l'avis général de notre société. Les idéologies et les mythes forment en partie nos attitudes, et nous contribuons aussi à leur perpétuation *via* nos attitudes. Dans son détail des « usages et pratiques sociolinguistiques », Boyer nous rappelle les trois facettes de mesure des attitudes: verbales, physiologiques et comportementales (*cf.* Fig.1, p11). « [L']activité épilinguistique ordinaire » désigne nos dires sur la ou les langues : dire que telle langue est facile, belle, chantante ou compliquée relève de notre activité *verbale* épilinguistique. Les « comportements » évoqués par l'auteur ne sont autres que les mesures *physiologiques* des attitudes, c'est à dire observables sur notre façon de parler la langue, et non pas de parler de la langue. Enfin, les « interventions et productions métalinguistiques », c'est à dire les actes conscients à propos de la/des langue(s) sont la traduction des mesures *comportementales* des attitudes. Le schéma de Boyer (Fig.2) est en fait l'application linguistique du schéma général de Vallerand *et al.* (Fig.1).

Laissons désormais de côté la structure, et attachons nous à la nature. Les attitudes, nos « réactions subjectives » linguistiques (Labov, 1976, p213) peuvent être, indépendamment de leurs mesures observables, de différentes natures. Marina Yaguello, par exemple, distingue des attitudes linguistiques de trois natures différentes:

> « 1) *explicatives*, conduisant à des rationalisations, à des tentatives de théorisation, ainsi par exemple sur l'adéquation du genre grammatical et du genre naturel, sur l'origine des mots et des langues, etc. ;
>
> 2) *appréciatives*, se traduisant sur des jugements sur la beauté, la logique, la clarté, la simplicité de telle ou telle langue ;
>
> 3) *normatives*, s'exprimant par l'opposition à toutes les formes de « corruption » de la langue. »
>
> (Yaguello, 1988, p13)

Il est peu de doute cependant sur le fait que ces trois natures différentes d'attitudes ne soient pas mutuellement exclusives. Un individu ayant une attitude normative appuiera certainement son argumentation (inconsciente/psychique ou consciente/verbalisée) sur des éléments appréciatifs ou explicatifs. Ainsi un sujet s'opposant à une éventuelle « corruption » du français par l'anglais pourra le faire car il pense que les apports de l'anglais affectent la

beauté du français ou parce que l'usage d'un anglicisme obligera à bafouer une règle de grammaire.

Ces trois types d'attitudes peuvent aussi être mis en rapport avec la notion d'intensité des attitudes : il est facile de penser qu'une attitude normative sera souvent le fruit d'une attitude de rejet assez intense. Inversement, des attitudes explicatives peuvent être vues comme le résultat d'attitudes d'intensité moindre, voire d'attitudes ambivalentes.

Sous un autre angle de vue (celui du chercheur) Gardner distingue, lui, trois autres natures pour les attitudes linguistiques. Il propose : les attitudes « d'intérêt éducationnel », les attitudes « d'intérêt sociétal » et enfin les « positionnements attitudinaux plus généraux » (Gardner, 1985, p40[xv]). Gardner a étudié les attitudes linguistiques en rapport avec l'acquisition et l'apprentissage des langues étrangères[5]. Les attitudes « d'intérêt éducationnel » sont celles qui, pour lui, influent sur la motivation à apprendre une langue, puis par la suite d'y être compétent. Les attitudes « d'intérêt sociétal » concernent celles à mettre en rapport avec l'environnement social du sujet, et ne concernent alors pas seulement l'acquisition ou l'apprentissage d'une langue seconde, mais la langue, le langage en général. Troisièmement, les « positionnements attitudinaux plus généraux » relèvent de fonctionnements tels que l'ethnocentrisme ou l'autoritarisme, par exemple (Gardner, 1985, p40). Cette dernière catégorie est à mettre en rapport avec la première composante des « imaginaires linguistiques » selon Boyer *(cf.* Fig. 2), c'est à dire les idéologies, mythes et représentations, lesquels sont formés à l'échelle de la société et pas simplement de l'individu. Les attitudes « d'intérêt sociétal », en dépit de leur traduction trompeuse, ont pour nid l'individu. Mais leur intérêt vient effectivement de ce qu'elles peuvent entraîner dans les relations inter-individus, au sein d'une société.

Ainsi donc les attitudes linguistiques peuvent prendre différentes formes et surtout plusieurs natures, selon qui les étudie et dans quel but. Ce point sera développé plus loin, après avoir ré-envisagé certains concepts rattachés aux attitudes, sous l'angle spécifique de la sociolinguistique.

5 Dans le champ de recherche qu'il est convenu d'appeler SLA, pour Second Language Acquisition.

1.1.2.2 Nouvelles perspectives pour les concepts

Les notions d'influence subie et d'influence agie des attitudes sont faciles à illustrer concrètement dans le cadre des attitudes linguistiques. Si l'on s'intéresse aux attitudes dans une optique éducationnelle, il a été démontré qu'une attitude favorable envers une langue entraîne généralement un niveau de réussite élevé dans celle-ci. Parallèlement, être compétent dans une langue entraîne généralement des attitudes favorables envers celle-ci (*cf.* travaux de Gardner, 1979, 1985). Plus généralement, si certaines façons de parler, ou certaines langues (ou dialectes) suscitent en nous des attitudes (rappelons encore une fois qu'elles peuvent être conscientes ou inconscientes), nous pouvons, comme le rappelle Garrett (2010, p21-22) à juste titre, adopter consciemment ou inconsciemment une certaine façon de parler, une certaine phonologie, ou réfréner notre utilisation de tel ou tel idiome, ou mot, afin de susciter ou d'éviter de susciter certaines attitudes chez l'interlocuteur. Il en va de même pour l'écrit.

La distinction entre les concepts d'attitudes et d'idéologies prend aussi un tour plus concret quand ils sont appliqués à la linguistique. Voici quelques définitions des idéologies linguistiques, elle éclairent certains points :

> « [Les idéologies linguistiques constituent des] ensembles de croyances sur la langue exprimés par les sujets parlants, comme rationalisations ou justifications aux structures et usages de la langue que ceux-ci perçoivent ».
>
> (Silverstein cité dans Rahman, 2009, p246[xvi])

Dès cette première affirmation, on peut conclure que les idéologies linguistiques, par opposition aux attitudes linguistiques qui ne le sont pas toujours, sont « exprimées », verbalisées, et à ce titre conscientes.

> « [Les idéologies linguistiques] peuvent être définies premièrement comme des ensembles de croyances parfaitement établies envers le langage, partagées par les membres d'une communauté linguistique. »
>
> (Milroy, 2004, p162[xvii])

Les idéologies linguistiques relèvent plus de l'ordre de la croyance, partagée et collective, et laissent une part moindre aux aspects cognitifs et affectifs individuels. Les idéologies sont l'objet des sociétés alors que les attitudes sont l'objet de l'individu. Et ce même si l'individu est influencé par la société dont il est partie (société linguistique, nationale, etc...).

> « Les idéologies linguistiques lient l'environnement culturel [et donc linguistique] du locuteur à des fonctionnement macro-sociaux et macro-politiques »
>
> (Milroy, 2004, p167[xviii])

Ainsi la désaffection, ou l'intérêt, à large échelle, pour une communauté linguistique (ou nationale, les deux étant souvent confondues, nous le verrons) entraîne des idéologies linguistiques plus ou moins flatteuses à l'endroit de sa, ou ses langues. De ce fait, en cas de changements radicaux dans lesdits fonctionnements macro-sociaux et macro-politiques, les idéologies sont susceptibles de dépérir là où les attitudes peuvent persister, logées au sein même de l'individu.

D'une manière générale, les idéologies linguistiques tendent à concerner une langue ou un parler dans sa totalité, et non pas certains aspects précis comme peuvent le faire les attitudes. Idéologies et stéréotypes sont alors deux très proches voisins. Concluons sur ce rappel qui fut une introduction : les termes d'attitudes et d'idéologies sont communément synonymes, et les deux fonctionnements marchent souvent de concert. C'est ce que nous résume Morsly : « l'imaginaire linguistique des locuteurs se structure à partir des discours qui sont tenus sur les langues » (1990, p80).

Nous avons eu dans cette partie un aperçu de la multidimensionalité des attitudes linguistiques, dans leurs structures, puis dans leurs natures. A cette complexité, la complexité des champs d'application des attitudes linguistiques donne un écho logique, dont il sera sujet dans la partie à suivre.

1.1.3 Niveaux d'applications des attitudes linguistiques

Ce qu'inclut le vocable de « langue » est un champ des plus vastes. Et ce qu'inclut la sociolinguistique est un champ non moins vaste. Quand le vaste traite du vaste, il convient de définir des cadres. Dans les deux sous-parties à venir nous traiterons en conséquence des différents, et nombreux, champs d'application des attitudes linguistiques, à commencer par les langues, ou les aspects de la langue, auxquelles les attitudes peuvent s'attacher. Ensuite il sera fait cas des multiples variables qui entrent en compte, ou que l'on choisit de faire rentrer en compte, pour l'étude des attitudes envers la langue.

1.1.3.1 Des langues dans la langue

> *« certains anglophones sont perçus comme autant d'étrangers par d'autres anglophones »*
>
> C.I.E.R.E.C, 2008, p8.

Là aussi les anglophones ont une distinction lexicale que nous autres francophones marquons beaucoup moins : il est possible en anglais de différencier « language » de « tongues ». En français, la différence est moins marquée, du point de vue du lexique, entre *la langue* et *les langues*. Il y a pourtant bien des langues au sein de la langue. Il existe une diversité intra-linguistique, en parallèle de la diversité inter-linguistique (Boyer, 1996, p17). Sans nous lancer dans des débats terminologiques éminemment discutés, il nous semble utile de rappeler quelles sont *les* langues de *la* langue.

Au premier abord il y a, au sein de *la* langue, plusieurs langues parlées par différents peuples, issues de différentes racines, ayant chacune une existence propre et indépendante. C'est ce qu'on appelle communément *une* langue. Le linguiste les appelle des idiomes, c'est le cas du français, du swahili, du mandarin ou du finnois, par exemple. Ainsi il est possible d'avoir des attitudes envers un idiome ou l'autre.

Les dialectes pâtissent d'une mauvaise réputation de « sous-langues », ou sont utilisés comme synonymes de parlers dévoyés ou minoritaires. Pour le linguiste il n'en est rien, et un dialecte, en co-existence avec d'autres, est une subdivision régionale ou statutaire d'*une* langue. Des langues comme l'arabe ou le chinois, communément acceptées comme *une* langue, sont en fait des ensembles de dialectes, largement intercompréhensibles. Ces subdivisions se font en fonction des régions (au sens large, ce peut être un pays) dans lesquelles ces dialectes sont parlés, mais aussi en fonction de l'usage dans un contexte diglossique (littéraire ou de communication).

Cette différence parfois statutaire fait la différence entre un dialecte et un régiolecte, pour lequel la différenciation par rapport à un autre régiolecte, et *a fortiori* par rapport à *une* langue, se fait sur une base purement géographique. Les régiolectes sont parlés dans les différentes régions (dans un sens restreint ce coup-ci) de l'ensemble géographique plus grand dans lequel est parlé *une* langue.

Sur un fonctionnement similaire, les sociolectes sont parlés par les différents groupes sociaux de l'ensemble social plus grand dans lequel est parlé *une* langue. Ce n'est donc pas la langue d'un ensemble géographique, mais celle d'un ensemble social, humain. En approfondissant le zoom, il est possible de parler d'idiolecte, c'est-à-dire du parler de chacun, à l'échelle de l'individu. « Chacun de nous, sujet parlant » a une façon de parler qui lui est propre, une phonologie, des expressions, un vocabulaire, une vitesse d'élocution particulière, individuelle. Parmi les sociolectes, il est bien sûr possible de trouver les sociolectes de classe, mais aussi les sociolectes de métiers, appelés alors des jargons professionnels, qui vont de l'utilisation intensive d'un vocabulaire spécialisé et technique, jusqu'à des codages sur la morphologie, comme ont pu le faire, entre autres, les bouchers au siècle dernier avec le louchébem.

En sus des distinctions déjà faites viennent se greffer les accents régionaux ou sociaux, marqueurs immédiatement audibles d'appartenance géographique ou sociale. Lesquelles appartenances, ou présumées appartenances, se confondent parfois dans les esprits.

Une dernière distinction, et non des moindres, est à faire entre sa propre langue, ou la langue de l'Autre, une langue qui nous est familière ou bien alors tout à fait étrangère.

Encore une autre distinction : Lucas dans l'encyclopédie d'Asher et Simpson nous fait aussi part de recherches menées sur les attitudes dans le contexte de la langue des signes britannique (Asher & Simpson, 1994, p4017).

Voilà donc une masse pléthorique de parlers contre lesquels s'insurger, auxquels s'identifier, à propos desquels avoir un avis, ou une absence d'avis. Un patient pourra donc s'irriter d'être exclu d'une conversation entre praticiens, un grand-père pourra se plaindre de la rapidité de parler de la génération de ses petits enfants, un germanophone pourra railler un sinophone n'arrivant pas à prononcer les mêmes sons que lui, car ils n'existent pas dans sa langue, deux régions en conflit ne manqueront pas d'apporter des arguments linguistiques à leur haine de l'autre. Au sein d'une langue, certains diront que des dialectes sont « corrects », d'autre « inférieurs ». Un parisien pourra dire d'un accent du Berry qu'il est « bouseux », un habitant de Liverpool pourra dire de l'accent du sud-est de l'Angleterre qu'il est « posh » (bourgeois).

D'un point de vue comportemental, l'habitant de Liverpool pourra vouloir adopter l'accent « BBC » pour masquer ses origines dans une ville à la réputation populaire, un adolescent pourra parler plus lentement à une personne âgée s'il désire être mieux compris, un arabophone d'un des dialectes de l'arabe adoptera l'arabe littéraire pour un courrier officiel, un locuteur du finnois tâchera d'apprendre le grec au plus vite s'il veut s'intégrer au mieux dans ce pays.

1.1.3.2 Faits de langue

Les « langues » en elles-mêmes ne sont pas les uniques réceptacles des attitudes linguistiques. Les faits de langue, bien que plus abstraits, sont aussi sujets à jugements, conscients et inconscients.

Par « faits de langues » l'ont doit entendre, par exemple, la co-existence de plusieurs langues sur un même territoire, le bi- ou pluri-linguisme d'un locuteur, l'existence de langues dominantes et de langues minorées, ou encore l'apparition de langues véhiculaires. De manière encore plus flagrante, toutes mesures de normalisation de la langue, et surtout toutes mesures contraires à la normalisation de la langue réveillent les consciences.

Si l'on prend l'exemple de la France, État centralisé parlant un idiome national et officiel unique, il est peu de doutes que bien des francophones de France jugeront comme un obstacle la co-existence de cinq langues officielles en Espagne. Ou au contraire ils jugeront cela comme une richesse culturelle qui manque à l'Hexagone. Parallèlement, face à la démographie des locuteurs du mandarin par exemple, un francophone pourra être inquiet de la disparition de son idiome, puisque parlé par comparativement bien moins de locuteurs, ou alors confiant, s'il estime que son idiome est porteur culturellement de plus de richesses que le mandarin, le qualitatif l'emportant alors, pour lui, sur le quantitatif.

Le bilinguisme, s'il peut être vu comme une chance ou un talent par le monolingue (et souvent comme une évidence par le bilingue), peut aussi être vu comme un signe de pédantisme ou de refus d'intégration et, dans certains cas, un locuteur bilingue ou plurilingue inhibera bien vite un ou plusieurs de ses parlers. Dans les cas extrêmes jusqu'à les oublier. Manifestation du plurilinguisme, l'alternance codique est souvent traitée en termes de paresse de la part de son auteur, et de dévoiement par rapport à une forme pré-existante plus « pure ».

D'un point de vue répandu, il paraît évident que la langue se doit d'être normalisée et, summum des normalisations, écrite. De là, quiconque attente à cette régularisation, la conteste ou la réforme, ne manquera pas de soulever des attitudes, favorables ou

défavorables. Certaines réformes de l'orthographe seront appliquées et d'autres non, chacun fera le choix d'écrire des messages depuis son téléphone portable en « langage SMS » ou en « langage correct » et l'usage de telle ou telle préposition dans une locution sera plus ou moins adopté et reproduit par l'auditeur ou rejeté et corrigé.

Si une langue est normalisée et régularisée, sa simplification à des fins de véhicularité entraînera plus facilement le rejet de sa vulgarisation, plutôt que l'adhésion au progrès communicatif qui en découle. C'est dans ce contexte, et avec l'appui d'idéologies fortes, que les langues créoles ont longtemps été avilies dans leur description. Néanmoins, et avec le changement des idéologies, ces attitudes évoluent.

Les manifestations de toutes ces attitudes possibles seront traitées dans une partie dédiée, plus loin dans ce travail. Afin de continuer sur les différents niveaux d'application des attitudes linguistiques, il est utile de s'attarder sur les différentes variables applicables à l'étude des attitudes. Un même référent attitudinal peut être vu sous différents angles du prisme social.

1.1.3.3 Multiplicité des variables

Les attitudes sont étudiées en fonction de ceux qui les expriment, qui en donnent des illustrations observables : verbales, physiologiques ou comportementales (*cf.* Fig.1, p11). Ce sont ces sujets qui sont par la suite triés, groupés en fonction de différentes variables.

La communauté linguistique[6] paraît la première catégorisation possible des sujets porteurs d'attitudes linguistiques. Une communauté linguistique donnée, dans son ensemble, exprimera des attitudes interprétables comme une entité. Il est possible d'analyser comme un seul corpus les attitudes linguistiques des locuteurs du cinghalais au Sri-Lanka envers le langage de la communauté linguistique tamoule dans ce même pays, par exemple.

Par la suite, au sein même de cette communauté, il sera possible de différencier les attitudes des locuteurs masculins et des locutrices féminines, ou de séparer les réponses des jeunes et des anciens[7] selon des classes d'âge pré-définies. Pour exemple :

> « plusieurs études (Labov, 1976 ; Trudgill, 1975) ont établi que les femmes, à classe sociale équivalente, produisent d'avantage de formes légitimes que les hommes, se montrent plus sensibles à ces formes et se surestiment d'avantage. »
>
> (Lafontaine, 1986, p124)

6 Quelle que soit la nature de la « langue »: idiome, jargon, sociolecte, etc.

7 *cf.* travaux de Ledegen (2000) et la description des travaux de Gallois, Callan et Johnstone (1884) dans Garrett (2010, p94).

Encore et toujours au sein de ce même échantillon, une différentiation pourra se faire sur la base de la classe sociale des interrogés. Voir à ce sujet les études fondatrices de W. Labov à New-York (Labov, 1976) sur les différentes réalisations du phonème [r] en fonction de l'appartenance à des classes moyennes, privilégiées ou populaires.

Les communautés linguistiques ne s'accordent souvent que partiellement avec les communautés régionales. Néanmoins il est envisageable d'étudier les attitudes linguistiques d'une communauté régionale (au sein de laquelle cohabitent plusieurs communautés linguistiques) envers une autre communauté régionale. Dans un exemple théorique, les locuteurs présents dans les anciennes colonies d'un état colonisateur, tels que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie en ce qui concerne la France, et qui représentent différentes communautés linguistiques, peuvent avoir des attitudes communes envers le français, ancienne langue coloniale.

A l'échelle de l'individu il est pertinent de différencier, à propos d'un même référent attitudinal linguistique, les attitudes émanant d'interrogés bi- ou pluri-lingues de celles de locuteurs monolingues. Sur un principe équivalent, les attitudes envers une même langue diffèreront selon que les attitudes viennent de locuteurs natifs de cette langue ou de locuteurs l'ayant acquise, apprise comme langue seconde ou étrangère.

1.1.4 Fonctions des attitudes linguistiques

Si les attitudes sont des expressions plus ou moins conscientes, il semble aller de soi qu'elles servent des fonctions elles aussi diversement conscientes, c'est-à-dire impliquant des degrés différents d'activité ou de passivité. Par nos attitudes nous agissons sur notre environnement, mais ces dernières ont aussi une action propre sur notre environnement. Quand nous agissons par leur biais sur notre environnement, c'est à des fins d'intégration ou d'instrumentalisation. Quand ce sont les attitudes qui agissent sur notre environnement, c'est pour structurer nos communautés linguistiques, et structurer jusqu'à la substance de nos langues.

1.1.4.1 Fonction intégrative et fonction instrumentale

Lai décrit dans ses travaux (Lai, 2005) la dualité qui réside au sein de la communauté linguistique de Hong-Kong, actuellement région administrative de la République Populaire de Chine, et ancienne colonie Britannique. L'auteur conclut que, si les hongkongais ont des attitudes intégratives envers le cantonnais, leurs attitudes sont en revanche instrumentales en ce qui concerne l'anglais. Ceci veut dire que les attitudes de ces locuteurs sont favorables envers le cantonnais dans la mesure où cette langue leur permet de souder leur communauté, et de s'inscrire comme partie pleine et entière de la République Populaire de Chine, le cantonnais servant alors d'illustration facilement accessible à cette unité. Néanmoins ces mêmes sujets, dans l'enquête, ont une attitude favorable envers l'anglais pour sa dimension instrumentale ; c'est-à-dire une fois pris en compte les « avantages pragmatiques perçus » (Dörnyei *et al.*, 2006, p12[xix]) qu'apporte cette langue (intégration accrue dans l'économie mondialisée, conservation d'un lien avec le monde britannique).

La langue, intrinsèquement, décrit une identité. Elle n'en demeure pas moins un code, un outil. Nos attitudes vont donc être orientées vers ces deux aspects.

Par volonté d'intégration au sein d'une société, un sujet adoptera des attitudes favorables envers la langue de celle-ci. Parler une langue, adopter un accent, utiliser un vocabulaire spécialisé sera alors pour lui une preuve d'appartenance à cette société. Au même titre que rejeter une langue, ou se défaire d'un accent sera la preuve d'une volonté de dissociation par rapport à une communauté.

Cependant il est possible de montrer des attitudes favorables envers une langue sans qu'elles soient en corrélation avec un intérêt profond pour la société qui la parle. On éprouve alors des attitudes favorables envers un code, et non envers une identité. Si une entreprise

implantée dans une région francophone a son concurrent direct au Japon, cette entreprise montrera des attitudes favorables envers le japonais (cours de japonais pour les employés, par exemple). La langue sera alors utilisée comme un outil, et les attitudes auront une fonction instrumentale envers cet idiome. Les attitudes instrumentales peuvent être décrites comme « aid[ant] à adopter des *stratégies* appropriées permettant de maximiser notre adaptation sociale » (Vallerand *et al.*, 2006, p252. Souligné par l'auteur). Il s'agit ici d'un processus actif.

Ces deux types d'attitudes concernent principalement l'apprentissage des langues secondes ou étrangères. Mais il est tout à fait possible d'imaginer des attitudes instrumentales envers un accent régional ou un jargon professionnel. Ce qui importe, de manière plus générale, est alors « la fonction jouée par les attitudes dans la motivation » à apprendre une langue (Gardner, 1979, p217[xx]).Fonction structurante

Les attitudes ont des effets sur les populations qui les expriment. Elles en structurent les communautés et en structurent aussi les langues, d'un point de vue formel. Elles sont « structurées socialement, et socialement structurantes » (Garrett, 2010, p29[xxi]) A ce sujet, c'est à W. Labov que reviennent les honneurs, puisqu'il a mis au jour ce que rappelle la préface d'un de ses travaux principaux :

> « une communauté linguistique ne doit pas être conçue comme un groupe de locuteurs qui utilisent tous les mêmes formes, mais comme un groupe qui *partage* un ensemble d'attitudes sociales envers la langue »
>
> (Encrevé 1976, p21)

A la base de cette observation est l'assertion variationiste que nos attitudes influent directement sur la forme de notre, nos langues. Ce point sera traité plus en détail quand nous nous intéresserons aux manifestations des attitudes.

1.1.4.2 Fonction d'expression

La dernière fonction explicitée ici n'est pas pour cela la moindre, elle serait même la plus évidente. Les attitudes ont valeur d'expression. Elles sont l'expression de fonctionnements plus larges que la langue en elle-même, « l'extériorisation des croyances et des valeurs centrales que l'on possède » (Vallerand *et al.*, 2006, p252), ou encore « l'expression de luttes sociales subtiles, difficiles à exprimer » (UQUAC, 2011). Dalila Morsly, ayant étudié les nominations des langues et des façons de parler, arrive à cette

conclusion : « On remarque d'abord que toutes ces formules stéréotypes sont d'abord des formules de désignation des sujets parlants et secondairement des modes de désignation de "parlures" ou "parlers". » (1990, p85). Outre l'expression de valeurs, ou plutôt en parallèle de cette expression, les attitudes linguistiques servent aussi à des processus de défense du soi, par la péjoration des usages de l'Autre, ou par la mélioration de son propre usage. Pour pallier à la multiplicité et l'apprivoiser, l'homme instaure des hiérarchies qu'il s'inculque inconsciemment et inculque à l'autre, parfois avec force. Ces fonctionnements annoncent la fonction, traitée en sociologie, de « distinction ». Cette fonction mérite dans ce travail une place à part entière, qui lui sera donnée plus loin dans notre développement.

A ce stade de notre étude sur le cadre théorique général, nous sommes désormais familiers de ce que sont les attitudes, leurs définitions, leurs propriétés et leurs composantes, et nous avons relié ces éléments à la sociolinguistique. Nous l'avons vu aussi, ces dernières concernent la langue dans son entier, et ce malgré la complexité d'un tel objet. Ce qui va nous importer maintenant va être de répondre à la question « pourquoi ? », et entendre par là : pourquoi la langue est une application du domaine des attitudes, quels sont les éléments qui font se mêler, dans le cadre des attitudes, les deux disciplines que sont la linguistique et la sociologie ?

1.2 Pourquoi la langue soulève le débat ?

1.2.1 Langue et identité : indissoluble mélange

Voici un paradoxe qui va être le fondement du développement à suivre : la langue et l'identité sociale font corps. Or si les sujets sociaux tendent vers une identité stable et unifiée, la langue a, elle, un développement « schizophrène », instable par nature. Le sujet social ne voudrait aller que dans une seule direction, là où la langue va dans deux directions.

Avant cela gardons une chose à l'esprit : la langue est un objet social, et cognitif. C'est cette nature même qui lui confère de manière évidente sa soumission aux attitudes.

1.2.1.1 La langue : objet social

> *« Ce qui circule sur le marché linguistique, ce n'est pas « la langue », mais des discours stylistiquement caractérisés, à la fois du côté de la production, dans la mesure où chaque locuteur se fait un idiolecte avec la langue commune, et du côté de la réception, dans la mesure où chaque récepteur contribue à* produire *le message qu'il perçoit et apprécie en y apportant tout ce qui fait son expérience singulière et collective. »*
>
> Bourdieu, 1982, p16

C'est la nature profondément sociale du langage que nous rappelle ici la sociologie. La langue et, nous l'avons vu, les langues dans la langue n'existent qu'à partir de la relation sociale dont elles sont issues. Les langues n'ont pas d'existences propres et indépendantes, une langue vit parce que la société qui la parle vit, et une langue meurt quand ses locuteurs (et récepteurs) meurent. Par ailleurs, le produit fini de l'acte langagier n'est obtenu qu'après appel, de la part du locuteur *et* du récepteur, à l' « expérience singulière et collective », c'est-à-dire à cette part de cognition, présente dans chaque individu, dont il a été dit qu'elle est une composante de base de la formation des attitudes.

La langue ne saurait donc manquer d'être un objet attitudinal, par simple essence. Ce qui fait le cas particulier de la langue en tant qu'objet attitudinal n'est cependant pas tant sa nature propre, que tous les domaines qui lui sont associés.

1.2.1.2 Langue, nation, culture

Langue et identité sont intrinsèquement liées, en grande partie parce que la langue est la métaphore de la culture, et la métonymie des nations. L'identité linguistique, aux yeux du sujet social, devient alors l'identité culturelle et l'identité nationale. Régionale, au moins, tant il est une douce mais néanmoins courante utopie de croire que le développement des langues et des nations sont interdépendants.

L'amalgame est récurrent entre les stéréotypes linguistiques et les stéréotypes nationaux, et pour qui veut insulter une nation, il est facile d'en insulter la langue. C'est ce que nous rappelle Calvet avec une citation du linguiste et homme d'État italien Tullio de Mauro « l'Allemand hurle, l'Anglais pleure, le Français chante, l'Italien joue la comédie et l'Espagnol parle. » (cité dans Calvet, 2005, p43). C'est le même amalgame qui liera les stéréotypes nationalistes et racistes à des stéréotypes linguistiques lors de la description des langues créoles issues de la colonisation. Ainsi, si les créoles ont pu être décrits comme « primitifs », « abâtardis » ou « corrompus » (Mufwene, cité dans Houville, 2010, p49), ces adjectifs étaient à la base employés pour décrire les populations colonisées, selon les idéologies dominantes en vigueur à l'époque.

En 1940 pour pointer du doigt le régime nazi, Charlie Chaplin tire une grande partie de la force comique de son film *Le Dictateur* d'une scène de discours dans laquelle l'accent allemand est caricaturé, rendu autoritaire et incisif afin de servir une critique non pas linguistique, mais politique, envers un dictateur et une nation[8].

Un autre exemple mérite une attention particulière et ne manquera certainement pas de faire sourire. Dans un pamphlet écrit en 1973 contre le « franglais », son auteur nous met en garde (nous francophones) contre l'influence des anglicismes venus de l'anglais américain en nous rappelant la « grande misère sexuelle d'un peuple [américain] asservi par des femmes frigides, obsédées, puritaines et dominatrices […] pour qui l'homme se tue à la tâche et à l'alcool » (Etiemble, 1991, p377-378).

La limite est alors on ne peut plus floue entre stéréotypes nationaux et stéréotypes linguistiques, et cela s'entend sur notre propre langue (nous francophones, encore une fois) : pour corriger quelqu'un d'un usage, à nos yeux, abusif de la langue française, nous lui rétorquons que « Ce n'est pas français » et non que « Ce n'est pas du français » (Rey, 2007, p243-244). Ce qui n'est pas de notre langue ne serait donc pas de notre nationalité... A notre décharge nous (nous encore une fois francophones, mais surtout vieil État européen) sommes

8 *Le Dictateur.* Réal. Ch Chaplin. 1940. New-York: Chaplin/United Artists.

soumis à ce tour de la langue qui veut que notre pays, notre nationalité et notre langue relèvent du même paradigme : « En France il y a des Français qui parlent français, en Italie des Italiens qui parlent italien, en Espagne des Espagnols qui parlent espagnol, etc. » (Calvet, 2002, p8).

La langue est une forme tangible, quotidiennement audible, de la culture. Quand l'anthropologue Claude Lévi-Strauss définit ce qu'est la culture, il n'échappe pas que la définition peut tout aussi bien, dans nombre de consciences, s'appliquer à la langue :

> « une multiplicité de traits [qui] s'équilibrent au sein d'un système qui […] doit être viable, sous peine de se voir progressivement éliminé par d'autres systèmes plus aptes à se propager ou à se reproduire »
> (Levi-Strauss, 1971, cité dans Lagarde, 2008, p51)

Il est courant, aussi, d'avoir affaire à des assertions du type de celle qui nous est exposée par Lambert : « Ainsi, la langue peut en venir à exprimer "langue et culture", et "préservation de la culture" peut alors vouloir dire "préservation de la langue" » (1979, p187[xxii]) ou, dans un registre plus caricatural mais non moins courant, du type de celle d'Etiemble : « Ma langue, c'est le sang de mon esprit, et si vous prétendez me saigner à blanc, comptez que je me défendrai par tous les moyens de la défense légitime. » (1991, p302).

Outre cette promiscuité avec la culture même, la langue a de tous temps, et en corrélation avec les courants de pensées intellectuels et politiques, attiré à elle des métaphores qui lui donnent une importance plus grande que sa valeur utilitaire. La langue est pour certains économie, mais aussi écologie, et cela est apte à agrandir la sphère des attitudes qui s'y rapportent. De la langue il est possible de penser, et il a été largement répandu, notamment au XVIIème siècle, qu'elle doit être pure, chaste dans ses rapports avec les autres langues, et en conséquence vierge (Rey, 2007, p27). La langue aurait alors une relation métaphorique avec la vertu féminine. C'est certes ici se contenter d'une morale patriarcale et majoritairement judéo-chrétienne, non-universelle, et ayant de moins en moins cours à notre époque[9]. Le XXème siècle a vu le développement d'une économie mondialisée, le début du XXIème prend en compte les enjeux de l'écologie et de la préservation de la biodiversité. Ainsi la langue et les langues sont devenues des valeurs et des espèces. Le nombre de locuteurs de l'anglais le « dévalue », le mandarin « vaut cher » dans le marché de la traduction, le Russe est « une valeur en hausse ». En parallèle, des langues sont « en voie d'extinction », certaines sont « invasives », voire « glottophages ».

9 Il est cependant encore possible de trouver un « violez-nous », concernant les échanges tumultueux entre l'anglais et le français, en 1976 (Thèvenot, 1976, p131-132) *cf.* p45 de ce travail.

1.2.1.3 Schizophrénie de la langue

Revenons au paradoxe qui introduisait notre raisonnement : à la volonté d'une identité stable et cohérente de la part du locuteur s'oppose un développement schizophrène de la langue, écartelée entre deux pôles. La langue, au sens générique, et en cela regroupant toutes les langues, tend *simultanément* vers l'interne et l'externe.

La langue se replie sur elle-même pour se gérer, et s'ouvre aux autres pour se construire, suivant en cela une « dynamique centrifuge » (vers l'extérieur) et une « dynamique centripète » (vers le centre) (Boyer, 1996, p10). Ce qui nous rend capable de nommer un idiome est en fait la perception dans celui-ci d'un noyau dur, agrégat d'invariants qui donne l'identité de cette langue. Néanmoins de chaque idiome il est possible de dire qu'il « ressemble à » un autre ; des groupes d'idiomes ou de dialectes sont intercompréhensibles et au sein des langues il y a des emprunts (évidents quand il s'agit du lexique) à d'autres langues. Preuve donc que chaque langue se nourrit d'autres langues et qu'une identité monolithique, aussi forte soit-elle, n'est pas viable, au sens biologique et premier du terme. Le vocabulaire ne manque pas dans la littérature pour désigner ce fonctionnement : « cohésion interne et distinction externe » (Haugen, 2003, p416), « identité racine et identité rhizome » (Lagarde, 2008, p44), « perspective universelle et perspective différentielle » (Boyer, 1996, p85). Crystal, si on peut lui reprocher de ne pas dissocier le développement des langues de celui des nations, parle « [d']identité nationale », à opposer à « [l']intelligibilité internationale » (2003, p114-115). Cependant cette dualité n'a pas lieu qu'à l'échelle des idiomes, mais s'applique à toutes les échelles de la langue, au sein des parlers, des communautés linguistiques et de l'individu parlant.

En remettant les choses dans leur contexte, et donc au sein des échanges multiculturels et plurilingues entre les locuteurs du monde, on comprend mieux que « chacun de nous, sujets parlants » balance constamment entre le grégaire et le véhiculaire (Calvet, 1987, p79) selon qu'il veut affirmer sont identité ou échanger avec l'Autre. Dans le cas concret des échanges culturels, mais surtout commerciaux, cohabitent alors en chaque locuteur la « langue de la maison » et la « langue du pain » (Calvet, 1987, p281), celle du choix et l'autre de la nécessité. Une identité stable et unique implique l'homogénéité, là où la langue, comme communication, implique *de facto* l'hétérogénéité. Lagarde fait un parallèle intéressant avec les expressions de « quête identitaire » et de « repli identitaire » (2008, p41) impliquant dans les deux cas un danger latent supposé.

Ce danger supposé pourrait être écarté par une acceptation stoïque du fonctionnement de la langue. Or ce stoïcisme, s'il n'est déjà pas l'affaire de tous les linguistes comme on pourrait pourtant le présumer, est encore moins l'affaire de la majorité des usagers de la langue, « locuteur[s] naïf[s] » (Yaguello, 1988, p12) qui adoptent plus facilement la vision d'une identité-racine qui « obéit à des interprétations réductrices et simplistes » (Lagarde, 2008, p45), par simple méconnaissance, que la vision d'une identité-rhizome, flottante.

Nous reviendrons dans la suite de ce travail sur la différence (présumée) d'attitudes linguistiques entre « grand public » et « scientifiques de la langue ». Nous avons vu dans ces lignes le résultat du contact de l'identité et de la langue, tous deux au singulier ; attachons-nous maintenant au contact des langues et des identités, au pluriel cette fois. Encore une fois, nous verrons pourquoi la langue soulève le débat et fait donc affleurer les attitudes de chacun.

1.2.2 Langues et identités : contacts et conflits

1.2.2.1 Co-existences

Nous l'avons vu, il n'existerait sans doute aucune attitude linguistique si la langue était une et indivisible, commune et identique pour tous, sujets sociaux. Ce n'est pas le cas et, en conséquence, il est normal d'observer que les attitudes linguistiques les plus centrales et les plus accessibles sont visibles là où co-existent diverses langues, donc diverses communautés linguistiques. Outre la géographie, les conjonctures font aussi co-exister les langues. Avec la cohabitation des langues vient la cohabitation des identités, les attitudes envers chacune alimentant celles envers l'autre.

Une preuve concrète de cela est la concentration des principaux travaux de référence sur les attitudes linguistiques dans des régions où le contact se fait entre des communautés linguistiques de tailles inégales, notamment au Canada entre francophones et anglophones (Gardner, Lambert, Giles, entre autres) et en Belgique entre francophones et néerlandophones (Lafontaine, Ledegen). Par ailleurs si l'anglais se prête si bien aux études d'attitudes, c'est en sa qualité de langue mondialisée et donc constamment en co-existence avec d'autres langues (Fishman, Chand, Rahman, Henry, etc.). Plus rares sont ceux comme Labov, pionnier dans le domaine, à avoir étudié les attitudes linguistiques au sein d'une communauté linguistique qui apparaissait, avant son étude, comme homogène (l'île de Martha's Vineyard en 1961-62, puis la ville de New-York en 1963-64).

Ces « terrains propices » nous montrent deux choses principales. Premièrement, le plus souvent nos attitudes linguistiques se forment en réalité envers le bi- ou le pluri-linguisme, en tant qu'état de fait, plutôt qu'envers une langue en particulier. Deuxièmement, et de manière liée, les attitudes sont le résultat d'un sentiment d'« insécurité linguistique »[10], qui établit une langue comme dominante par rapport à l'autre, dominée.

10 Terme à attribuer à Labov, 1976.

1.2.2.2 Bilinguisme et plurilinguisme

Précisons en préambule qu'il nous semble plus approprié d'utiliser le terme de plurilinguisme, dont bilinguisme n'est qu'un hyponyme, car au vu de l'agencement linguistique de la planète, le strict *bi*-linguisme n'est qu'un cas relativement exceptionnel, à réserver à une vision étroitement occidentale de l'utilisation des langues.

Dans la Grèce antique, parler une autre langue que la langue hellénistique conduisait à l'ostracisme et à la qualification de barbare. Qualification qui perdura jusqu'à nous, même si le sens a dévié depuis. Dans la tradition judéo-chrétienne, le plurilinguisme est le châtiment divin qui punit les hommes à Babel d'intentions démiurgiques (Calvet, 1987, p32-34). Le plurilinguisme part donc avec un handicap, certes enfoui mais présent, dans nos affects.

Du plurilinguisme il est possible d'adopter deux visions, néanmoins il n'en est qu'une qui trouve un écho assez grand dans les esprits pour être adoptée par la majorité. Lambert distingue la vision additive du bilinguisme de la vison soustractive de celui-ci :

> _additif « dans le sens où une nouvelle langue (ou des nouvelles langues) peuvent être acquises ou ajoutées sans aucune inquiétude quant au fait que la langue première, de base, soit mise en péril. »
>
> _soustractif : « vision dans laquelle l'autre langage est susceptible d'inonder et de submerger la langue première. »
>
> (Lambert, 1979, p191[xxiii])

Ainsi, la co-existence des langues est majoritairement perçue comme une lutte, binaire, avec à chaque fois un gagnant et un perdant (vision soustractive). Le contact est alors forcément conflit. Cette perception soustractive du plurilinguisme, répandue, se retrouve aussi bien dans l'opinion publique que dans les écrits spécialisés : « Les langues gagnent de l'influence au dépend d'autres langues » (Dörnyei *et al.*, 2006, p7[xxiv]). Dans la littérature spécialisée, il est bon de noter cependant, comme le fait Thomason, que « cette insistance sur le fait que le contact des langues mène à un conflit entre celles-ci est le fait des auteurs, qui ne se concentrent que sur des situations plurilingues au sein d'États-nations modernes » (2001, p35[xxv]).

Or le plurilinguisme n'est pas soustractif *par nature* mais ce sont bien nos attitudes envers les langues en contact qui feront pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Un facteur déterminant de nos attitudes dans ces cas est l'impression d'insécurité linguistique.

1.2.2.3 Insécurité linguistique

> *« On parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme la norme. A l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas. »*
>
> Calvet, 2005, p47.

Dans cette définition de Calvet, il faut préciser ce que celui-ci entend par « norme ». La norme peut être une question de statut. Une langue peut être qualifiée de norme parce qu'elle est la norme académique, littéraire ou parce qu'elle est langue officielle d'un État. Elle peut aussi l'être parce qu'elle est la langue des élites intellectuelles ou politiques, parfois religieuses. Dans cette conception statutaire, la norme n'est que rarement démocratique, et le qualificatif de standard, pourtant souvent accolé au nom de la langue (anglais standard, français standard) perd de son sens premier.

Parfois ce n'est qu'histoire de nombre, et la norme peut être norme seulement parce qu'elle est parlée par le plus grand nombre. On comprend alors facilement un sentiment d'insécurité linguistique au Québec de la part des Canadiens francophones ou encore de la part des Belges néerlandophones habitant en région frontalière avec la France. On comprend aussi, à une autre échelle, le sentiment d'insécurité linguistique perçu par certains en France face à la langue anglaise, numériquement plus fortement représentée sur le globe. Pourquoi alors ne pas s'inquiéter du mandarin ou de l'espagnol, langues elles-aussi très fortes numériquement, démographiquement ? Simplement par manque de contact avec ces deux autres langues, sur le même principe que celui qui fait que, désormais, les francophones s'inquiètent beaucoup moins qu'auparavant du contact entre le français et l'italien.

L'insécurité linguistique est le fait d'un raisonnement paradoxal : « les locuteurs ont tendance à percevoir leur production à travers le prisme des réalisations visées (les modèles [la norme]), ce qui les conduit à avoir une image déformée de leurs pratiques » (Lafontaine, 1986, p16). Nous dévalorisons donc nous-même nos propres parlers en nous plaçant, dans le cas de l'insécurité linguistique, du côté des dominés : « les membres d'une communauté linguistique dominée semblent partager la vision des dominants et ont même tendance à se "classer" moins bien que ne les classent les dominants eux-mêmes. » (Lafontaine, 1986, p29). Nous illustrerons de manière plus concrète ces mécanismes lorsque nous traiterons des positions des Français face à l'anglais.

De manière autoritaire, l'insécurité linguistique peut être le fait d'une imposition venue de l'extérieur. Par exemple : « les colonisateurs le savent bien, un de leur premier souci est de transmettre leur évaluation péjorative des langues *vernaculaires* aux colonisés qui finissent par mépriser leur "dialecte", leur "patois", leur "charabia". » (Boyer, 1991, p29).

Il en va de l'insécurité linguistique comme il en va des attitudes, la conscience de celle-ci varie selon les individus, et l'on peut distinguer une insécurité linguistique dite, donc directe et manifestée consciemment, notamment par des stéréotypes, et une insécurité linguistique agie, moins directe et moins consciente, plus profonde dans l'individu, et manifestée extérieurement (Ledegen, 2000, p56-57). Ce sont ces manifestations extérieures (réalisations phonétiques notamment) qui avaient permis à Labov en 1966, puis à Trudgill en 1974 de mettre en évidence le principe même de l'insécurité linguistique. Par mécanisme de défense, l'insécurité linguistique pousse aussi à défendre corps et âme (phonologie et attitudes) sa langue : « L'amour patriotique d'une langue peut aussi s'enraciner dans l'anxiété douloureuse que produit un complexe aigu de dévaluation » (Hagège, 2009, p547).

Un passage par la sociologie résume très bien la réponse à la question de savoir pourquoi la langue soulève le débat et nourrit nos attitudes : « les rapports de communication par excellence que sont les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symbolique où *s'actualisent* les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs » (Bourdieu, 1982, p14. Je souligne). C'est ce qu'illustre Ager quand il remet le pamphlet d'Etiemble (1991) dans le contexte historique et politique de son époque, marqué par une décennie de politique française de protectionnisme envers les États-Unis et le Royaume-Uni (Ager, 1999, p100-101). C'est parce que la langue dépasse le cadre strict de la langue et implique directement et personnellement les hommes qui la parlent que nous y attachons des valeurs. Ces valeurs, qui évoluent chronologiquement en accord avec nos courants de pensée, relèvent de nos morales collectives, de nos affects individuels, de nos dégoûts mais aussi de nos aspirations. Elles relèvent aussi de nos peurs, à commencer par celle de disparaître dans l'oubli.

1.2.1 Cas particuliers de l'anglais et des Français

> *« Le contraste entre la France et le Royaume-Uni ne semble pas pouvoir être plus marqué que dans leurs attitudes et leur politique envers la langue. »*
>
> Ager, 2003, p vii[xxvi].

Il fut un temps où la famille royale d'Angleterre parlait français ; la France a, délibérément et largement, intégré l'anglais comme langue étrangère obligatoire dans son système scolaire. Cependant il n'est pas meilleur querelleur que chacun de ces deux pays envers la langue de l'autre. L'Histoire nous donne une explication à ce fait : ayant unifié leur langue depuis longtemps alors, le Royaume-Uni et la France se disputèrent les deux principaux empires coloniaux, au sein desquels ils surent imposer leur langue, donnant à ces idiomes le prestige et la répartition géographique globale auquel aucun autre ne put accéder. Or à la suite de la décolonisation, si l'anglais a conservé son espace et a acquis un statut de langue planétaire, le français, lui, n'a pas eu le même développement, et s'est même vu régresser géographiquement.

Une autre explication vient des peuples de ces deux pays, et de l'erreur courante que chacun fait au sujet de son proche voisin : les Britanniques croient que la langue des Français leur est dictée par l'Académie Française, et est subséquemment inapte au changement. Les Français eux, croient que les Anglais ne font rien pour régir leur langage puisqu'ils ont cette chance d'avoir une langue facile.

Ce sont, dans ce travail, les attitudes des francophones envers l'anglais qui vont nous intéresser, et trois points à notre sens font de la langue anglaise, puis des Français, des cas particuliers : le statut de la langue anglaise de nos jours, le fétichisme des Français envers leur langue et, conjonction des deux premiers points, l'insécurité linguistique des Français.

1.2.1.1 Le statut de l'anglais

« La plus puissante des langues universelles que le monde ait connues » (Laponce, 2006, cité dans Benrabah, 2009, p14). Voilà une définition qui malgré son gigantisme n'en est pas moins concrète, et solidement basée sur les faits : les estimations sur le nombre de locuteurs de cette langue vont de 328 millions (Lewis, 2009) si l'on ne compte que les locuteurs natifs, à plus d'un milliard et demi, et possiblement deux, si l'on prend en compte l'ensemble des locuteurs (Benrabah, 2009, p23). En plus de ces considérations statistiques, des considérations de statut sont à prendre en compte.

Outre l'expansion géographique de l'anglais, ou plutôt en parallèle, la langue a subi les phénomènes de déethnisation, dépolitisation, puis enfin de dialectisation (Benrabah, 2009, p25-26), c'est-à-dire sa ré-appropriation par des adaptations formelles. L'anglais, dans les faits, n'est donc plus premièrement la langue des Anglais (déethnisation), elle n'est plus non plus immanquablement la langue de leurs orientations culturelles et/ou politiques (dépolitisation) et sa forme même (phonologie, syntaxe...) n'est plus unifiée non plus (dialectisation). Numériquement (grâce à son usage par des pays à forte démographie, notamment en Asie), l'anglais est plus utilisé en tant que *lingua franca* de communication internationale, qu'en tant que langue maternelle. Seulement si cela est déjà difficile à concevoir, puis à admettre, par nombre d'anglophones, cela l'est d'autant plus pour les francophones de France pour qui l'anglais est avant tout *la langue des Anglais* (par une réduction courante du Royaume-Uni à l'Angleterre), et des Américains.

L'anglais n'est pas la langue première-née du berceau linguistique qu'est pour elle le Royaume-Uni. D'autres avant elle y sont nées, mais surtout y vivent encore : l'écossais, le gallois, l'irlandais pour les plus connues. Cette situation plurilingue, puis l'expansion de l'anglais décrite plus haut font que, pour les Anglais eux-mêmes, « la langue ne constitue pas "un symbole efficace de l'appartenance britannique" ni ne joue un rôle dans les problèmes d'identité ethnique ou nationale » (Ager, 2003, p44[xxvii]). A ce titre, les anglophones (historiques) ont une vision de leur langue totalement différente de celle des Français envers le français.

1.2.1.2 Le fétichisme français

La langue est chez les Français une religion ; monothéiste. En 1975 les sociologues Bourdieu et Boltanski parlent de « fétichisme de la langue [...] à propos des imaginaires des Français et de leur façon bien particulière de se représenter la diversité *intra* et *inter*linguistique » (cités dans Boyer, 1996, p17. Souligné par l'auteur).

Effectivement, et ce depuis le XIIIème siècle, la France s'est évertuée, à grands renforts de lois et d'ouvrages didactiques, à l'unification de son paysage linguistique. Commencée au temps des monarchies afin que tous les sujets du royaume puissent comprendre, et ne pas contester, la parole du roi (Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539), cette uniformisation s'est vue faire un grand pas en avant lors de la Révolution Française, avec son effet centralisateur, notamment quant à l'éducation. Plus tard l'école républicaine a eu un fort impact sur l'homogénéisation linguistique. Bien plus récemment la Loi Bas-Lauriol de

1975, puis son prolongement la Loi Toubon de 1994, mettent un frein à l'apparition des anglicismes dans le français[11].

Si bien que les Français en ont oublié le plurilinguisme, et que l'unilinguisme leur paraît une situation banale, là où linguistes et ethnologues y voient une situation exceptionnelle. « [T]oute une mouvance de la sociolinguistique française […] a dénoncé le caractère glottophagique de ce fétichisme et l'idéal d'unilinguisme qu'il entretient dans les esprits et les comportements et dont ont été victimes les langues de France autres que le français, déconsidérées grâce en particulier à la désignation infamante de "patois"' » (Boyer, 1996, p17).

Pour ce qui est de la diversité intralinguistique (au sein même d'une seule et unique langue) citons Marchand qui décrit ces faits :

> « nous avons même la curieuse habitude de nous corriger entre nous »
> (Marchand, 1975, p39)

> « Bien que la science linguistique se soit principalement développée aux États-Unis, son audience est plus large en France, et la place donnée dans nos librairies aux titres de linguistique frappe les linguistes étrangers, comme sont frappés les enseignants des autres pays de la place de l'enseignement de la grammaire à l'école »
> (Marchand, 1975, p39)

> « Ces grammaires […] donnent à croire qu'il existe une langue homogène. »
> (Marchand, 1975, p42)

> « Cette attitude nous semble naturelle, alors qu'elle étonne ou choque les étrangers. »
> (Marchand, 1975, p39)

L'attachement des Français à leur langue passe par sa normalisation et des attitudes fortement prescriptives, qui se manifestent le plus directement par la publication de nombreux ouvrages didactiques prescriptifs (grammaires, dictionnaires, essais, rubriques linguistiques dans la presse), et la place importante de la langue dans le système scolaire, au sein duquel la faute (terme plus fort que « l'erreur ») de français a ce pouvoir unique d'être stigmatisée et pénalisée indépendamment de la matière enseignée. L'Académie Française, institution officielle (mais pas la plus suivie) de régulation de la langue française est réputée, en comparaison à d'autres académies comme en Espagne ou en Italie par exemple, comme la

11 Pour un descriptif de la législation linguistique en France, consulter le site Internet de l'Académie Française (*cf.* bibliographie).

plus intransigeante, la plus reconnue (et la plus anti-anglais) (Ross, 2004, p23).

Ce fétichisme est d'autant plus exacerbé qu'il va à l'encontre du développement naturel de la langue, fait d'évolutions, d'emprunts, de simplifications et de re-complexifications. « Plus affectif que rationnel, ce rapport amoureux ne laisse au bon sens qu'une portion congrue, dans les jugements et les opinions comme dans les réactions » (Rey, 2007, p12). Cette irrationalité découle, à ce qu'il nous semble, de l'insécurité linguistique des Français.

1.2.1.3 L'insécurité linguistique des Français

*S*ouvenons-nous que l'insécurité linguistique est issue de la différence entre l'idiolecte ou le sociolecte avec la norme linguistique en vigueur ou la norme académique en vigueur (Ledegen, 2000, p53), et que la norme est affaire de statut, mais aussi de nombre de locuteurs. A ce titre les Français peuvent se sentir doublement en situation d'insécurité linguistique. Premièrement par rapport à leur propre norme, nous avons vu plus haut que le niveau de normativité de la langue française est très élevé, et deuxièmement par rapport à l'anglais, ayant une population de locuteurs beaucoup plus élevée et étant devenu la « norme » de la communication internationale.

Habité par le spectre des écrits didactiques et son éducation scolaire, le locuteur du français (il est cependant toujours gênant de généraliser) ne cessera au cours de sa vie de rectifier ses erreurs de langue, même quand la situation ne le demande pas expressément. Cela est encore plus flagrant à l'écrit. Il se prêtera alors au jeu des « corrections, ponctuelles ou durables, auxquelles les dominés, par un effort désespéré vers la correction, soumettent, consciemment ou inconsciemment, les aspects stigmatisés de leur prononciation, de leur lexique […] et de leur syntaxe » (Bourdieu, 1982, p38). Le Français n'est pas serein dans son usage de la langue, et se met de lui-même dans une position de soumission à une norme du français qu'il estime ne pas maîtriser. S'il ne se corrigeait, personne ne manquerait de le faire à sa place : combien de fois un Français n'a-t-il pas entendu « on dit pas/ ça s'dit pas ». Si un mot n'est pas dans le dictionnaire, les dictionnaires faisant foi, en fait bien plus que l'Académie Française, alors il « n'existe pas ».

Ayant étudié les chroniques de langage (principalement dans la presse), Cellard arrive au constat d'un « double désaveu [de la part des Français] : celui d'une grammaire (ou plus largement d'une linguistique) du français devenue illisible au commun des mortels […] Et celui d'une norme livresque qui, non contente d'ignorer l'usage le plus banal, se plaît à en

prendre le contre-pied. » (1983, p665). On voudrait ici ne pas confondre l'écrit et l'oral de la langue, or l'existence d'une forme écrite est une composante inhérente des langues fortement normalisées, et il est courant alors de vouloir parler, pour parler bien, comme l'on devrait écrire ("devoir" ayant ici le sens d'injonction).

> « On peut en effet penser que toute langue normée, du fait même de l'existence de normes, ne peut éviter de générer chez ses locuteurs un taux minimal d'insécurité linguistique. »
>
> (Didier de Robillard, cité dans Ledegen, 2000, p57)

A une normativité exceptionnelle, on attribue une insécurité linguistique exceptionnelle. La sacralisation et la réification de la norme et du « bon usage » entraîne, proportionnellement, une incertitude de maîtriser la langue et un sentiment d'illégitimité à agir sur elle : l'insécurité linguistique.

Hors du cadre de leur propre idiome, et en perpétuel contact avec la langue anglaise, on peut émettre l'hypothèse que les Français (là aussi une généralisation) peuvent ressentir une insécurité linguistique par rapport à cette dernière, en particulier.

Ce sentiment d'insécurité linguistique, plus ou moins rationnel selon les individus, n'en est pas moins circonstancié. En nombre de locuteurs maternels, le français arrive en seizième place (67,8 millions de locuteurs) des 6900 langues vivantes recensées sur le globe par Lewis (2009) alors que l'anglais est lui en troisième place. Bourhis, avec une statistique légèrement différente, souligne un autre point : « bien que 75 millions de locuteurs dans le monde le parlent encore de nos jours, l'usage du français semble avoir baissé dans les anciennes colonies. Nombre des pays du Tiers-Monde dont la langue avait été remplacée par le français pendant la colonisation réaffirment désormais leur identité en remplaçant le français par une version modernisée de leur propre langue d'origine » (cité dans Coupland & Jaworski, 1997, p307). Les Français, du moins ceux qui se font du souci quant à leur langue ont donc là matière concrète pour s'inquiéter, d'autant que leur pauvre expérience du bilinguisme tend à renforcer leur vision soustractive de la coexistence des langues.

A ceci s'ajoute encore une chose, qui distingue l'anglophonie et la francophonie. L'expansion de la première s'est faite à partir d'une base multipolaire, qui n'inclut pas seulement le Royaume-Uni, mais aussi les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande, principalement[12]. Le statut actuel de la langue anglaise ne tient pas seulement au statut d'un État, mais de plusieurs, ses racines sont en cela plus larges. En ce qui concerne le français, « la France demeure l'unique pôle solide de la francophonie. C'est une faiblesse dans

12 A ce sujet consulter la schématisation en trois cercles concentriques de l'expansion de l'anglais par Braj B. Kachru, reproduite et commentée dans Crystal (2003, p107).

la mesure où tout repose sur la puissance et la richesse de ce seul pays. La perte de prestige de la France entraînerait nécessairement le déclin du français » (Leclerc, 2010).

L'insécurité linguistique a été décrite plus haut comme paradoxale, dans le sens où elle émane des présupposés dominés, linguistiquement, sans même que les institués dominants n'aient conscience de leur pouvoir symbolique, ou la volonté de l'exercer. Parallèlement les dominés vont tendre vers la norme des dominants car ils les reconnaissent comme légitimes. Il est donc bon de prendre en compte les agissements de la part des Français qui illustrent la description du « pouvoir symbolique » donnée en sociologie : « Toute domination symbolique suppose de la part de ceux qui la subissent une forme de complicité qui n'est ni soumission passive à une contrainte extérieure, ni adhésion libre à des valeurs » (Bourdieu, 1982, p36). Ce paradoxe est très clairement mis en valeur par ceux-là même qui ressentent le plus l'insécurité linguistique, chez qui elle est une attitude très intense et très centrale :

> « c'est que ce pays désormais rougit de sa langue. [...]devant l'anglais il se sent paralysé de crainte révérencielle. »
>
> (Etiemble, 1991, p90)

> « Il est un aspect de la situation présente qu'on néglige trop souvent de souligner, alors qu'il est capital : de façon générale, les Anglais hier, les Américains maintenant n'ont pas, de propos délibéré, entrepris de nous imposer leur langue [...] nous capitulons avant même d'être attaqués. Nous nous précipitons au devant de l'assaillant en puissance et nous le prions : s'il vous plaît, violez nous, et plus vite que ça ! Ou bien, en silence, nous nous sabordons, posant en principe que l'anglais est l'espéranto de demain. »
>
> (Thèvenot, 1976, p131)

Dans ce processus, Rey voit « la faiblesse de l'enseignement des langues étrangères en France, qui impose l'anglais tout en affirmant le respect de la diversité, [et qui] conduit à des paradoxes. » (2007, p18). Il fait alors écho à Geunier *et al.* dénonçant, au sujet des Français et de leur rapport à la norme, « une tradition d'enseignement qui a également valorisé […] la norme au dépens de l'observation des fonctionnements réels et de la prise en compte de la diversité linguistique » (1983, p785-786). Les Français, et *a fortiori* les plus jeunes, puisque soumis au système éducatif, ont donc non seulement une vision limitée de la diversité linguistique, mais celle-ci se résume pour grande partie à une focalisation sur l'anglais. Focalisation qui ne manque pas de susciter des attitudes au sujet de la langue étrangère avec laquelle nous sommes le plus en rapport, quantitativement (par le nombre d'échanges) et qualitativement (par le degré de connaissance).

Conclusion

Nous avons entamé la description de notre cadre théorique et l'avons centré sur la situation qui concernera par la suite notre enquête : celle des Français et des Anglais, de la langue française et de la langue anglaise. L'approche s'est voulu progressive, afin d'établir clairement les bases pour la suite de notre travail et d'expliciter le rapport entre les domaines de la sociologie, de la psychologie sociale et de la linguistique proprement dite, qui ont donné les origines « historiques » de l'étude des attitudes linguistiques. A la suite de cela nous avons établi les origines « génétiques », c'est-à-dire ces éléments qui font que les locuteurs d'une langue, utilisateurs du langage, appliquent à celle-ci valeurs, idées, identités, etc., et qui font dépasser le stade d'outil de communication qu'est, avant tout, la langue. Au sein de notre développement nous avons aussi mis en lumière des paradoxes, dont celui du plurilinguisme, à la fois situation banale et compétence recherchée par les monolingues, victime d'une vision souvent soustractive à son sujet. Lié à ce premier paradoxe est celui qui résulte, dans l'usage d'une langue, du mélange d'une quête de l'autre et d'un repli sur soi. Le sentiment d'insécurité linguistique et ses fonctionnements sont le troisième paradoxe.

Nous inscrivant toujours dans la mise en place du cadre théorique de notre recherche, il nous semble maintenant important d'étudier, à différentes échelles, les manifestations des attitudes linguistiques.

---

ii « the physical positioning of an artist's subject, with respect to the background »

iii « affect for or against a psychological subject »

iv « a disposition to react favourably or unfavourably to a class of objects »

v « a disposition to respond favourably or unfavourably to an object, person, institution or event »

vi « a learned disposition to think, feel and behave toward a person (or object) in a particular way »

vii « Attitude is a hypothetical construct used to explain the direction and persistence of human behaviour […] therefore attitudes are latent, inferred from the direction and persistence of human behaviour »

viii « an evaluative reaction to some referent or attitude object, infered on the basis of the individual's beliefs or opinions about the referent »

ix « a construct, an abstraction which cannot be directly apprehended. […] an inner component of mental life which expresses itself, directly or indirectly, through much more obvious processes as stereotypes, beliefs, verbal statement or reactions, ideas and opinions, selective recall, anger or satisfaction or some other emotion and in various aspects of behaviour »

x « Attitude is a latent process that is internal to a person and therefore cannot be directly measured but can be inferred through observable responses elicited by stimuli. »

xi « ideologies tend to refer to codifications of group norms and values »

xii « historically deep-rooted and thoroughly naturalized »

xiii « Ideologies can promote strong common-sense notions that can be viewed as distorsions or myths »

xiv « the arbitrary and subjective intellectual and emotional response of a society's members to the languages and varieties in their social environment »

xv « educationally relevant »; « socially relevant »; « more general attitudinal positions »

xvi « sets of beliefs about language articulated by users as a rationalization or justification of perceived language structure and use »

xvii « may be defined initially as thoroughly naturalized sets of beliefs about lge intersubjectively held by members of speech communities »

xviii « Language ideologies link the cultural world of the language user to macro-level social and political forces »

xix « perceived pragmatic benefits »

xx « the functions served by attitudes in providing the foundation for motivation. »

xxi « socially structured and socially structuring »

xxii « thus language can come to mean "language and culture" and "culture maintenance" can come to mean language maintenance »

xxiii « 'additive' in the sense that a new language (or new languages) can be acquired or added with no concern at all that the base language and 'culture' are in any way jeopardized »
« wherein the other language is likely to swamp and submerge the home language »

xxiv « languages gain influence at the expense of other languages »

xxv « It is not hard to find a reason for this emphasis on language contact as language conflict : these authors focus on multilingualism in modern nation-states »

xxvi « The contrast between France and Britain could not apparently be greater than in their respective attitudes and policies towards language »

xxvii « The language does not constitute "an effective symbol of englishness", nor does it play much part in issues of ethnic or national identity. »

2 Cadre théorique général : manifestations des attitudes linguistiques

Introduction

Comme nous l'avons exposé dès le début de ce mémoire, les psychologues sociaux ont distingué des mesures des attitudes de trois ordres : verbales, physiologiques et comportementales (*cf.* Fig.1, p11). Dans sa deuxième acception du dictionnaire Le Petit Robert, l'adjectif physiologique renvoie à ce qui concerne « les activités de l'organisme humain ». Nos attitudes envers la langue ont donc des effets directs sur notre organisme. Nul danger de mutation rassurons-nous, cela veut simplement dire que notre façon même de parler, d'articuler les sons à la base de notre langage est dépendante, en partie, des jugements de valeurs que nous portons plus ou moins consciemment sur les langues et leurs variétés. Notre capacité mémorielle aussi, nous le verrons, est influencée par nos réactions évaluatrices et nos croyances linguistiques. De façon largement plus consciente, notre comportement (puisque l'on *adopte* un comportement) est le reflet même de nos attitudes, celles du moins dont nous sommes conscients, que nous revendiquons parfois jusqu'à la prise de parti âpre et opiniâtre.

La partie qui s'ensuit sera construite sur un agrandissement de l'échelle des impacts des attitudes ; sur l'individu pour commencer, puis dans l'interaction, et enfin à l'échelle de la société, voire de l'État. Nous manquerions en effet une grosse part de l'intérêt des attitudes linguistiques à nous arrêter à leur aspect psychologique, il faut immanquablement prendre en compte les répercussions sociales et sociétales de celles-ci.

Ce second et dernier volet théorique s'attachera à aborder, au travers du prisme de notre sujet, certaines des grandes questions actuelles, de celles qui agitent le débat sur les langues de nos jours, et les plus visibles dans les médias par le grand public ; à savoir notamment les interrogations sur la présumée accélération de la mort des langues ou encore celles sur les qualités d'une *lingua franca* mondiale qui accompagnerait la mondialisation.

2.1 Manifestations formelles sur le langage

2.1.1 Variation

La variation se retrouve à beaucoup de niveaux dans la langue. Celle que nous prenons ici en compte n'est pas la variation diachronique d'une langue, qui en explique l'évolution formelle et grammaticale au fil du temps, ni la variation dans l'espace, qui en explique les différentes formes en fonction de leur emplacement géographique (telles que décrites dans Dubois *et al*., 2007, p504). Notre sujet ici nous mène à nous pencher sur la variation sociale du langage, celle qui veut que pour un temps, un lieu et une langue donnés, différentes réalisations formelles (phonologiques) de la langue coexistent au sein d'une seule communauté. A l'intérieur même de la communauté linguistique la langue n'est pas un système homogène unique, mais un « système de systèmes » (Dubois et al., 2007, p504).

> « nous en sommes venus à sentir la nécessité d'une approche [...] dirigée sur les traits variables de la langue. L'étude empirique de ceux-ci montre en effet que la structure linguistique ne se compose pas uniquement d'unités fonctionnelles invariantes […] Bien au contraire, il existe un niveau de structure variable, qui relie des systèmes entiers d'unités fonctionnelles, et qui, à l'intérieur de chacune de celles-ci, régit la distribution des variantes infrafonctionelles. »
>
> (Labov, 1976, p189)

Nous ne pourrons nous passer des travaux de l'américain William Labov, reconnu comme l'instigateur de la sociolinguistique variationniste. Comme nous l'expliquons plus bas dans ce travail, il fut le premier à mettre en évidence la « stratification sociale des variables linguistiques », et le fait que ces dernières attirent à elles, au gré des attitudes linguistiques des locuteurs, un degré variable de prestige. Dans le cadre de la variation, les attitudes favorables ou défavorables envers des variantes ne se traduisent pas tant par des connotations de beauté ou de dynamisme, que par une dimension de prestige.

Au vu de ce qui a été énoncé précédemment dans ce travail, il n'est rien de révolutionnaire à dire que différentes variantes attirent différentes attitudes. L'intéressant est la conséquence : nos propres attitudes et celles des autres influent, formellement, sur notre langage, sur notre choix conscient ou non d'utiliser telle ou telle variante.

> « L'usage des diverses variables linguistiques n'est pas indifférent à la formation et à la perception par autrui de sa personnalité et de son rôle social. »
>
> (Gueunier *et al.*, 1983, p764)

Tout ceci a été mis en lumière par Labov par un procédé assez simple à expliquer. Une fois s'être assuré de la stratification sociale des variables linguistiques, c'est à dire des différentes variantes possible (différentes réalisations phonétiques) pour une même variable (une même unité phonologique) en fonction du sociolecte, le sociolinguiste américain a mené des entretiens avec des informateurs de toutes les classes sociales. Au cours même de ces entretiens, celui-ci s'est assuré de faire intervenir différents styles de discours, plus ou moins surveillés. Dans l'ordre croissant d'attention portée à son propre discours : le registre familier, le registre surveillé, la lecture de texte, la lecture de mots. Ne restait plus qu'à tracer, pour chaque informateur, un diagramme de la fréquence d'utilisation de chaque variante en fonction du style de discours. Pour une même variable, si la fréquence d'utilisation de l'une ou l'autre variante décroît alors que le niveau de surveillance du discours s'accroît, on peut en conclure que la variante en question est stigmatisée. L'inverse s'applique pareillement.

La variation linguistique s'explique donc par nos attitudes, sous la forme du prestige que nous associons à des réalisations formelles et que, par la modification de notre parler, tentons de nous approprier. De plus Labov rend évidente l'existence d'un paradoxe entre les formes utilisées par les informateurs et celles qu'ils stigmatisent, couramment identiques :

> « On voit par là, et à d'autres faits également, que le New Yorkais perçoit son intention phonique, plutôt que le son qu'il émet réellement ; en ce sens, on peut dire que le modèle qui régit l'évolution de la variation stylistique dépend d'un ensemble structuré de normes sociales. »
>
> (Labov, 1976, p199-200)

Ces « normes sociales », ce sont à la fois la synthèse des attitudes de chaque membre de la communauté linguistique sur sa langue, mais aussi l'ensemble des attitudes que nous cherchons à provoquer chez notre interlocuteur, car en matière de variation, le caractère subi des attitudes (dont nous supportons le poids social, pression « d'en dessus » (Labov, 1976, p190)) n'est pas moins important que leur caractère agi (nous visons à faire adopter, à notre égard, un certain éventail d'attitudes par notre interlocuteur, par un « processus de correction explicite » (Labov, 1976, p190)). Nous y reviendrons, mais notons d'ores et déjà deux choses, basées sur les dires de Labov : « La variation linguistique est bien souvent parallèle à la stratification sociale partout dominante. » (1976, p213), peut-être s'agit-il ici d'une évidence, mais elle confirme ce qui a déjà été dit : ce que nous jugeons ne sont pas les langues, de manière intrinsèque, mais bien les communautés qui les parlent. Une langue n'est pas belle ou prestigieuse par immanence, mais seulement par les valeurs que nous-même y attachons, ou par celles que nous attribuons à ses locuteurs.

Cette vision va à l'encontre d'une vision purement évolutionniste de la langue, basée sur les principes darwiniens de lutte pour la survie et de sélection naturelle. Cette extension de la théorie de l'évolution des espèces, souvent faite à propos des langues est ici mise à mal. En soit pour preuve la citation de Sturtevant que Labov établit comme une des bases de ses travaux : « Avant qu'un phonème ne puisse se diffuser de mot en mot (...), il est nécessaire que l'un des deux [phonèmes] rivaux acquière une certaine forme de prestige » (Sturtevant, 1947, cité dans Labov, 1976, p48). La variation, et sa mise en parallèle avec nos attitudes, elles-mêmes associées à des mécanismes de stratification sociale, montre que l'argument évolutionniste qui a souvent servi à étayer les discours sur la prévalence supposée de certaines langues s'avère scientifiquement irrecevable, puisque c'est le prestige qui fait la survie d'une langue, bien plus que ses qualités formelles.

Pour conclure, élargissons notre réflexion au changement linguistique en général, différent de la variation puisqu'il prend en compte le phénomène sous une approche diachronique. « Le changement linguistique est directement lié à la position dans la hiérarchie de classe : il commence au bas de l'échelle ; il est adopté, fort tard ou jamais, par le sommet. » (Baylon, 2008, p106). Ici aussi c'est le degré de prestige, résultat de notre approbation ou désapprobation qui fait évoluer la forme même de la langue, puisque les formes les plus socialement valorisées ne se voient pas (ou rarement) remises en cause, remplacées ou abandonnées.

2.1.2 Théorie de l'accommodation

La théorie de l'accommodation peut elle-même être vue comme une théorie de la variation linguistique (Lafontaine, 1986, p33) en ceci qu'elle explique les variations de style, voire même de code au sein de l'individu parlant. Ce type de variation partage les mêmes relations d'action sur les attitudes et de soumission à celles-ci que ne le fait la variation phonologique. En voici deux définitions :

> « L'accommodation est l'ajustement du discours ou de tout comportement communicatif d'un locuteur, en fonction de l'interlocuteur avec lequel il interagit »
>
> (Asher & Simpson, 1994, p12[xxviii])

> « La théorie de l'accommodation de la communication explique que nous ayons une tendance à ajuster notre style de communication avec celui de ceux avec qui nous communiquons, afin de gagner leur approbation sociale et d'améliorer la communication. »
>
> (Garrett, 2010, p5[xxix])

Cette théorie, que l'on doit en premier lieu aux psychologues sociaux du langage canadiens Bourhis, Giles et Lambert, adopte avant tout une « perspective interactionniste », qui met « l'accent sur le rôle que joue le langage et les attitudes individuelles dans la construction de la réalité sociale » (Lafontaine, 1986, p23-24). Cette « réalité sociale », correspond ici aux interactions entre les locuteurs. Là où la théorie de la variation sociale s'intéresse à la variation au sein du locuteur seulement, la théorie de l'accommodation s'attache à expliquer la variation à l'intérieur de l'interaction. En opposition avec la variation sociale qui soumet le locuteur à ses attitudes, l'accommodation lui redonne un rôle d'actant dans le processus attitudinal. Les inventeurs de cette théorie parlent d'ailleurs de « *stratégie* employée par le locuteur pour obtenir l'approbation sociale du récepteur sur certaines dimensions liées à la situation » (Giles *et al.*, 1973, cités et traduits dans Lafontaine, 1986, p35. Souligné par l'auteur).

Labov dans les travaux que nous avons déjà étudiés expliquait la variation sociale comme conséquente du contexte d'énonciation, plus ou moins formel. C'est en partie en réponse à ce « déterminisme situationnel » (Garrett, 2010, p108) que s'est formé la théorie de l'accommodation, arguant du fait que « quand on envisage, non plus les attitudes vis-à-vis des langues, abstraction faite de la situation, mais en relation avec un contexte d'énonciation, on s'aperçoit que les attentes et les attitudes varient selon la situation » (Lafontaine, 1986, p42).

Nos ajustements linguistiques faits lors d'une interaction avec un interlocuteur sont donc en proie à nos attitudes linguistiques (« un signal comportemental de nos attitudes » (Garett, 2010, p105)), ainsi que susceptibles de modeler les attitudes de notre interlocuteur (« évoquer des réponses attitudinales » (Garrett, 2010, p105[xxx])). Précisons la nature de ces ajustements.

L'accommodation se traduit en termes de convergence linguistique[13] et de divergence linguistique, qui peuvent toutes deux être conscientes ou inconscientes. Dans le cas de la convergence, un locuteur modifie son langage pour que celui-ci se rapproche au plus près de celui de son interlocuteur. La divergence est le phénomène inverse, qui fait s'accroître les dissemblances entre les deux formes de langage (nous réduisons ici l'interaction à sa forme binaire, la plus simple, mais aussi la plus courante). A ces deux processus s'ajoute celui de maintien langagier, qui implique qu'un locuteur ne fasse aucune modification de son langage, ni convergence ni divergence et « campe sur ses positions », linguistiquement parlant (pour des définitions complémentaires de ces trois termes, voir Vallerand *et al*., 2006, p321-322, et Garrett, 2010, p105-106). Dans les trois cas, ces phénomènes peuvent concerner tous les niveaux de la langue : les variantes phonologiques, les accents, la vitesse d'énonciation ou le vocabulaire employé.

Il est possible de converger ou de diverger à l'échelle même de l'idiome utilisé ; en cela, l'alternance codique peut être une forme d'accommodation. Elle traduira une possible solidarité avec un groupe linguistique (et donc possiblement ethnique, national, …) ou au contraire une mise à distance. Garrett note que l'alternance codique est souvent critiquée par les monolingues (2010, p11) et entraîne *de facto* des attitudes défavorables dans ces communautés linguistiques (plus rares que les communautés plurilingues rappelons-le).

En fonction de la valeur sociale rattachée à la variété, ou aux variantes, vers laquelle/lesquelles un locuteur converge ou diverge, on parle de divergence ou de convergence « vers le haut » (vers les variétés ou variantes socialement valorisées) ou « vers le bas » (vers les formes les moins valorisées socialement) (Garrett, 2010, p105-106 ; Lafontaine, 1986, p36[xxxi]).

Outre qu'ils permettent de se rapprocher, symboliquement, du groupe auquel on s'adresse ou de s'en écarter, ces deux phénomènes permettent aussi une mise à distance par rapport à son propre groupe linguistique ou, à l'opposé, d'affirmer sa solidarité avec celui-ci. Ce sont donc tout autant les attitudes face au langage de l'Autre qu'envers le nôtre qui sont exprimées, selon les cas.

13 Le vocable d'accommodation est souvent utilisé comme synonyme de convergence linguistique. Dans ce travail il réfère indistinctement à la convergence, à la divergence et au maintien langagier.

La convergence et la divergence ont leur effets pervers, et à vouloir l'approbation et la bienveillance de son locuteur ou du groupe linguistique auquel on s'adresse, il est possible de subir les foudres de son propre groupe linguistique, pour qui il peut s'agir d'un acte de félonie. D'une manière générale, tous les niveaux de langues sur lesquels peuvent s'appliquer ces deux phénomènes ne soulèvent pas le rejet ou l'acceptation de manière égale. Tout d'abord, un locuteur convergent vers le haut est plus favorablement évalué qu'un locuteur convergent vers le bas, indépendamment du succès de son entreprise. Ensuite, c'est la convergence en matière de vitesse d'élocution ou de vocabulaire qui attire les attitudes les plus favorables de la part de l'interlocuteur, avant la convergence en matière de prononciation (Lafontaine, 1986, p36 ; Garrett, 2010, p106). Enfin, s'il est facilement concevable que la convergence vers un autre groupe puisse être décrié par le groupe d'origine du locuteur, elle peut aussi l'être par le groupe vers lequel se fait la convergence, qui pourra y voir le signe d'une certaine condescendance ou d'un certain paternalisme. Garrett expose le possible écart entre la divergence ou la convergence linguistique et la divergence ou la convergence psychologique : ainsi l'usage du « foreigner talk », en anglais (plus funestement « petit nègre » ou « français tirailleur » en français), peut être perçue de manière égale comme une volonté de réelle convergence, afin de faciliter la communication, ou comme un mécanisme de divergence qui amplifie et raille les erreurs courantes du groupe visé (2010, p110).

Une application concrète de la théorie de l'accommodation va nous faire prendre conscience de ses possibles enjeux et de l'échelle qu'elle peut prendre. Rahman en 2009 s'est intéressé aux centres d'appels pakistanais, pays de langue officielle anglaise, où est délocalisée une partie des services d'assistance ou d'après-vente d'entreprises américaines. Il décrit dans son article les efforts drastiques faits par la direction et les employés de ces centres pour accommoder leur langue à celle des clients américains, et donc adopter un accent « neutre » (en fait, non marqué par une identité phonologique ou lexicale pakistanaise, *a fortiori* étrangère). Il y différencie deux niveaux d'accommodation (vers le haut, puisque dans ce cas c'est l'anglais américain qui est considéré plus prestigieux que l'anglais pakistanais, déconsidéré par les employés eux-mêmes) que sont le « linguistic crossing » et le « linguistic passing ». Dans le premier cas il s'agit de converger au maximum vers la variété visée, dans le second la stratégie est poussée jusqu'à son aboutissement, où il est possible de « passer pour » un locuteur natif (américain, dans ce cas-là). C'est cette capacité qui est recherchée par les agents des centres d'appel pakistanais. L'accent américain devient « le bien convoité, la matière première qui permet […] d'abolir les frontières linguistiques et, si utilisé avec succès, permet même de passer pour un locuteur natif [américain] de l'anglais » (Rahman, 2009,

p238[xxxii]). On peut établir ici une visée instrumentale de l'accommodation (il s'agit ici de préserver la réputation de l'entreprise, les attitudes à son sujet), qui s'opposerait à une fonction intégrative.

> « Ces accents sont indexés sur les identités étrangères désirées et reproduites au téléphone par les employés des centres d'appels *comme partie prenante de leurs stratégies de vente* envers les clients »
> (Rahman, 2009, p233. Souligné par l'auteur[xxxiii])

Rahman conclut sur la différence des attitudes suscitées par les performances de « linguistic crossing » et de « linguistic passing » auprès des clients des centres d'appels et au sein des employés, puis plus largement au sein de la société pakistanaise en général, pour qui ces travailleurs vendent leur langue au diable. La société pakistanaise réserve le même accueil distant envers ces agents que celui réservé aux élites anglophones qui « accommodent afin de s'approprier du pouvoir dans certaines situations » (Rahman, 2009, p249[xxxiv]) et notre chercheur parle du « risque omniprésent que cette identité reconstruite soit rejetée comme "inauthentique" – que le locuteur convergent soit rejeté comme un "fumiste", à la fois par les membres de la communauté dans laquelle il espère s'inscrire, et par les membres de sa propre communauté » (Hill, 1999 cité dans Rahman, 2009, p250[xxxv]).

L'accommodation vers le haut, afin de se rallier aux variétés de prestige, présente, dans sa forme la plus extrême, un phénomène suffisamment marquant pour que la sous-partie qui va suivre lui soit dédiée.

2.1.3 Hypercorrection

La variation et l'accommodation nous font prendre pleine conscience de l'importance, pour les locuteurs, des variétés de prestige. Que ce soit par attention portée à notre propre langage ou par volonté d'améliorer la communication lors de l'interaction, nous avons une plus forte tendance à aller vers elles, plutôt qu'à nous en éloigner. L'hypercorrection a été mise au jour par Labov, et se révèle être une forme extrême de convergence vers le haut.

Dans le diagramme qu'il trace des réalisations phonétiques en fonction du style, plus ou moins surveillé, de ses interrogés (Labov, 1976, p192), Labov voit la courbe progresser vers le haut (nombre plus élevé de réalisations de la variante de prestige) dans tous les cas qu'il observe. Plusieurs courbes sur le même diagramme correspondent à plusieurs classes sociales. Une courbe toutefois se redresse tout à fait significativement, celle concernant la petite bourgeoisie, qui dépasse la courbe attribuée à la moyenne et la haute bourgeoisie. La petite bourgeoisie produit donc plus de formes prestigieuses que ne le fait la classe détentrice des-dites variétés de prestige. C'est ce fait singulier que décrit l'hypercorrection au sens labovien du terme.

> « Un tel dépassement paraît s'écarter de la régularité de comportement manifestée par les autres classes. C'est pourquoi nous décrirons ce phénomène du terme d'*hypercorrection*, puisque les locuteurs de la petite bourgeoisie outrepassent ceux du groupe le plus élevé dans leur tendance à employer les formes réputées correctes et appropriées au style soigné. »
> (Labov, 1976, p193)

Or ces formes « réputées correctes et appropriées au style soignée » ont le double désavantage de n'être pas toujours idoines, et d'être souvent produites à outrance. Le terme est pré-existant à Labov, dans son acception générale, qui « dénote l'application déplacée d'une règle imparfaitement assimilée » (Labov, 1976, p193). Ou encore :

> « phénomène d'hypercorrection (de surenchère normative conduisant à une réalisation : grammaticale, phonétique..., fautive) »
> (Boyer, 1996, p16-17)

> « ce mouvement tendanciel vers la norme [qui] peut engendrer une restitution exagérée des formes prestigieuses : *l'hypercorrection*. »
> (Calvet, 2005, p52)

C'est parce que nous voulons converger que notre discours est affecté, formellement, parfois jusqu'à l' « erreur ». Sur un fonctionnement similaire, il est possible d'observer l'hypocorrection contrôlée (Calvet, 2005, p53) qui, pour une règle parfaitement assimilée, laisse filtrer des ratages volontaires ; en somme une forme extrême d'accommodation vers le bas.

Ces deux faits, qui ne sont autres que des stratégies d'ordre avant tout social, nous y reviendrons, tendent à nous attirer les faveurs de nos interlocuteurs. Concernant l'hypercorrection, si elle peut remplir son but et impressionner nos interlocuteurs d'une variété considérée comme moins prestigieuse, s'avère au contraire contre-productive envers les locuteurs détenteurs de la norme de prestige, prompts à y déceler la supercherie ou la volonté de « distinction dans l'étalage primaire d'un luxe mal dominé » (Bourdieu, 1985, p31) :

> « l'hypercorrection peut être perçue comme ridicule par ceux qui dominent la forme "légitime" et qui vont donc en retour juger de façon dévalorisante ceux qui tentent d'imiter une prononciation valorisée. Cet emboîtement peut se poursuivre à l'infini ou presque, et nous montre l'ancrage social profond des attitudes linguistiques »
>
> (Bourdieu, 1985, p31)

Cette citation va nous permettre de conclure sur la théorie de l'accommodation, et ses formes extrêmes que sont l'hypo- et l'hypercorrection, puisqu'elle nous indique qu'il serait trompeur d'adopter la vision angélique qui ferait de l'accommodation du langage un outil purement communicatif, à but intégratif, visant la compréhension par le nivellement des différences linguistiques. Ces variations ont aussi une « fonction sociale et symbolique » (Boyer, 1991, p28) qui sert à nous positionner dans une hiérarchie sociale des langues (idiomes, dialectes, accents, etc.)

2.1.4 Acquisition d'une langue seconde

Nos attitudes linguistiques ont des répercussions physiologiques, et parmi celles-ci la capacité d'influer sur notre capacité à apprendre les langues. Les débuts du traitement des attitudes linguistiques par les psychologues sociaux canadiens ont vu une grande part des recherches tâcher d'apporter une contribution nouvelle aux sciences de l'éducation, et à l'étude de l'apprentissage des langues. Les attitudes, à bien des égards, entrent dans un tel phénomène d'apprentissage : attitudes envers le sujet, certes, mais aussi envers l'institution scolaire, le professeur, les camarades, etc. Le lien entre attitudes (favorables) et motivation est donc facilement décelable (*cf.* Gardner, 1979). Nous traiterons ici seulement des attitudes linguistiques, envers les langues ou leurs locuteurs.

Le constat général à ce sujet est très clair et, à dire vrai, relativement sans surprises :

> « les attitudes des apprenants envers une communauté spécifique sont propres à influer sur l'efficacité avec laquelle ces derniers vont assimiler la langue de cette communauté »
>
> (Gardner, 1985, p6[xxxvi])

Il semblerait que ce soit la dimension affective des attitudes qui joue un rôle prépondérant, devant les dimensions cognitives et conatives (apprendre une langue *nouvelle* exclut de fait bon nombre des éléments cognitifs et conatifs rattachés à celle-ci).

> « des facteurs affectifs, tels que le prestige social, un sentiment intériorisé de supériorité ou d'infériorité, ou encore l'imposition d'une langue par une nation haïe, affectent l'apprentissage de la langue chez l'enfant »
>
> (Gardner, 1985, p2[xxxvii])

A la suite d'une étude menée au Canada, où cohabitent « les deux langues les plus prestigieuses du monde : le français et l'anglais » (sic) (Gardner & Lambert, 1972, p1[xxxviii]) les deux psychologues sociaux listent les éléments qui influent, et avec quelle force, non seulement sur la motivation à apprendre, mais sur le succès même de l'apprentissage :

> « Les tendances naturelles à l'ethnocentrisme, de la part de l'apprenant, et ses attitudes envers les membres de l'autre communauté sont perçues comme propres à déterminer, proportionnellement, le succès de celui-ci dans son apprentissage de la nouvelle langue »
>
> (Gardner & Lambert, 1972, p3[xxxix])

Une autre partie de l'étude a mis en valeur le rôle des parents des apprenants et des attitudes linguistiques de ceux-ci sur le succès de l'apprentissage de leurs enfants, rétablissant un facteur cognitif dans le processus (la transmission d'attitudes favorables à l'enfant) :

> « les parents ayant des attitudes favorables envers les membres de l'autre communauté ont plus activement encouragé leurs enfants à apprendre la langue de cette communauté que ne l'ont fait les parents ayant des attitudes moins favorables »
>
> (Gardner & Lambert, 1972, p6[xl])

Nos attitudes linguistiques ont donc comme conséquence formelle le fait que nous soyons plus compétents dans les langues appréciées que dans celles dévalorisées, que ces jugements soient enracinés dans l'individu apprenant ou bien dans son environnement et son histoire.

2.2 Manifestations sur le discours épilinguistique

2.2.1 Discours de soi et discours d'autrui

Dire que nos attitudes modifient notre discours épilinguistique relève de l'ordre du pléonasme ; en regard de cela notons que ce discours subit un net changement selon qu'il s'agit de parler de sa propre langue ou de celle d'autrui. Ce n'est pas là une différence formelle, mais une différence de contenu, ayant néanmoins un effet direct sur notre langage, du moins notre discours.

Il y a souvent une grande différence entre ce que les locuteurs pensent produire, linguistiquement, et ce qu'ils produisent effectivement ; ceci au point de percevoir faussement leurs propres réalisations. Le discours des autres ne jouit en revanche pas de cette subjectivité. Une fois encore Labov, à la suite de ses tests d'auto-évaluation, a souligné le fait que nous rapprochions notre propre discours des variétés désirées et ne voyions pas, au sein de celui-ci, les « défauts » que nous sommes prompts à dénoncer chez les autres :

> « un tel test d'auto-évaluation démontre à l'évidence que l'extraordinaire accord des réactions manifestées au discours d'autrui ne s'assortit d'aucune lucidité quand il s'agit de percevoir sa propre performance. Bien au contraire, les sujets identifient leur discours aux normes subjectives qui régissent l'évolution de la variation stylistique »
>
> (Labov, 1976, p199)

Ce n'est pas là un machiavélisme ethnocentriste mais bel et bien un manque de « lucidité », au sens profond : nous percevons moins notre propre langage que l'idée que nous en avons. Boyer note lui « combien on s'illusionne facilement lorsqu'il s'agit de sa langue » et nous dit que ce biais perceptuel touche même le « transcripteur averti » (1996, p81). En somme il nous est possible, voire courant, d'émettre des jugements normatifs sur des formes à nos yeux incorrectes que, pourtant, nous utilisons. Appréhendons donc prudemment les manifestations, dans notre discours, des attitudes linguistiques envers notre propre langage, elles se révèlent souvent trompeuses.

Les manifestations décrites jusque là ont une échelle principalement réduite à l'individu, ou à des groupes retreints de sujets parlants ; passons désormais à ces manifestations qui peuvent se percevoir à l'échelle d'un pays, d'un État entier.

2.2.2 Planification linguistique

> « Une politique linguistique est en effet portée, investie, alimentée par des valeurs sociolinguistiques, des attitudes, une idéologie, plus ou moins avouées, plus ou moins assumées, plus ou moins consensuelles. »
> (Boyer, 1996, p151)

Les langues sont des objets politiques (relatifs à la société organisée), et à ce titre sont l'objet de politiques qui les régissent et les modèlent. Puisque du point de vue du scientifique nulle langue n'est par nature supérieure à une autre - leur existence ayant comme seul pré-requis le simple besoin de celles-ci – il va sans dire que ces politiques se basent sur des considérations majoritairement attitudinales et/ou idéologiques, les deux étant liées. Dans les états de droit, la planification linguistique implique souvent la législation linguistique, laquelle législation peut se voir mise en application avec plus ou moins de vigueur. Plus haut nous avons pu voir de quelle manière, à la fois les anglophones et les francophones ont, à l'échelle de leur communauté linguistique, un traitement particulier de leur langue. Dans les paragraphes à venir nous allons revenir à ces deux langues, mais aussi prendre d'autres exemples, tel que celui de la Chine, pour appuyer notre propos.

La planification linguistique résulte du besoin de pouvoir s'en tenir à des bases stables en ce qui concerne la langue ou les langues au sein d'une institution vaste, comme peut l'être celle de l'État. Elle peut aussi résulter de mécanismes de défense dus au contact répété entre les langues, quand l'une est perçue comme pouvant menacer l'intégrité de l'autre. De manière plus générale, une telle planification doit répondre à deux principes, celui de territorialité (il faut « spatialiser » les langues) et celui de « personnalité » qui édite que chacun est libre du choix de sa langue (Boyer, 1996, p156-157). Les régions, les États et les nations ayant des frontières, il n'a pas été difficile d'y calquer des frontières linguistiques, de manière bien arbitraire parfois, et le principe de territorialité a souvent pris le dessus.

Ce qui va nous intéresser dès à présent est la mise en place de législation linguistique, ou du moins de réglementation, à la suite de deux processus attitudinaux que semblent être : la défense d'une langue envers une diversité linguistique supposément menaçante, et la crainte de mauvaises appréciations, d'attitudes défavorables, de la part d'une ou plusieurs communautés extérieures.

2.2.2.1 Législation linguistique

Commençons par l'exemple de la communauté francophone qui, pour une partie (une partie seulement puisque le français est langue officielle ou co-officielle de 37 états (Leclerc, 2010)), adopte envers sa langue une politique protectionniste. Il en a résulté, depuis moins de cinquante ans et sous couvert d'un enrichissement de la langue française par la néologie, deux lois marquantes et la mise en place de commissions étatiques entièrement dévouées à la langue française. La France a adopté en 1975 la loi dite Bas-Lauriol, remaniée en 1994 pour devenir la loi Toubon relative à l'emploi de la langue française et donnant lieu en 1996 au décret du 3 juillet relatif à l'enrichissement de la langue française. Le Québec a, de son côté, mis en place en 1977 la Charte de la langue française, dite loi 101. Ces deux lois, promulguées à la même époque, édictent le devoir de prévalence du français dans les textes publics et, aussi, la mise en place de commissions de terminologie et de néologie. Ci- dessous l'article premier du décret du 3 juillet 1996 :

> **Art. 1er.** - En vue de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme, il est créé une commission générale et des commissions spécialisées de terminologie et de néologie. Ces commissions travaillent en liaison avec les organismes de terminologie et de néologie des pays francophones et des organisations internationales ainsi qu'avec les organismes de normalisation.
>
> (Ministère de la Culture, 2012)

Toutefois, de telles entreprises peuvent facilement être vues comme une volonté de protectionnisme linguistique par l'écartement systématique ou le remplacement des mots étrangers. Cela est d'autant plus clair au regard du détail de la présentation des missions de telles commissions, crées « pour éviter […] de recourir massivement à l'utilisation de termes étrangers », ayant « la mission primordiale de *veille néologique* […] et de proposer un équivalent français aux termes d'origine étrangère » (Ministère de la Culture, 2012. Souligné par l'auteur). A ce propos il est intéressant de noter que parmi les Recommandations de la Commission générale de terminologie et de néologie de la République française, beaucoup (neuf au cours des dix dernières années) concernent des équivalents français à donner à des mots anglais, alors qu'aucune recommandation ne concerne des mots d'autres origines. Une fois adoptées, ces « recommandations » deviennent obligatoires pour tous les usages publics.

Ces mesures légales, donc possiblement coercitives au sujet de la langue française sont menées principalement par la France et le Québec (avec cependant le partenariat de la Belgique et du Canada). C'est là l'exemple d'une planification linguistique d'État, qui reflète des attitudes très largement partagées à l'encontre du contact des langues. C'est un extrême, et des processus d'intervention sur le langage peuvent intervenir à moindre échelle, comme il est possible de le voir en Inde et en Chine dans les exemples à venir.

2.2.2.2 Centres de rééducation des accents et délation linguistique

En 2008, les Jeux Olympiques eurent lieu à Pékin, capitale de la République Populaire de Chine. Cette manifestation a été l'occasion d'une grande lutte linguistique, de la part des autorités et du comité d'organisation, contre le chinglish, variété régionalisée de l'anglais largement utilisée comme langue véhiculaire avec les visiteurs étrangers, mais perçue encore comme « une version incorrecte et déformée de l'anglais standard » (Henry, 2010, p669[xli]). Les mesures prises incluaient : des cours dispensés au chauffeurs de taxi, le recrutement de plus de dix mille volontaires parfaitement bilingues en langues étrangères pour l'information et la traduction à l'égard des touristes, mais surtout la mise en place d'une ligne téléphonique à l'attention des Pékinois pour pouvoir notifier aux autorités toute démonstration publique de chinglish (Henry, 2010, p670). Henry cite un membre du comité organisateur « Pékin va recevoir des milliers de visiteurs, nous voulons que personne ne se moque de nous » et conclut :

> « la manifestation explicite qui donne le chinglish pour un obstacle à la compréhension (un problème d'ordre linguistique) cache une cause implicite qui est son évaluation péjorative par ses locuteurs (un problème d'ordre symbolique), et l'extension possible de cette évaluation à la communauté et, par extension, à la Nation toute entière »
>
> (Henry, 2010, p670[xlii])

En Inde, une forme de planification linguistique prend un tour moins officiel, mais l'ampleur du phénomène mérite l'attention. Chand s'est intéressé dans ce pays au développement des centres de « réduction des accents » qui visent à faire adopter à ceux qui y entrent un accent « standard » (américain, en fait) de l'anglais, sur la base que l'accent indien compromet la compréhension internationale de cette langue. Ce handicap global présumé de l'accent indien et les associations péjoratives faites à l'encontre de l'anglais indien sont rendus évidents par les journaux, qui utilisent l'anglais américain standard, et par les communications

des entreprises (Chand, 2009, p399). La chercheuse souligne « le lien idéologique direct et hégémonique qui, là-bas, existe entre une façon "étrangère" de parler, un parler "non-standard", et les problèmes de compréhension » (Chand, 2009, p397[xliii]), et cite l'opinion même de certains Indiens:

> « Les centres d'appels en Inde aident peut-être les entreprises américaines à réduire leur coûts, mais il n'existe pas de garantie de la qualité du service, en particulier avec la manière dont l'anglais est parlé par certains indiens , c'est-à-dire avec *des accents et des consonnes trop marqués qui les rendent incompréhensibles par les correspondants américains* »
> (Mahapatra 2006, cité dans Chand, 2009, p399[xliv]).

Ces centres, comme autant d'institutions normatives, jouent donc un rôle important, sous prétexte d'impératifs économiques, dans la planification linguistique d'un pays, même si le gouvernement n'est officiellement pas impliqué. Dans ce cas aussi, les attitudes individuelles des locuteurs envers leur(s) langue(s) résultent de pressions à la fois intérieures et extérieures, même si elles relèvent dans ce cas du domaine privé plus que du domaine public.

Pour référer à la distinction saussurienne, et en conclusion, résumons que les manifestations de nos attitudes se trouvent à la fois dans notre parole (la manière concrète dont nous employons le langage) et dans notre discours (la teneur de ce que nous disons). Dans ce cas le discours est celui de l'individu, mais c'est aussi celui de sa société toute entière, qui peut correspondre avec son État et son gouvernement. Notre discours change selon qu'il traite de notre propre langue ou de celle des autres, notre parole change selon nos attitudes, elle en tire une partie de sa diversité de formes, et se camoufle ou se déguise parfois en celle de l'autre.

Ce que nous avons observé jusqu'ici sont des manifestations directes de nos attitudes linguistiques. Désormais nous allons mettre la parole de côté pour ne garder que la nature du discours, et son contenu selon qui l'adopte. Les discours les plus bruyants ne sont pas les plus pertinents, et attention : un discours peut en cacher un autre.

2.3 Action/réaction : purisme, normativité et « laissez-faire »

Le langage évolue, les langues vivent et dans la tourmente les attitudes divergent : il y a ceux qui se raccrochent à la base du mât, là où rien ne bouge, ceux qui veulent à tout prix arrêter le mouvement par des mouvements de rames, et ceux qui adoptent la solution d'absorber le mouvement au mieux car ils savent bien que les remous ne sont pas près de se calmer. Pour ceux qui y sont sujets, faut-il fixer l'horizon ou fermer les yeux, pour éviter le mal de mer ?

2.3.1 Expertise contre sens commun

> *« Au travail moteur de la critique hérétique répond le travail résistant de l'orthodoxie. »*
>
> Bourdieu, 1982, p154.

Tout le monde n'a pas la même conception des langues, tout le monde ne jette pas sur elles le même regard. Tout d'abord il y a ceux qui s'intéressent aux langues et ceux qui ne font que les utiliser, et encore au sein de ces deux partis les conceptions divergent. Ceux qui utilisent les langues pour ce qu'elles sont, des outils de communication, ont en général des réponses plus affectives et arrêtées au sujet de ces dernières que ceux qui utilisent les langues comme objet d'étude : les linguistes. Avec l'observation vient la connaissance, et donc un certain rationalisme. Mais cela n'est pas vrai pour tous, et certains linguistes ont vite fait d'être à fleur de peau, ou au moins d'oublier leur objectivité scientifique. Peut-être est-ce parce qu'à force de rester observateur impassible, on en devient ennuyeux. Du côté du public prime « une tradition de complainte populaire envers la langue, en déplorant l'usage courant et prétendant qu'elle ne cesse de dégénérer » (Milroy cité dans Garrett, 2010, p7[xlv]) alors que du côté des linguistes prime la description des faits de langue nouveaux, vus comme un changement normal. Pour faire le lien avec notre partie précédente cela se traduit, par exemple, par des attitudes tout à fait différentes envers les planifications linguistiques ; aux deux extrêmes certains les verront « motivées par le désir de dominer et d'oppresser ou alors en auront une vision angélique, puisque vouées à éviter un effondrement de l'ordre linguistique, social, politique et moral » (Ager, 2003, p184[xlvi])

Hilgendorf tire d'une étude en Allemagne une observation qui a valeur de généralité en décrivant les points de vue sur la langue de la part du public, et des chercheurs ; le premier la voit comme « un système fermé de normes inviolables », alors que les seconds la considèrent comme « un système ouvert, constamment sujet au changement » (Hilgendorf, 2007, p25-

26[xlvii]). L'existence de ce système fermé, qui existe sous la forme de la norme linguistique ou du langage standard n'est pas reniée par les linguistes, c'est la toute-puissance qui lui est accordée qu'ils rejettent : « les linguistes ne démentent pas l'importance de la langue standard, mais ils ne condamnent pas comme "déplaisantes", "incorrecte" ou "illogique" les autres langues, dialectes, qui ne partagent pas les même règles » (Crystal, 2003, p366[xlviii]). Là où les éducateurs, les politiciens et les journalistes s'attachent à la « norme », le linguiste s'attache à la « variation » (Rey, 2007, p256). De plus, le linguiste préfère l'incertitude du futur des langues (un sujet sans fin !) à la sécurité du passé de celles-ci et ainsi « le scientifique doutera de la "crise" [des langues] et soulignera le caractère égalitaire du rapport entre chaque locuteur et son système linguistique ; le praticien déplorera les défaillances et accumulera les jugements de valeurs négatifs, se référant à une situation passée ou idéale jugée préférable » (Rey, 2007, p256). En somme « la vérité du dialectologue n'est donc pas nécessairement celle du militant ou de l'institution politique » (Lagarde, 2008, p16), ni même celle du simple locuteur, sans nécessairement qu'il fut militant.

Jusqu'ici nous avons utilisé le mot linguiste de manière générique pour signifier quiconque formé à l'étude des langues. Or ce titre voit son usage souvent galvaudé et étendu à ceux qui apportent un avis aux problèmes linguistiques, parmi eux des grammairiens, philologues, historiens, professeurs, lexicographes, qui ne montrent pas toujours l'objectivité qui siérait. Il existe bien sûr des contre-exemples : des non-linguistes objectifs et de « vrais » linguistes subjectifs. Yaguello dresse une définition idéale du linguiste :

> « Un linguiste n'est pas un grammairien prescriptif, ni un puriste, arbitre du bon usage. Jamais il ne manifeste contre le changement linguistique et la croisade contre le franglais n'est pas son affaire.[...] Bien que souvent sollicité, il n'a pas à prendre parti dans les querelles idéologiques, socioculturelles, dont la langue est l'enjeu. »
>
> (Yaguello, 1988, p15)

Le seul et unique devoir du linguiste serait donc de décrire et « laisser faire », laissant à d'autres celui de prescrire. Or les attitudes des linguistes face au mouvement de la langue vont « des mises en gardes à l'encontre d'un déclin de la langue jusqu'aux constatations positives sur la créativité linguistique qui résulte du contact des langues » (Hilgendorf, 2007, p143). Concernant le linguiste prescriptif, « tout occupé à dénoncer les distorsions […] dans la description des langues, le linguiste [descriptif] risque de manquer ce qu'elles ont de producteur » (Boyer, 1996, p82). L'opinion la plus professionnelle affirme que toutes les langues/variétés sont correctes, de manière égale, puisque considérer l'une ou l'autre comme

plus développée ou légitime ne s'appuie sur aucune base scientifique. L'important étant que chaque langue existe parce qu'elle est adaptée aux besoins de ses locuteurs (Ager, 2003, p48).

Pour décrire la réaction d'une partie de ceux qui s'intéressent à la langue, Calvet utilise le terme de discours « politico-linguistiquement correct » et le décrit comme tel : « Le discours PLC, considérant les langues comme un patrimoine, comme monuments historiques coupés des locuteurs et de leur pratiques, nie toute pertinence aux critères sociaux dans les politiques linguistiques » (2002, p96). C'est là la vision prescriptive, qui voudrait que l'homme se plie à la langue, et non l'inverse, et qui transparaît dans la majorité des débats publics sur la langue. Cette prise en compte du locuteur, des communautés locutrices des langues, est une différence majeure de point de vue entre linguistes et non-linguistes :

> « Tandis que, pour les linguistes, le « bon » ou le « mauvais » langage tire ce statut de sa relation avec ses locuteurs, pour les non-linguistes un « bon » langage est d'abord bon parce qu'il est logique, authentique, etc., et ils [les non-linguistes] peuvent décider de ce que la langue peut ou ne peut pas contenir »
>
> (Garrett, 2010, 186[xlix])

La nature différente des attitudes entre linguistes et non-linguistes, entre prescriptivistes et descriptivistes, entraîne le fait que le point de vue des uns profite d'une plus large audience que celui des autres.

> « tout incite à penser que la fraction la plus consciente de la classe ouvrière reste très profondément soumise, en matière de culture et de langue, aux normes et aux valeurs dominantes ; donc profondément sensible aux effets d'imposition d'autorité que peut exercer […] tout détenteur d'une autorité culturelle sur ceux à qui le système scolaire a inculqué une reconnaissance sans connaissance »
>
> (Bourdieu, 1985, p461)

Il est sans doute réducteur dans ce propos de ne parler que de la classe ouvrière et une telle observation se prête, à notre sens, à une plus large généralisation. Il n'en résulte pas moins que la norme linguistique, basée sur des idéaux passés et/ou élitistes, celle qui attire la majorité des attitudes favorables, n'est pas celle qui reflète au mieux la vérité objective (mais existe-t-elle seulement ?) sur les langues. Là où prescriptivistes, grammairiens et historiens ont tribune dans la presse, à l'Académie ou au gouvernement, la tribune des descriptivistes se réduit souvent aux revues spécialisées.

Jacques Cellard, chroniqueur du langage prolixe dans la presse française du XXème siècle fait lui la distinction entre ceux qu'il nomme « les nombreux » et « les doctes », définissant ce qui intéresse les premiers : « un savoir pratique et plaisant » (1983, p653) et fait alors écho à Bourdieu un an auparavant :

> « On pourrait dire que les intellectuels [les linguistes, dans ce cas précis] croient à la représentation […] plus qu'aux choses représentées, tandis que le " peuple " demande avant tout aux représentations et aux conventions qui les régissent de lui permettre de croire " naïvement " aux choses représentées. »
> (Bourdieu, 1982, p vi)

Nul doute que la nature sans cesse mouvante de la langue, et encore plus des langues en contact, interdit un savoir « pratique ». Mais c'est bien cette complexité qui le rendra « plaisant » aux yeux du linguiste.

Une analogie peut être aussi faite entre la langue et l'art, en distinguant, comme Bourdieu, un art qui imite la nature, ou bien un art qui imite l'art : « Un art qui enferme toujours davantage la référence à sa propre histoire appelle un regard historique ; il demande à être référé non à ce référent extérieur qu'est la "réalité" représentée ou désignée, mais à l'univers des œuvres d'art du passé et du présent » (Bourdieu, 1985, pIV). Sur la langue les deux regards sont posés, elle est référée soit à la « réalité » de la communication, soit aux autres langues ou à l'état passé de celle-ci, c'est-à-dire « trouvant dans son histoire propre le principe exclusif de ses recherches et de ses ruptures mêmes avec la tradition » (Bourdieu, 1985, pIV).

Une forme extrême de réaction au mouvement de la langue, de la part des doctes et des nombreux, consiste en un retranchement derrière le purisme.

2.3.2 Purismes pluriels

> *« L'épuration du langage est certes moins dramatique que celle des populations, […] mais elle contribue à cacher derrière un masque de blancheur un règlement de comptes : celui du pouvoir et de la classe dominante par rapport à l'ensemble d'un peuple. »*
>
> Rey, 2007, p55.

Le purisme a à voir avec l'intensité des attitudes, telle que décrite au début de ce travail, où il a d'ailleurs été dit que l'extrémité en est une sous-propriété. Une attitude puriste est une attitude extrême, par définition. Faire preuve de purisme linguistique, c'est se retrancher derrière une forme fixe, immuable de la langue, un idéal qui est idéal parce qu'il est passé, ou parce que ceux qui tendent à l'utiliser ont un statut valorisé. C'est préférer une vision artificielle des langues à une vision naturelle. C'est aussi privilégier la langue comme véhicule de la culture, plutôt que comme véhicule de la communication, privilégier le cultivé face au spontané, la forme sur la fonction. A cela on peut opposer le bon sens de Thomas Hardy en 1904 : « Le purisme, dans le vocabulaire ou dans la grammaire, rime presque toujours avec l'ignorance. Le langage existait avant la grammaire, et non l'inverse » (cité dans Crystal, 2003, p367[l])

Cela n'empêche pas que le purisme, et « le catastrophisme qui va, dès lors, accompagner tous les purismes blessés » (Rey, 2007, p62) est une vision de la langue largement répandue, *a fortiori* en France et dans tout pays majoritairement monolingue et de longue tradition littéraire. Il est le résultat de « la confusion voulue du niveau de langue et du niveau social, donnée pour naturelle » (Rey, 2007, p59).

Le purisme linguistique peut être de différentes natures, dû à différentes causes ; Ager en distingue cinq formes principales que sont le purisme archaïque, élitiste, xénophobe, ethnographique ou réformiste (2003, p79-84). Respectivement dans les trois premiers cas, il s'agira de privilégier les formes passées, celles des classes dites supérieures, ou encore de rejeter les langues qui nous sont étrangères. Le purisme ethnographique donne la prévalence aux variétés rurales d'une langue, censées en détenir l'origine car c'est là que se font le moins d'échanges linguistiques. Dans ce cas la forme légitime ne vient pas des élites, par statut, mais des classes rurales, par ancienneté historique. C'est sur un principe similaire que les « anti-élitistes » affirment que les classes les plus basses détiennent la variété la plus pure, puisque non avilie par les « épanchements aristocratiques » (Ager, 2003, p80[li]). Enfin le purisme réformiste prend le contre-pied des précédents et va lui à l'encontre de toute vision historique ou archaïque, puisqu'il prône la simplification drastique de la langue, jusqu'à un noyau

incompressible, ou alors son complet remplacement par une forme nouvelle, pure puisqu'artificielle (les langues artificielles comme l'espéranto peuvent en être un exemple).

Concernant le Royaume-Uni, Ager dit que le purisme élitiste est l'« attitude viscérale » (Ager, 2003, p51) qui prime envers l'anglais. La même conclusion peut être adoptée en ce qui concerne la France et le français, à ceci près qu'il ne se dissocie que peu d'un purisme archaïque qui va chercher auprès des auteurs littéraires classiques (disparus) ce que le locuteur devrait, doit dire.

Un sociolinguiste autrichien a étudié les discours linguistiques puristes tenus sur Internet, dans les médias, dans des pamphlets et autres documents écrits disponibles publiquement. Il s'est attardé sur de tels discours tenus par des germanophones au sujet des anglicismes, mais le cas s'applique tout aussi bien aux francophones, et recense cinq arguments récurrents : (1) les anglicismes sont considérés comme relevant d'un style inférieur, et sont une violation de l'intégrité esthétique de la langue d'origine, (2) ceux les employant sont peu éduqués, crânent, et obéissent à un effet de mode, (3) les anglicismes créent des problèmes de compréhension, sont vague et obscures, (4) un état passé de la langue d'origine tient lieu de modèle. Pour finir, (5) les anglicismes sont les outils imposés de l'américanisation du monde (théorie du complot) (Pfalzgraf cité dans Onisko, 2009, p28).

Une forme de purisme en réaction à l'introduction d'une langue étrangère dans la langue d'origine consiste à en traduire systématiquement tous les mots, souvent sous la forme de calques (Trask, 2004, p166). Cette réponse plus ou moins adroite a été largement adoptée par les francophones, en France et au Québec.

Il est difficile de séparer le purisme linguistique de la notion sociologique de « distinction » définie par Pierre Bourdieu : « rien n'est plus classant, plus distinctif, plus distingué, que la capacité de constituer esthétiquement des objets quelconques ou même "vulgaires", ou l'aptitude à engager les principes d'une esthétique "pure" ». Le purisme se voit dans ce cas être un « symbole d'excellence morale » (Bourdieu, 1985, pVI) qui permet avant tout de distinguer les hommes, plus que les langues. Ce passage par la sociologie nous fait nous rendre compte que le purisme linguistique s'inscrit dans un mode de fonctionnement dépassant la simple sphère de la langue. L'argument de la nécessité d'une langue « pure » perd alors de sa crédibilité car il concerne moins la langue en elle-même que les hommes et leur relations inter-personnelles. Cette distinction est aussi celle qui crée, en partie, l'écart d'attitudes linguistiques entre les locuteurs du « commun des mortels », la sphère des « experts linguistiques » et celle enfin des « scientifiques de la langue », linguistes.

2.3.3 Médias : conservatisme et néologie

Les médias traditionnels tiennent une position au croisement entre nos différentes attitudes linguistiques. Leur forme, écrite ou audio-visuelle, en accord avec l'air du temps et l'actualité invite au laissez-faire linguistique, alors que le fond des chroniques ou articles linguistiques qu'ils contiennent tend toujours vers le conservatisme. Relevons ce fait notable aussi : l'intérêt pour les questions linguistiques n'a jamais quitté les médias, tout comme il n'a jamais quitté leurs lecteurs/auditeurs/spectateurs, etc. Leur entrée dans les médias est un pas décisif pour les néologismes, les mots étrangers, ou les formes grammaticales nouvelles pour accéder à la reconnaissance. Mais avant cela ils auront du subir les foudres des courriers de lecteurs et des chroniques de langage.

« On doit observer en préalable que le journalisme linguistique (ou la linguistique journalistique) est un trait culturel bien français » (Boyer, 1996, p68), plutôt devrait-on dire francophone, puisque « la presse belge se montre plus constante et la presse québécoise plus intéressée » (Cellard, 1983 p653). Néanmoins il semblerait que les médias anglophones ne soient pas en reste, ni en Grande-Bretagne où il existe « dans les médias une tradition de grief à l'encontre des usages grammaticaux [considérés fautifs] » (Garrett, 2010, p12[lii]), ni même en Inde où « les médias indiens offrent de nombreux exemples d'appels à un "meilleur" anglais » (Chand, 2009, p406[liii]).

Ce qui ressort majoritairement des propos linguistiques de la presse en France est une culture du respect de la norme linguistique établie institutionnellement : « ces chroniques [de langage] seraient ou auraient été des instruments actifs de production et de perpétuation de la norme ; plus rarement de son évolution ; exceptionnellement, de sa subversion » (Cellard, 1983, p651). Il est dans la norme des chroniques de langage de vouloir maintenir la norme (Cellard, 1983, p651. Les néologismes reçoivent le même traitement, qui est émis encore plus sévèrement quand ceux-ci sont d'origine étrangère : « les attitudes les plus ouvertes à cet égard [...] ne vont jamais jusqu'à la constatation, face à un néologisme, d'un gain pour la langue. Au mieux, le mot nouveau est un mal nécessaire. La norme, comme en grammaire, c'est la fixité des espèces. » (Cellard, 1983, p657).

La presse anglophone est certainement moins prescriptive que ne peut l'être sa consœur francophone, mais elle peut être accusée de perpétuer les attitudes linguistiques défavorables dont fait preuve une partie de son lectorat. L'évocation fréquente d'anecdotes relatant l'importance des accents régionaux sur les opportunités de carrière ou de vie des gens, ou des références récurrentes à des cours de réduction des accents entretiennent l'idéologie de

l'inégalité des accents ou des langues (Garett, 2010, p12-14). En Inde, les médias n'accordent aucune valeur à la variété localisée, « indianisée » de l'anglais (Chand, 2009, p406). Chand cite d'ailleurs à deux reprises les médias comme la première source de propagation des idéologies linguistiques en Inde (2009, p396, p401).

Il n'est pas rare d'être témoin de l'affirmation du fait que les médias influent largement sur les attitudes du public. Or soyons conscients aussi que les médias se plient pour partie à leur public et qu'ils se doivent d'adopter les attitudes principales de ceux à qui ils doivent leur existence. Les attitudes linguistiques qui transparaissent dans les médias (nous avons principalement fait cas de la presse écrite[14]) ne font, en résumé, que refléter celles de leur public :

> « Défenseur ou contempteur de la norme, zélote ou iconoclaste, et même observateur sceptique, le chroniqueur ne peut guère porter sur celle-ci un regard trop différent de celui que la clientèle connue du journal fait présumer des lecteurs de sa chronique [...] il n'est pas libre comme l'est le chercheur (?), de prendre à l'égard de la norme l'attitude détachée du physicien en face de la chute des pommes »
>
> (Cellard, 1983, p653, p666)

Ce fait est bien visible dans les publication des courriers des lecteurs qui reviennent eux-même souvent sur des sujets linguistiques, sous la forme de protestation dans le sens du maintien, voire de la « défense » de la norme.

Embarqués au gré de la houle qui secoue les langues, modernistes, puristes et linguistes devraient toutefois abandonner leur querelles un moment pour se rendre compte d'une chose : tant que la langue bouge c'est qu'elle va quelque part, qu'elle sert les hommes et qu'elle n'est pas prête de se mettre en rade pour cause de mer d'huile. La vitalité du débat et des attitudes sur une langue donnée sont le signe réjouissant de sa vitalité et de sa viabilité.

14 Sur Internet ont fleuri nombre de blogs de grammaires prescriptive, une alternative aux chroniques de langage de la presse. Pour une étude ceux-ci voir Shaffer (2010).

2.4 Manifestations corollaires

Pour la dernière partie de nos trois volets théoriques, éloignons-nous un peu de notre sujet. Ou plutôt prenons assez de recul pour en intégrer les implications les plus larges. Les attitudes linguistiques sont loin d'être insignifiantes en ce qui concerne les interrogations actuelles majeures envers les langues dans le contexte de la mondialisation. Ces interrogations dont nous allons traiter, souvent soulevées par les médias, partie la plus visible du débat linguistique, relèvent plus du domaine des idéologies (sociétales) que de celui des strictes attitudes (relatives à l'individu). Partagées par un grand nombre, elles diffusent au sein de la société des idées trop souvent simplifiées, quand elles ne sont pas des mythes. C'est sous cet angle, et dotés des connaissances de nos premiers chapitres, que nous aborderons les quatre sujets récurrents et pour partie liés que sont l'impérialisme linguistique, les qualités présumées d'une possible langue mondiale, la nature de l'usage linguistique dominant et la question de la mort des langues.

2.4.1 Impérialisme linguistique

La question de l'impérialisme linguistique s'est posé fort à propos en réaction au phénomène de la colonisation européenne, dominée notoirement par les Français et les Britanniques. Désormais c'est le contexte de la mondialisation qui fait perdurer le débat, mais on peut se demander si un questionnement en ces mêmes termes reste approprié. Il existe un impérialisme linguistique au même titre que des impérialismes politiques et/ou économiques, qui se fonde sur des idées reçues linguistiques ou la mise en place et l'entretien de celles-ci. A ce sujet Philipson rappelle les grandes lignes de tout type d'impérialisme et précise qu'elles sont tout à fait applicables à la langues : (1) la mise en valeur du groupe [communauté linguistique] dominant, (2) la dévaluation du groupe dominé, et (3) la rationalisation systématique de la relation entre les deux groupes, toujours favorable au groupe dominant (Phillipson, 1992, p38[liv]). La langue en elle-même et les attitudes qui s'y rattachent sont à la fois l'outil et la justification de cette hiérarchie mise en place.

Un exemple de la facette linguistique de l'impérialisme est l'usage réservé aux dénominations de « langue » et de « dialecte » qui dans ce cas et dans l'usage courant revêtent alors des connotations tout à fait différentes de celles de leur sens scientifique. La langue est alors vue comme le baromètre du niveau de « civilisation », et le terme « dialecte » a été

largement galvaudé par le discours colonial (Phillipson, 1992, p39) pour finir par acquérir des connotations négatives. La relation d'inégalité culturelle qu'entretient le discours colonial, qui a mené à la substitution ou l'éradication de certaines cultures a aussi mené, en conséquence logique, à la disparition d'idiomes. Il est alors possible de parler de linguicisme, décrit comme tel : « des idéologies, des structures et des pratiques utilisées pour légitimer, effectuer et reproduire une division inégale du pouvoir et des ressources entre des groupes définis sur la base de leur langue » (Phillipson, 1992, p47[lv]).

A l'heure de la mondialisation, il nous semble dépassé de parler d'impérialisme linguistique, même si l'expansion inédite de l'anglais pousse certains à faire le rapprochement et à voir la langue anglaise comme un « cheval de Troie moderne » (Quiang & Wolff, 2005) destiné à inséminer, par le biais de la langue, un impérialisme plus large, d'ordre culturel, politique et économique. A cette inquiétude émise par certains il faut répondre cette évidence : l'anglais n'entre plus chez les autres par impérialisme, mais parce qu'il y est invité, presque unanimement par intérêt économique. De plus il ne peut y avoir impérialisme linguistique que quand cette langue devient « le sésame indispensable pour l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux opportunités d'affaires et à la culture populaire, dans un endroit où les langues indigènes sont marginalisées » (Quiang & Wolff, 2005, p55[lvi]), ce qui ne répond plus aux situations dans lesquelles l'anglais est parlé.

2.4.2 Qualités d'une langue mondiale

Toujours au sein du processus de mondialisation, beaucoup d'idées reçues en matière de langue ont de nos jours attrait à la possibilité d'émergence d'une langue mondiale ; l'anglais faisant office d'inavoué prétendant. Dans les faits l'anglais tient ce rôle de *lingua franca* mondiale, à ceci près que cette langue n'est pas neutre, puisque langue natale d'une grande population. Une attitude consiste à rationaliser ce fait sur des facteurs purement linguistiques et à décréter certaines langues comme intrinsèquement aptes à remplir cette fonction. C'est là une idéologie fortement répandue, relayée parfois par des linguistes de renom (Benrabah, 2009, p33), dont un exemple à citer est celui de Claude Hagège proclamant que « Tous les facteurs de la mort des langues […] sont capables d'agir au détriment de toute langue autre que l'anglais » (Hagège cité dans Calvet, 2002, p117). En d'autres termes, le fait que certains idiomes / variétés / variantes soient préférés à d'autres trouve deux hypothèses à la base de son explication : celle de la « valeur inhérente » et celle de la « norme imposée » (Garrett, 2010, p4[lvii]).

Cette hypothèse de la « valeur inhérente » des langues ne trouve pas ses partisans seulement du côté de la langue dominante. L'étude de Rahman sur la gestion des accents dans les centres d'appels au Pakistan (*cf.* plus haut) montre que, non seulement les employés de ces centres considèrent l'accent américain comme favorable pour une mobilité sociale vers le haut, mais ils le considèrent comme *intrinsèquement* supérieur à l'accent pakistanais (Rahman, 2009, p243).

Le linguiste en observateur objectif se doit de rejeter ces conceptions comme un « faux problème » (Benrabah, 2009, p34) et d'adopter la théorie de la « norme imposée » : une langue est puissante parce que ses locuteurs sont puissants. Un argument de bon sens nous dit aussi que toutes les langues utilisées à grande échelle de nos jours, ou favorisées comme langues véhiculaires inter-nationales furent un jour embryonnaires et « sous-développées » (Haugen, 2003, p415).

A ceux qui expliquent l'expansion de l'anglais par sa « prééminence linguistique » interne, Smith répond que l'anglais fait une bien pauvre lingua franca (2005, p57-58). Pour lui cette langue ne répond en rien à ce qui devrait idéalement constituer une langue à visée mondiale, c'est-à-dire ayant le strict minimum de sons différents, une orthographe logique qui suit la prononciation, une grammaire aux règles régulières ; en résumé une langue qui évite tout superflu, toutes redondances et toutes ambiguïtés (Smith, 2005, p57-58). Il conclut : « Il n'y a aucun doute que l'anglais est une merveilleuse langue pour ses locuteurs natifs *ou ceux qui ont fait l'effort de la parler couramment* […] Cependant certaines de ses forces se révèlent être des faiblesses quand on envisage l'anglais en tant que langue auxiliaire de communication internationale » (Smith, 2005, p61. Souligné par l'auteur[lviii]). Les connotations de cette dernière phrase sont ambigües et peuvent nous inviter à renverser le point de vue : ce qui est un humble constat du faible pouvoir véhiculaire de l'anglais ne résulte-t-il pas d'une attitude assez conservatrice de la part d'un natif, qui ne voudrait envisager sa langue que sous sa forme la plus aboutie et la plus culturellement marquée, en rejetant la forme simplifié (pidginisée) qui, de fait, fait office de *lingua franca* mondiale ? Il s'avère que ce chercheur est un espérantiste, pour qui l'usage d'une langue artificielle en tant que langue globalisée est une solution au problème supposé de la mise en danger des langues dites prestigieuses par un usage véhiculaire. Encore une fois, et malgré un point de vue différent, nous en revenons à conclure que « les caractère internes d'un idiome sont de mauvaises raisons pour expliquer sa position dominante » (Benrabah, 2009, p34) et que de tels argument se vérifient parfois être fortement attitudinaux. Nous allons trouver écho à ceci dans les paragraphes à venir, au sujet de l'usage dominant.

2.4.3 Usage dominant

La nature des attitudes linguistiques rend évident le fait que l'usage dominant, en matière linguistique, n'est pas affaire de nombre mais de statut. Reste à savoir qui dispose ou hérite de ce statut, et comment se fait la légitimité de l'usage dominant. Au terme d'usage dominant, on peut substituer ceux, sans doute moins manichéens, de norme, ou d'usage standard.

L'observation générale à faire à ce sujet est que l'usage dominant, de référence, se calque sur celui d'une élite sociale et/ou culturelle, qui ne représente qu'une petite fraction des locuteurs, et dont la légitimité n'est pas tant auto-proclamée qu'attribuée par l'ensemble des locuteurs (Ager, 2003, p49 ; Widdowson, 2009, p185). La mise en place de l'usage dominant suit une double direction : à la fois du bas vers le haut (une attribution, des nombreux envers les doctes présumés), et du haut vers le bas (une imposition, des doctes présumés sur les nombreux). On peut parler, en ce qui concerne la norme linguistique, de pouvoir symbolique ; pouvoir que chacun, à condition d'effort volontaire est libre de s'attribuer,

> « le pouvoir symbolique est en effet ce pouvoir invisible qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité de ceux qui ne veulent pas savoir qu'ils le subissent ou même qu'ils l'exercent »
>
> (Bourdieu, 1992, p202[15])

ou d'attribuer à d'autres :

> « [le] sentiment de l'incompétence et de l'impuissance, qui voue les plus démunis économiquement et culturellement au recours à des " experts " ou à la croyance dans la cryptocratie, cette autre manière de surestimer les autres classes »
>
> (Bourdieu, 1992, p478)

L'existence même de cet usage dominant, si elle est observable dans les réponses attitudinales des locuteurs, n'en reste pas moins d'une nature fictive, basée seulement sur des conceptions idéologiques et des valeurs. Une fois encore l'usage dominant, basé sur des valeurs « nullement universelles ou intemporelles » (Marchand, 1975, p50) n'a pas une origine propre qui émanerait de qualités intrinsèques. En soit pour preuve que l'usage dominant varie selon le temps et les lieux, qu'il existe des modes dans le langage, parfois plusieurs standards pour une même langue[16] et que, au même titre que les attitudes, les académies (et les académismes) aussi sont aptes au changement (Ross, 2004, p27).

15 En ce sens la langue partage une nature commune avec l'art, ou les religions (*cf.* Bourdieu, 1992)

16 L'anglais standard britannique et l'anglais standard américain, pour ne citer que ces deux exemples évidents.

Néanmoins notons que « les gens ne semblent pas être conscients de ces positionnement idéologiques, mais considèrent que la norme est principalement une question de bon sens » (Garrett, 2010, p7[lix]).

Un usage dominant de notre temps, chez les doctes et chez les nombreux, est de s'inquiéter de la mort des langues ; intéressons nous désormais à cette attitude thanatophobique.

2.4.4 Mort des langues

> *« A l'anglais s'attache, seulement, une connotation de puissance d'une partie du monde, dont il est la langue maternelle, ou d'alliance recherchée avec cette puissance dans beaucoup d'autres pays, qui l'ont choisi comme langue officielle.* Il s'agit d'une menace redoutable contre la diversité des langues et des cultures. *»*
>
> Hagège, 2009, p337. Souligné par l'auteur.

C'est par ironie que cette citation est mise en exergue de la partie à venir sur la mort des langues. C'est à en contredire le contenu que nous allons nous atteler, espérant rationaliser le phénomène. La thanatophobie linguistique apporte souvent avec elle un catastrophisme inapproprié, qui tient plus de l'anglophobie, ou plus simplement de la crainte d'une mondialisation qui s'étendrait jusqu'aux langues.

L'année 2000 a vu la publication, de chaque côté de la manche, d'ouvrages de vulgarisation sur la mort des langues, écrits chacun par des linguistes de renom (ex. Crystal, 2000 ; Hagège, 2000)[17]. Un an après l'Unesco sortait la deuxième édition de son *Atlas des langues en danger dans le monde*. L'interrogation sur la mort des langues, ou disons plutôt l'inquiétude, est une préoccupation qui s'accorde avec d'autres considérations de notre temps que sont la mondialisation et l'écologie. Au milieu de la mouvance « verte », il est très facile et très courant d'appliquer à la linguistique des raisonnements écologistes. Mais si le parallèle est tentant, cela ne veut pas dire qu'il soit probant. Lagarde fait le bilan des trois attitudes principales portées sur le phénomène de la mort des langues ; il distingue la perspective écolinguistique, la critique à celle-ci, et, en parallèle, la théorie reconstructrice (2008, p14).

La perspective écolinguistique applique aux langues le même raisonnement que celui appliqué aux espèces animales et végétales : si une langue meure, c'est à la suite d'un déséquilibre dans son écosystème, n'y trouvant plus les conditions nécessaires à sa (sur)vie. Ce « déséquilibre écosystémique » peut être interne ou externe (à la communauté

17 Crystal D. 2000. *Language Death*. Cambridge : Cambirdge University Press.
Hagège Cl. 2000. *Halte à la mort des langues*. Paris : Odile Jacob.

linguistique) (Lagarde, 2008, p27). S'ensuivent deux solutions : ou bien la langue meure purement et simplement, laissant un vide dont la nature a horreur, ou alors sa place dans l'écosystème est ré-occupée par une autre espèce, une autre langue. Rajoutons qu'à ceci il est séduisant de rapprocher les théories darwiniennes qui voudraient que, à force de sélection naturelle causée par les déséquilibres de l'environnement, ne survivent que les langues les plus fortes, les mieux adaptées. Nous rejoignons alors la « menace redoutable contre la diversité des langues et des cultures » que nous citions en préambule.

Or les langues n'ont pas de patrimoine génétique, elles sont des artefacts[18] et nous avons démontré plus haut que rien ne les prédispose, dans leur qualités internes, à plus ou moins d'adaptation. En cela la vision écolinguistique, si elle est répandue n'en attire pas moins des critiques solidement fondées.

Il faut à notre sens s'inscrire en faux contre la vision écolinguistique et la « réification des langues » (Calvet, 2002, p94) qu'elle entraîne. Une explication à cette vision facilement adoptée est à trouver dans la tradition structuraliste (initiée par Ferdinand de Saussure) qui,

> « ayant besoin de réifier son objet d'étude pour conforter son statut de science, a en quelque sorte volé à l'homme ses langues, l'a déresponsabilisé face à elles. La langue était un objet en soi dont l'homme héritait, qu'il subissait, comme il subissait l'histoire, le pouvoir, l'oppression... Dès lors, la disparition d'une langue était elle même subie, l'homme n'en était que la victime »
>
> (Calvet, 2002, p94)

S'étant érigée en réaction au structuralisme, la vision socio-linguistique, ne peut se contenter de ne laisser au locuteur le seul rôle de victime et non celui d'acteur, agissant à part entière dans le processus de mort des langues. Le locuteur est responsable de sa langue, de l'utiliser, la modifier ou l'abandonner, « même si cet abandon est explicable par des facteurs sociologiques et historiques » (Calvet, 2002, p95). A la décharge du sens commun, observons que se départir du structuralisme n'est que l'apanage du linguiste suffisamment spécialisé pour avoir choisi « son camp ». L'institution scolaire, et toutes les institutions normatives nous éloignent de la conception de la langue comme matériau malléable, lui préférant celle d'une architecture établie.

La théorie reconstructrice prend le contre-pied de l'inquiétude, et ne s'apitoie pas sur la mort des langues, mais se réjouit plutôt de leur vitalité. En appréhendant diachroniquement l'histoire des langues, plutôt que leur cohabitation synchronique, on observe les évolutions et révolutions des langues, et le mouvement constant de leurs contacts. Comparativement à ceux

18 « On écrirait mieux *artéfact* », dixit un détenteur de la norme linguistique qu'est le dictionnaire Le Petit Robert, édition 1993.

qui s'inquiètent de la mort des langues, très peu semblent en effet s'intéresser aux nouvelles langues, que des groupes nouveaux de locuteurs peuvent faire naître. « Dès lors ce qui est surprenant n'est pas qu'une langue disparaisse ou soit menacée de disparition mais, au contraire, qu'elle ne disparaisse pas d'une façon ou d'une autre » (Calvet, 2002, p105). La mort des langues ne serait en fait que la vie des langues.

Un paradoxe traverse l'entièreté du débat sur la mort des langues (ou plutôt leur vie, avons-nous dit) : la thanatophobie linguistique semble toucher ceux qui ont le plus lutté contre le plurilinguisme. Le discours catastrophiste sur la mort des langues est tenu par des « "outsiders" des langues dites en danger » (Calvet, 2002, p116) qui sont, dans le cas des anglais et des français, de fieffés monolingues, fétichistes de leur langue. Rappelons que « toute une mouvance de la sociolinguistique française, prenant le relais de sociolinguistes espagnols, a dénoncé le caractère glottophagique de ce fétichisme [le fétichisme français envers la langue] et l'idéal d'unilinguisme qu'il entretient dans les esprits et les comportements » (Boyer, 1996, p17). Le fétichisme linguistique ne serait-il donc pas, par perniciosité de son discours, un des principaux pourvoyeurs de la mort des langues, et par là même du danger qui semble immanent à l'absence de diversité (linguistique, culturelle, écologique) ?

A l'anglais s'attache, seulement, la réputation d'être une langue tueuse, accusée d'un « génocide linguistique » (Skutnabb-Kangas, cité dans Dörnyei *et al.*, 2006, p7). C'est oublier à coup sûr, ou ne pas avoir encore pris en compte, l'ensemble des New Englishes, et des World Englishes.

Pour conclure définissons le rôle des attitudes linguistiques sur la mort ou la survie d'une langue. Ses qualités intrinsèques ne jouant en rien sur la vie d'une langue, c'est donc bien les attitudes qu'ont ses locuteurs à son propos qui seront aptes à la sauver (c'est à dire en maintenir la forme actuelle) ou à l'achever (en changer la forme, ou adopter une autre langue). C'est l'action du locuteur qui, estimant ou mésestimant sa propre langue, est responsable du mouvement de sa langue. Enfin, pour finir de rassurer les thanatophobes autour de nous, souvenons-nous « [qu'] un symptôme sociologique de la phase finale du déclin est l'absence de réactions puristes contre l'interférence massive de la langue dominante » (Baylon, 2008, p139) ; francophones et anglophones, débatteurs linguistiques de longue tradition sont donc bien à l'abri.

Conclusion

Sans que nous ne voulions forcement les exprimer, nos attitudes linguistiques se manifestent tout de même à plusieurs niveaux dans notre environnement de locuteur, que ce soit dans notre langue ou dans notre discours. Ces manifestations peuvent donc aller du phonème jusqu'à l'essai. Face à la langue il y a les réjouis, les inquiets, les observateurs, ceux qui veulent faire germer et ceux qui veulent fossiliser, et les idées les plus répandues ne sont pas toujours les plus justes, parce que nos affects les déterminent grandement.

---

xxviii « accomodation is the adjustment of one's speech or other communicative behaviors vis-à-vis the people with whom one is interacting »

xxix« Communication accomodation theory [...] argues that we have a tendency to adjust our style of communicating to those with whom we are communicating in order to gain their social approval and improve communication »

xxx« Making adaptations as we communicate with others may be (or may be seen as) a behavioural signal of our own attitudes, and these adaptations may themselves also evoke attitudianl responses in our communication partners. »

xxxi« upward » ; « downward »

xxxii« This accent is the scarce good, the salable commodity which enables […] to cross the linguistic boundaries and, if successfully deployed, even pass as a native speaker of English. »

xxxiii« These accents are indexed to the desired foreign identities which the workers of call centers perform in telephonic interactions with clients as part of their sales strategies »

xxxiv« Both the Anglicisized British Indian elite and the workers in present-day call centers accomodated their language to empower themselves in certain situations »

xxxv « the apparently ever-present risk that this constructed self will be rejected as " inauthentic " – that the crosser will be rejected as [...] a " wannabe " by peers of both " peer " and " other " group »

xxxvi « Students' attitudes toward the specific language group are bound to influence how successful they will be in incorporating aspects of that language »

xxxvii « affective factors, such as social prestige, assumed superiority, or assumed inferiority, or enforcement of a language by a hated nation, affect language learning in a child »

xxxviii « the two most prestigious languages of the world, French or English »

xxxix « The learner's ethnocentric tendencies and his attitudes toward the members of the other group are believed to determine how succesfull he will be, relatively, in learning the new language. His motivation to learn is thought to be determined by his attitudes toward the other group in particular and toward foreign people in general and by his orientation toward the learning task itself »

xl « Parents with positive attitudes toward the other language community more actively encouraged their children to learn that language than did parents with less favorable attitudes »

xli « a perceived incorrect or deformed version of Standard English »

xlii « The explicit interpretation of Chinglish as a barrier to understanding (a communicative issue) overshadows the implicit negative valuation of its speakers (a symbolic issue), and the extension of this evaluation to the social group, and nation, as a whole »

xliii « here a direct ideological link exists between "foreigners", "nonstandard" speech, and unintelligibility. This hegemonic ideology is intertwined with sociolinguistic conceptualizations »

xliv « Call centers in India might help U.S. companies cut costs, but they are no guarantees of the quality of service, especially in the way English is spoken by some Indians – *with accents and harsh consonants that can make their conversations incomprehensible to U.S. Callers »*

xlv « tradition of popular complaint about language bewailling the low quality of general usage and claiming that the language is degenerating »

xlvi « at the extreme some see language planners , indeed all authorities as evil, motivated by the desire to dominate and oppress, while others seem to consider them as angelic, determined to prevent a collapse of linguistic, social, political and moral orders »

xlvii« a closed system of invilable norms » ; « an open system constantly subject to change »

xlviii« linguists do not deny the social importance of the standard language, but they do not condemn as " ugly " , "incorrect " , or " illogical " other dialects which do not share the same rules »

xlix « While, for linguists, "good" and "bad" language appears to achieve such status from links with particular groups of society, for non-linguists "good" language is primarily good because it is logical, authentic etc., and they can even define what a language may or may not contain »

l « Purism, whether in grammar or in vocabulary, almost always means ignorance. Language was made before grammar, not grammar before language. »

li « reverse elitists » ; « aristocratic outpourings »

lii « complaint tradition in the media around grammatical usage »

liii « Indian media offer numerous examples calling for "improved" English in India. »

liv « 1) self-exaltation on the part of the dominant group […] 2) the devaluation of the dominated group [...] and 3) systematic rationalization of the relationships beween both groups, always favourable to the dominant group »

lv « ideologies, structures and practices which are used to legitimate, effectuate, and reproduce an unequal division of power and ressources between groups that are defined on the basis of language »

lvi « Linguistic imperialism can occur when English becomes a gatekeeper to education [ce qui est en partie le cas en Chine], employment, business opportunities and popular culture and where indigenous languages are marginalized. »

lvii « inherent value hypothesis » ; « imposed norm hypothesis »

lviii « There is no doubt that English is a wonderful language for its own native speakers or those who have made the effort to achieve proficiency in it. […] However some of these strengths become weaknesses when considering English as an international auxiliary language. »

lix « people are apparently not conscious of the influence of these ideological positions, but tend to work on the basis that such norms are simply a question of common sense »

3 Méthodologies et travaux principaux

Introduction

Maintenant qu'a été mis en place et détaillé le cadre théorique de l'étude des attitudes, il est désormais temps pour nous de nous attacher à des considérations d'ordre plus matériel, et de nous frotter à la difficulté qui échoit à quiconque étudie ce champ : mesurer l'impalpable. Les impératifs de la recherche, et la mise en place d'une branche de la science spécialement affairée aux attitudes linguistiques, posent comme contrainte le fait de pouvoir *mesurer* ces dernières, et faire alors correspondre psychisme et chiffres. L'histoire de cette quantification de nos « réactions subjectives » (Labov, 1976, p213) est soumise à une double dichotomie, qui tient d'une part à la nature de ces réactions, et d'autre part à la nature de ceux qui les étudient.

Parmi les traits définitoires des attitudes il y a l'aspect explicite et/ou implicite de l'attitude, selon qu'elle soit formulée et assumée par le sujet, ou alors enfouie plus profondément, et interprétable de ce fait seulement *via* un comportement. Subséquemment se sont établies des méthodes directes de collecte des attitudes, qui concernent les réactions explicites, et des méthodes indirectes, qui visent à mettre en lumière les attitudes implicites. Questionner ou inférer, là se trouve notre première dichotomie. La seconde dichotomie se base sur la distinction à faire, sans omettre cependant la complémentarité de leurs travaux, entre psychologues sociaux et sociolinguistes, ces deux professions ne rattachant pas leurs travaux à des objectifs identiques.

La difficulté énoncée plus haut de « matérialiser » les attitudes a mené à des protocoles de recherche originaux et ingénieux, frisant parfois une certaine forme de machiavélisme. Cependant, et c'est là une loi de la recherche et de son souci de l'infaillibilité, nombreuses sont aussi dans la littérature spécialisée les critiques envers ces méthodes, même les plus reconnues, avec pour résultat la mise en place d'un catalogue des biais méthodologiques, ennemis intimes du chercheur.

De plusieurs de ces méthodes, en commençant par les plus reconnues (aussi les plus anciennes) pour aller vers les plus originales (souvent les plus modernes) il va donc être question dans les paragraphes à venir. Nous traiterons par la suite des biais méthodologiques après avoir détaillé ce qui oppose, dans un même champ, psychologues sociaux et sociolinguistes.

3.1 Psychologie sociale du langage et sociolinguistique

La distinction entre ces deux sciences qui s'intéressent à un même sujet est à faire au niveau de leurs objectifs, des fins de leurs recherches respectives, plus que sur les moyens employés, somme toute similaires.

Tout d'abord la psychologie sociale du langage s'intéresse aux attitudes linguistiques en tant que telles, *per se*, là où la sociolinguistique s'attache aux résultats formels desdites attitudes. Dans le premier cas il s'agit de définir la nature des attitudes, leurs fondements et leur intensité chez les observés. Dans le second cas, ce sont les conséquences sur la langue elle-même, sa forme et ses usages, qui sont l'objet d'intérêt. Toujours dans le premier cas, le locuteur est l'acteur de ses attitudes, modelant sa société en fonction de ces dernières, alors que dans le second cas il devient sujet, transformé dans sa façon de parler par les attitudes, communément partagées, de la société dans laquelle il s'insère (Lafontaine,1986, p23). Lafontaine attribue une approche interactionniste aux psychologues sociaux du langage et nous rappelle que les sociolinguistes se sont eux appuyé sur une théorie variationniste (Lafontaine, 1986, p23). Le variationnisme, prôné en premier lieu par Labov (1976), se voue à l'étude des variations formelles, phonologiques, de la langue. Labov, à la suite de deux études novatrices, explique en partie par les attitudes, dont l'insécurité linguistique, la variété et les changements phonologiques au sein d'une même langue. L'interactionnisme explique, par les attitudes, le comportement langagier des locuteurs, non pas à un niveau formel, mais à un niveau plus général, relevant des usages de la langue et du langage. Dans les deux cas il s'agit d'étudier un comportement, décrit une première fois comme « expliqué à partir de variables caractérisant l'environnement de l'individu » (les variables phonologiques des communautés linguistiques) ou alors décrit comme « des actions entreprises en vue d'obtenir certaines fins » (le choix de certains usages de la langue de la part du locuteur) (Boudon, cité dans Lafontaine, 1986, p58). Là encore il est possible de parler d'influence subie et d'influence agie de la part de la société sur le locuteur, ou de la part du locuteur sur la société. Cette distinction, mise en lumière par Lafontaine (1986) et reprise ici, n'est toutefois que rarement appuyée dans la littérature spécialisée, traitant ces deux approches comme complémentaires et interdépendantes.

3.2 Méthodes principales

> *« L'utilisation de questionnaires s'est vue tellement généralisée dans le domaine des attitudes linguistiques qu'un chercheur novice pourrait croire qu'il s'agit là d'un requis méthodologique »*
>
> Bradac *et al.*, 2001, p140[lx].

La plus grande partie de la littérature sur les attitudes linguistiques ne reflète qu'une petite variété de méthodes, et la méthode directe et indirecte ont souvent été utilisées de manière exclusives. Pourtant, elles peuvent s'avérer complémentaires.

3.2.1 Méthode directe

3.2.1.1 Questionner

La méthode directe ne tient pas tant son nom de la manière dont elle interroge les sujets que de la manière dont le chercheur analyse les réponses de ceux-ci. Dans la méthode directe, il s'agit de demander directement au sujet quelles sont ses attitudes par rapport à un référent attitudinal linguistique. L'interrogé prend alors plutôt le rôle d'un juge, et ce sont ces jugements, exprimés consciemment et verbalisés qui nous renseignent, sans traitement additionnel des réponses du sujet. La méthode directe, de ce fait, s'apparente à l'étude des opinions, c'est-à-dire la partie publique, assumée, de nos attitudes : les manifestations verbales (*cf.* Fig.1, p11). De là, la méthode directe peut prendre la forme de questionnaires[19], d'entretiens directifs ou semi-directifs, impliquant la présence physique du chercheur ou non. Dans tous les cas néanmoins il faut que l'interrogé soit conscient de ce qu'il a à juger, et il faut que le chercheur interprète ses réponses telles quelles. La méthode directe n'implique aucune forme de tromperie et repose sur un postulat de transparence de l'interrogé et de l'interrogateur.

La méthode directe, si elle paraît « la manière la plus évidente de collecter les attitudes des gens » (Bradac *et al.*, p39[lxi]), implique pourtant des possibilités propres à attirer la critique. Le principal reproche fait à l'encontre de cette méthode est la possibilité pour le répondant de fausser la véracité de ses réponses. Pour diverses raisons, qui seront explicitées lors du traitement des biais méthodologiques, l'interrogé peut être amené à donner une autre réponse que celle qu'il éprouve, ce qu'il pense de manière profonde. Cela peut être le résultat de sa propre volonté, mais aussi d'une incapacité pour lui à formuler ses attitudes profondes,

19 Pour un exemple, voir la présentation de l'étude de d'Anglejan & Tucker (1973) dans Macaulay (1975) p150.

puisque inconscientes. La méthode directe considère comme acquise, et c'est là sa faiblesse, la corrélation entre les attitudes d'ordre publique et celles d'ordre privé, entre opinions et attitudes. D'autre part, cette méthode ne peut concerner que les mesures verbales des attitudes, et omet les mesures physiologiques et comportementales. En ce sens, la méthode directe ne permet pas de mettre en valeur « la différence entre la façon dont les gens utilisent le langage et ce qu'ils imaginent sur leur comportement linguistique et celui des autres » (Bright, cité dans Lafontaine, 1986, p21). C'est pour combler ces lacunes que la méthode indirecte va être imaginée, et s'imposer comme la méthode de référence du domaine. Avant de faire le détail de cette méthode, attardons-nous sur un point de technique.

3.2.1.2 Échelles de mesures

Un point, qui certes est commun à la méthode directe et à la méthode indirecte, mais dont il convient de traiter sans plus tarder est celui des échelles de mesures. Très souvent les méthodes principales, classiques, de collecte des attitudes, directes ou indirectes, se fondent en partie ou entièrement sur des questionnaires auxquels les interrogés doivent répondre par un choix sur un continuum gradué, une échelle. Il existe différents types d'échelles.

Un premier type d'échelle, le plus simple, fonctionne en terme d'adhésion ou de désolidarisation par rapport à des affirmations. Un continuum avec un nombre d'échelons impair (5, 7 ou 9) est donc instauré entre les deux extrêmes que sont « tout à fait d'accord » et « pas d'accord du tout ». Depuis son utilisation en 1932 par le psychologue social Lickert, ce type de continuum dont les deux extrêmes ont toujours le même intitulé a pris le nom d'échelle de Lickert (Vallerand *et al.*, 2006, p246). Le nombre impair d'échelons implique la possibilité pour le répondant d'exprimer un avis ambivalent. En contrepartie l'absence de la possibilité de répondre « sans avis » peut contraindre l'interrogé à adopter une réponse « à la fois d'accord et pas d'accord » au milieu du continuum alors qu'il peut se considérer à la fois « ni d'accord ni pas d'accord » et ne pas être en ce cas ambivalent, mais neutre.

Un autre type d'échelle, dite de « différenciateur sémantique », mis en place par Osgood (Vallerand *et al.*, p246) définit plusieurs continuums échelonnés entre deux adjectifs antonymes. Interrogé sur une même langue, par exemple, l'interrogé pourra exprimer son jugement en la qualifiant de plus ou moins belle/laide, facile/difficile, ou encore mélodieuse/dissonante, etc. Là aussi la présence d'un nombre impair d'échelons n'implique pas forcément une possibilité de réponse neutre, telle que la notion de neutralité a été définie dans ce travail, mais plutôt une possibilité de réponse ambivalente.

Un dernier type d'échelle, historiquement le premier mis en place mais décrit ici en dernier car le plus élaboré, est redevable à Thurstone, dès 1931. D'une liste d'affirmations à propos du référent attitudinal, une première équipe de juges, impliqués dans la recherche, établit les affirmations « *objectivement* » favorables, défavorables ou neutres (Vallerand *et al*., 2006, p246. Souligné dans le texte). Il est possible d'étendre le spectre à plus de trois degrés : très défavorable, extrêmement défavorable, etc. Le but est de présenter aux interrogés véritables une liste d'affirmations recouvrant de manière homogène le continuum favorable/défavorable préalablement établi. Les répondants n'ont alors qu'à cocher les affirmations avec lesquelles ils sont d'accord, reflétant leur position plus ou moins favorable.

Ces trois échelles, dont la mise en place assez aisée permet une bonne reproductibilité des méthodes, soulèvent tout de même quelques remarques. L'échelle du type de Thurstone, si elle demande plus d'investissement de la part du chercheur réduit la tâche du répondant à un minimum et à une réflexion moindre, accroissant d'autant la spontanéité, et donc la prétendue profonde véracité des réponses. L'échelle de Lickert et celle dite de différenciateur sémantique font apparaître plus nettement à l'interrogé sa prise de parti et peuvent donc l'induire à vouloir se désengager par un plus grand nombre de réponses ambivalentes, ou neutres, si la possibilité lui en est donnée, plutôt que de s'engager par des positionnements aux extrêmes du continuum. De même les échelles d'Osgood (différenciateur sémantique) et de Lickert se distinguent l'une de l'autre par leur assujettissement au biais d'acquiescement. Le biais d'acquiescement décrit la plus grande facilité, pour l'interrogé, de répondre favorablement à une question orale ou écrite, par volonté d'adhésion avec le chercheur et de non-compromission par l'opposition. Être d'accord évite d'avoir, même hypothétiquement, à se justifier. Enfin, les échelles de différenciateurs sémantiques, préférées par la recherche sur les attitudes linguistiques, permettent de « minimiser la réflexion » du répondant (Garrett, 2010, p56[lxii]), par rapport aux échelles du type de celle de Lickert qui, elles, donnent à réfléchir sur l'adhésion ou non à l'énoncé. Là aussi la spontanéité est vue comme un gage d'acuité.

3.2.2 Méthode indirecte

3.2.2.1 Inférer

La méthode indirecte est née en réaction aux lacunes présentées par la méthode directe. Non que le modèle soit infaillible, il permet par la ruse que l'interrogé ne soit pas conscient de l'objet direct de son évaluation, et postule donc l'absence, de la part de ce dernier, de tout écart entre son évaluation et son attitude profonde. La paternité de la méthode, dite du locuteur masqué[20], est à attribuer au canadien Wallace Lambert et ses collaborateurs Hodgson, Gardner et Fillenbaum (souvent omis par la postérité). Elle remonte à 1960, lors de leur étude des attitudes des montréalais francophones et anglophones envers l'anglais et le français.

Le principe est de faire écouter aux interrogés plusieurs enregistrements, « contrastés d'un point de vue linguistique » (Lafontaine, 1986, p25) afin que ceux-ci évaluent les qualités sociales *du locuteur*, sur des échelles du type de celle mise en place par Lickert (accord/désaccord) ou par Osgood (différenciateur sémantique). La ruse, et tout l'intérêt de la méthode vient du fait, dissimulé aux interrogés, que le locuteur des différents enregistrements n'est en réalité qu'une seule et même personne. Cela annule le fait que les qualités sociales évaluées par l'enquête soient celles du locuteur, et l'on (le chercheur) conclut que ce sont celles attribuées à la variété de langue parlée. Le contraste linguistique entre les énoncés est la variable linguistique à propos de laquelle les attitudes sont recueillies : idiome (comme dans le premier cas du genre), accent, dialecte, variable phonétique, etc.

La technique du locuteur masqué est devenue la méthode, principale et consacrée, dans l'étude des attitudes, et s'est vue approfondie, agrémentée et appliquée à de nombreux domaines, parfois jusqu'aux limites du scientifiquement vraisemblable. Varier les caractéristiques des juges et des locuteurs (âge, sexe, profession, etc.) a été l'une des premières suites données à la technique, en plus de varier les variétés contrastées.

Les échelles utilisées portent sur les qualités individuelles et sociales des locuteurs et leurs compétences. Lambert *et al.* en avaient établi quatorze, de six degrés chacune : taille, attrait physique, aptitude à diriger, sens de l'humour, intelligence, religiosité, confiance en soi, fiabilité, jovialité, bonté, ambition, sociabilité, caractère et sympathie (Lambert *et al.*, 1960, cité dans Lafontaine, 1986, p27). Liberté est bien sûr donnée au chercheur d'adapter l'intitulé, le nombre et la taille (nombre d'échelons, pair ou impair) de ses échelles. Néanmoins a-t-il été démontré que les intitulés (deux adjectifs antonymes) donnés aux échelles de différenciateurs sémantiques dans de nombreuses études pouvaient se regrouper sous trois appellations

20 "Matched guise technique", en anglais, et subséquemment dans la plupart des études sur le sujet.

principales les englobant toutes : « supériorité », « attrait » et « dynamisme » (Zahn & Hoper, cités dans Garrett, 2010, p55[lxiii]). Nous pouvons donc nous associer à Garrett pour conclure que ce sont les trois principaux critères pour juger les langues (2010, p55).

L'efficacité d'une telle méthode tient dans la dimension unique du contraste entre les énoncés. Seulement et uniquement la variable étudiée doit faire la différence entre les différents énoncés du locuteur, unique rappelons-le. Si ce sont des accents régionaux qui sont étudiés, il faut que dans les énoncés produits soient respectés un même vocabulaire, une même vitesse d'élocution, par exemple, afin que l'accent régional deviennent un facteur efficacement discriminant. C'est avec cet élément à l'esprit que l'on peut en venir à être dubitatif au sujet d'une étude menée par Giles en 1970 sur treize accents différents, régionaux ou étrangers, de l'anglais (travail décrit dans Garrett 2010, p40 et p53).

L'objectif du présent travail n'est pas d'établir un catalogue des recherches menées grâce à la technique du locuteur masqué. Un tel travail bibliographique serait pléthorique, couvrant plus d'un demi-siècle de recherche, et autant d'années seraient à multiplier par le nombre d'idiomes, dialectes, sociolectes ou idiolectes pris en compte. Toutefois indiquons ici qu'il est possible de trouver un passage en revue récent et fourni, principalement au sujet de l'anglais, dans Garrett (2010, chap. 4). Lafontaine (1986, chap.1) dresse aussi un portrait assez complet des travaux fondateurs de ce champ, ceux des « continuateurs » de Lambert, des années soixante aux années quatre-vingt.

3.2.3 Combinaison des méthodes

La psychologie sociale, puis la psychologie sociale du langage ayant défini le champ et les techniques propres aux attitudes puis aux attitudes linguistiques, la sociolinguistique a su appliquer ces progrès pour établir le lien entre les attitudes linguistiques et les usages linguistiques. A cette fin les deux méthodes, directe et indirecte sont couplées, et c'est la divergence de résultat entre les deux qui est exploitée.

Une fois de plus l'impasse ne peut être faite sur les travaux de l'américain Labov (1976) et l'ingéniosité de ses méthodes directes et indirectes de collecte des attitudes. Ce dernier émet dans la seconde moitié des années soixante la théorie selon laquelle l'utilisation de variables linguistiques distinctes[21] selon les locuteurs n'est pas le fait du hasard, n'est pas « entièrement "libre" » (Lafontaine, 1986, p47), mais se trouve être la résultante du découpage des locuteurs en différents groupes sociaux. Pour étayer sa théorie, le linguiste va marier les deux méthodes principales dont nous avons traité jusqu'ici. De plus, Labov voit un défaut à la méthode de Lambert, qui est d'utiliser des énoncés lus (par mesure de reproductibilité, et pour mieux isoler la variable linguistique) et va donc s'attacher à n'utiliser que des énoncés « naturels », spontanés.

> « Mais il resterait alors à prouver que la variante reconstruite [dans les énoncés de Lambert] est bien identique à son équivalent naturel, et, d'autre part, que le caractère artificiel de l'énoncé n'introduit pas par lui même une nouvelle variable susceptible de perturber les réactions subjectives. »
>
> (Labov, 1976, p215)

Labov a su confirmer sa théorie mais aussi, et c'est là notre intérêt, il a mis en évidence la discordance possible, au sein d'un même locuteur ou d'une même communauté linguistique, entre les mesures verbales, physiologiques et comportementales des attitudes.

La variable phonétique /r/ sera l'objet d'étude du chercheur dans le cadre de la ville de New-York. A l'époque de l'étude (première moitié des années soixante) un changement dans la langue y est en cours, et le son /r/ tend à être distinctement prononcé, contrairement au cas de l'anglais britannique. Par une enquête préliminaire ingénieuse (Labov, 1976, chap.2) il a été établi que la prononciation de cette variable varie en parfaite cohérence avec la classe sociale de celui qui la produit (plus la classe est élevée, plus la fréquence de prononciation augmente). A la suite de cette étude préliminaire, Labov (1976, p138-155) va utiliser la

21 Différentes prononciations d'un même son, rattachés le plus souvent à différents accents, dialectes, sociolectes...

méthode directe (entretiens) pour déterminer quelle variante de /r/ est majoritairement utilisée par les locuteurs, selon que le contexte de la discussion soit plus ou moins familier ou surveillé. Il apparaît que plus le discours est surveillé, plus le phonème /r/ est marqué dans les discussions. Et ceci, fait marquant, quelle que soit la classe sociale du locuteur.

A partir de là on peut affirmer que les locuteurs ont une attitude (mesurée verbalement) favorable envers la variante /r/. Nous est montré ici un exemple de l'influence agie des attitudes. Parce que les locuteurs ont intériorisé le prestige de cette variante, ils la reproduisent dans leur discours, et d'autant plus dans leur discours surveillé, afin de s'attribuer le prestige associé à cette manière de prononcer.

A la suite de cela, la méthode indirecte du locuteur masqué va être mise en place (Labov, 1976, chap.6). Les interrogés devront attribuer, aux locutrices des enregistrements qu'ils auront entendu, une place sur un continuum contenant différents métiers disposés dans l'ordre du prestige social rattaché à ces professions. Des locutrices identiques, présentées comme différentes, produiront à la fois des énoncés comprenant des instances prononcées ou non du son /r/. De ce fait l'interrogé ne juge pas en réalité les locutrices, mais la prononciation du son /r/, seul contraste discriminant entre les énoncés. Les résultats montrent une approbation ou une désapprobation égale des répondants, quelle que soit leur classe sociale.

Ce qu'a donc démontré Labov, en mariant les méthodes directes et indirectes, et outre la « stratification sociale des variables phonologiques », c'est la possibilité d'un contraste net entre la part verbale et la part comportementale de nos attitudes. Indépendamment de notre façon propre de parler, nous pouvons éprouver des attitudes favorables (accorder du prestige) envers des formes que nous n'employons pas et, inversement, stigmatiser des usages que nous adoptons. Cela se fait en fonction de la pression sociale que nous pouvons ressentir, car savoir que notre langage est surveillé nous fait surveiller, et modifier, notre langage.

Cette digression labovienne ne nous mène concrètement qu'à la description de l'insécurité linguistique dont nous avons déjà traité. Or par le procédé qui en a permis, entre autres expérimentations et notamment à Martha's Vineyard, la mise en évidence, il nous a été donné de voir un exemple concret des méthodes directes et indirectes, ainsi que l'exemple le plus marquant de leur possible complémentarité. Mais revenons au cours de notre développement, et traitons dorénavant d'autres méthodes de collecte des attitudes.

3.3 Autres méthodes

L'intitulé « autres méthodes » n'a ici rien de péjoratif et les techniques à venir, plus récentes ou plus originales, n'en ont pas moins de sérieux et de force scientifique que les méthodes classiques. Leur exploration va nous mener à sortir du cadre du monde anglophone, traité en exclusivité jusqu'ici. Toutefois, si les études du monde anglophone sur le recueil des attitudes linguistique ont établi des références pour les autres langues et faits de langue, la réciproque est aussi applicable et les méthodologies dont la description est à venir ne sont pas prisonnières du contexte auquel elles s'attachent.

Dans une démarche indirecte, puisque les interrogés ne savent pas explicitement ce sur quoi ils sont interrogés, Cairns & Duriez (1976, décrit dans Garett, 2010, p78-79) ont évalué le rapport entre la rétention des informations contenues dans un énoncé oral, et les attitudes envers la variété linguistique dudit énoncé. Avec peu de surprise ils démontrent que plus l'attitude est favorable envers la langue de l'énoncé, plus les informations dans celui-ci sont retenues. Les deux chercheurs ont mené cette étude sur des écoliers d'Irlande du Nord pendant les Troubles, utilisant alternativement l'anglais de Belfast, celui de Dublin ou la variété RP[22].

3.3.1 Attitudes et coopération

La méthode classique directe questionne et s'appuie sur la part verbale des attitudes, principalement les opinions, la méthode classique indirecte infère les attitudes par leur mesures physiologiques (réalisations phonologiques). Reste alors à prendre en compte les mesures comportementale (*cf.* Fig.1, p11), à savoir : comment le comportement d'un informateur peut nous renseigner sur ses attitudes linguistiques. Nous citerons ici deux études se basant sur l'observation d'un comportement coopératif ou non, en rapport avec des éléments linguistiques.

Kristiansen (1997, décrit dans Garett, 2010, p79-82) a mené son étude au Danemark sur l'île de de Zealand pour comparer les attitudes linguistiques des Danois insulaires envers quatre variétés du danois. Pour lui, des attitudes positives ou négatives envers un langage ont une influence sur la coopération des enquêtés face à une tâche qui leur est demandée dans la variété étudiée. Le chercheur a donc enregistré quatre messages, identiques en tous points sauf celui de la langue utilisée, pour demander aux spectateurs d'une salle de cinéma, avant le

22 Received Pronunciation, variété de prestige de l'anglais britannique.

film, de se lever et d'aller vers l'écran pour remplir un questionnaire sur leurs habitudes de cinéphiles. Kristiansen diffuse son message à quatre reprises pour quatre projections d'un même film, en changeant à chaque fois la variété de langue. Le film étant identique à chaque fois, il en conclut que le public a les mêmes caractéristiques sociales (public plus ou moins jeune/intellectuel/etc.) et peut ainsi affiner ses données. L'enquête est faite lors de cinq films différents, afin de varier les caractéristiques sociales des enquêtés. Le niveau de coopération du public lors de chaque séance, couplé aux données concernant les enquêtés donne donc une description précise des attitudes (favorables ou défavorables) envers chaque variété, et en fonction du statut social du sujet.

Cette approche que l'on peut qualifier de coopérativiste est aussi à la base d'une étude de Lindemann (2002) aux États-Unis, entre locuteurs coréens et américains de l'anglais. Elle vise à mettre en rapport les attitudes, la coopération ou la non coopération, et le succès réel ou perçu, d'une tâche à mener en collaboration (Lindemann, 2002, p421). Pour clarifier : le postulat de départ est que, si l'on a une attitude défavorable envers un locuteur, du fait de son accent, on estimera bien moins facilement avoir réussi à le comprendre. Même s'il est avéré qu'on l'a compris. Après s'être assurée des attitudes de ses informateurs américains (locuteurs natifs de l'anglais) envers les locuteurs coréens (locuteurs non-natifs et minorité stigmatisée de surcroît), Lindemann met en place une tâche à réaliser en coopération entre Coréens et Américains. La tâche s'effectue par binômes, au sein de chacun desquels le locuteur coréen, équipé d'une carte simplifiée sur laquelle est tracée un cheminement, doit faire dessiner ledit cheminement au locuteur natif, lui équipé d'une carte muette. En fin d'épreuve on demande au locuteur natif s'il pense avoir réussi à dessiner le tracé de la carte de son interlocuteur. En comparant les deux cartes il est facile d'attester si c'est effectivement le cas. Il apparaît à l'issue de l'étude que les informateurs ayant une attitude défavorable envers les locuteurs coréens pensent avoir failli dans leur reproduction du tracé, alors que ceux avec une attitude favorable pensent avoir réussi. Or les résultats réels montrent un taux de réussite sensiblement égal.

Gardons à l'esprit tout de même que, dans cette deuxième étude, ce ne sont pas seulement les attitudes envers un accent étranger qui sont prises en compte, mais aussi celles envers une communauté ethnique/nationale.

3.3.2 Usage sociétal

L'usage que fait la société entière d'une langue est représentatif des attitudes partagées des membres qui la forment. Nous dépassons là l'échelle du simple locuteur pour prendre en compte des schémas de pensée plus vaste, résultats de l'accumulation des attitudes des individus. Cette méthode constitue pour Garrett « une approche sérieuse pour distinguer les valeurs et les stéréotypes rattachés aux variétés de langue », au travers « [du] " traitement ", au sein de la société, réservé aux langues ou variétés de langues, et à leurs locuteurs » (Garrett, 2010, p142[lxiv]). Entrent dans le collimateur d'une telle analyse les jugements méta-linguistiques, conscients ou inconscients, exprimés dans les produits culturels (films, littérature, presse, médias), commerciaux (publicités, enseignes) ou d'usage public (textes officiels, lois, textes affairant à l'éducation). Nous résumerons ici deux exemples.

Le monde de la publicité a su exploiter les valeurs et les stéréotypes qui sont inhérents aux usages linguistiques pour parfois en imprégner leur produit, ou l'acheteur potentiel dudit produit. La publicité utilise alors les connotations que font naître accents, langues, mots étrangers, profitant parfois d'un « conflit » linguistique latent (tradition de dénigrement linguistique entre deux pays/régions...). Il est à noter que ce phénomène ne concerne pas uniquement les noms des produits, ni forcement des langues compréhensibles par la cible de la publicité (Haarmann, dans Garrett, 2010, p143). Haarmann (1984, 1989) ayant étudié les publicités au Japon fait le même constat que Cheshire & Moser (1994, études décrites en détail dans Garrett, 2010, p142-47)[23] ayant étudié le même sujet en Suisse : dans un grand nombre de cas, des langues étrangères (principalement le français et l'anglais dans ces deux cas) sont utilisées pour faire la promotion de produits d'origine locale (produits japonais et produits suisses), et non pour la promotion de produits français ou anglais. Par le type de produit dont il est fait la publicité, par le type de consommateur ciblé et par les stéréotypes récurrents associés aux langues, il est donc possible de se faire une image assez détaillée des attitudes d'une société entière face à une langue donnée. La réciproque est toute aussi vraie : la généralisation de tels stéréotypes aide à renforcer les attitudes individuelles.

Aux États-Unis, Preston (2010b) s'est attaché à la retranscription écrite de paroles orales dans un corpus de texte, afin de déceler si la manière de retranscrire le parler d'un personnage pouvait être l'illustration d'attitudes moqueuses, au mieux, ou dénigreuses, au pire. De son étude le chercheur tire trois façons différentes de retranscrire des paroles, dont une particulièrement est susceptible d'évoquer des attitudes de la part du transcripteur. La

23 Ces deux études sont décrites plus en détail dans Garrett, 2010, p142-47.

première catégorie de retranscription illustre les formes rapides, « allegro » du langage parlé et les variations phonologiques qui en résultent. La deuxième catégorie concerne la « ré-orthographie dialectale », afin de retranscrire les formes avérées et reconnues des régiolectes, sociolectes. La dernière catégorie, décrite comme du « dialecte visuel » (Preston, 2010b, p132[lxv]) peut elle être porteuse d'attitudes car elle consiste à attribuer, par la graphie des paroles rapportées, un caractère particulier à un locuteur/personnage, là où une retranscription non-standard de la langue n'est pas indispensable. L'étude de cette dernière catégorie de retranscriptions peut alors nous renseigner sur les valeurs (bourgeoisie, malhonnêteté, etc.) attachées à des phonologies particulières et, si les variables phonologiques correspondent, à certains accents. La littérature dans ces cas trahit des attitudes linguistiques, mais les fait perdurer aussi.

A la fin des années quatre-vingt-dix apparaît l'étude du paysage linguistique qui s'attache à étudier « le langage des panneaux routiers, des panneaux publicitaires, des noms de rues et d'endroits, des enseignes commerciales et des inscriptions sur les bâtiments publics » (Landry & Bourhis, 1997, cités dans Garrett, 2010, p151). Cela permet de se rendre compte si, dans une contexte plurilingue, une langue est minorée et/ou si une autre prédomine, ainsi que de discerner les différents statuts assignés aux langues par leurs utilisateurs (Garrett, 2010, p152). L'étude du paysage linguistique peut se faire de manière quantitative, prenant en compte le nombre d'occurrences d'une langue ou d'une autre, mais peut aussi se baser sur des critères qualitatifs tels que la taille ou le style de la police d'écriture (voir à ce sujet les travaux de Reh, 2004, et de Scollon & Wong Scollon, 2003, décrits dans Garrett, 2010, p155-56). A grande échelle le paysage linguistique peut nous renseigner sur les attitudes principales des habitants, et celles entretenues par les classes dirigeantes d'un pays ou d'une région.

3.3.3 Métaphores conceptuelles

Dans la droite ligne de l'analyse de l'usage sociétal se trouve l'analyse du discours méta-linguistique, ce discours *sur la langue*, émis par les personnes privées et publiques dans un cadre quotidien. Une méthode pour cela est la mise en lumière et l'analyse des métaphores conceptuelles récurrentes dans le discours méta-linguistique général. La nature de ces métaphores et les imageries auxquelles elles renvoient nous renseignent sur les attitudes de ceux qui les verbalisent.

Onisko (2009) a utilisé cette méthode (dont il attribue la paternité à Lakoff & Johnson (1980)) pour établir les attitudes des Allemands envers l'anglais, et, parce qu'ils en sont le signe le plus immédiatement visible, envers les anglicismes. Onisko postule : « l'imagerie métaphorique du discours sur les anglicismes est révélatrice des conceptions enfouies envers le langage et l'apparition des anglicismes » (2009, p30[lxvi]). A cette fin le chercheur a extrait un corpus de métaphores à partir d'entretiens avec des membres d'une association de défense de la langue allemande, et d'articles d'un journal national (presse quotidienne non spécialisée) relatant les vues de spécialistes (linguistes) et de non spécialistes. Notre intérêt n'est pas ici de savoir quelles différences le chercheur fait apparaître entre les trois catégories, mais bien le fait qu'il a pu catégoriser et circonscrire des métaphores récurrentes, dont il établit une taxinomie, attribuables à chaque groupe de manière distincte. Cette méthode, indirecte, a le mérite de pouvoir sonder l'inconscient même des locuteurs, si l'on considère raisonnablement que toutes les métaphores dans le discours général n'ont pas été longuement réfléchies en vue d'un impact argumentatif.

3.3.4 Dénomination des langues

Sans rompre le lien qui s'établit avec l'usage sociétal, et après un passage par les métaphores conceptuelles des groupes de locuteurs, soulignons maintenant que la façon dont les membre d'une société désignent, nomment les langues en elles-même ou les groupes de locuteurs est indicatrice, là aussi, des attitudes de ceux-ci.

> « La dénomination des langues ou des variétés sont un autre aspect de cette tendance des locuteurs à juger les faits linguistiques. Les phénomènes de désignation sont particulièrement fréquents dans les situations linguistiques caractérisées par une grande diversité des usages, diversité qui s'accompagne généralement de conflits linguistiques et identitaires. »
>
> (Morsly, 1990, p82)

Morsly a appliqué cette méthodologie au sujet des dialectes arabes ou berbères des locuteurs algériens face à « l'arabe prestigieux dit " classique " ou " moderne " » (Morsly, 1990, p77), en allant chercher dans le discours méta-linguistique algérien les manières dont sont décrits les différents dialectes du pays, et leurs locuteurs. La chercheuse décrit la nature de ce discours, et par là même une partie de sa méthode, qui prend un tour à la fois direct et indirect :

> « ce discours sur les langues peut être explicitement sollicité, à partir de questionnaires qui placent les locuteurs en situation […] de produire des jugements sur les langues parlées ou écrites dans une communauté déterminée. Mais il peut être repéré dans de nombreuses productions discursives spontanées ou non (discours politiques, syndicaux, textes divers, journalistiques, littéraires, pédagogiques...), écrites ou orales, en particulier dans les situations conflictuelles où les langues constituent un enjeu de pouvoir. »
>
> (Morsly, 1990, p80)

Une telle définition fait écho aux trois études citées précédemment.

De son étude Morsly tire un catalogue qui regroupe, pour chaque dialecte, les modalités qui lui sont associées (du type : vulgaire/distingué, parlé/écrit,...), les attributs qui lui sont rattachés (du type : simplicité, confusion, sons rauques,...), ses fonctions (langue de la culture ou non, présence de règles grammaticales ou non,...) et les désignations linguistiques qui lui sont fréquemment données (patois, patois grossier,...) (Morsly, 1990, p81). En plus de cela, les résultats de l'étude font le compte des jugements (sous forme d'appellations) émis envers les locuteurs, en fonction de leur appartenance régionale et du dialecte, ou de la variété du dialecte parlé.

Deux éléments se distinguent, généralisables à notre sens hors du contexte algérien des années quatre-vingt-dix. Le premier est le fait que les jugements émis se fassent souvent « sur le mode persifleur comme en témoignent le recours fréquent à l'onomatopée et le report de paroles qui est une manière de "singer" des modes de parlers », et s'étayant sur des stéréotypes autres que purement linguistiques (Morsly, 1990, p85). Le second élément est celui-ci : « La conscience linguistique dont témoignent ces formules est d'une pertinence à faire rêver un linguiste » (Morsly, 1990, p83) voulant dire par là que ces jugements et désignations s'enracinent dans la perception précise des faits phonologiques, morphosyntactiques ou lexicaux qui distinguent, même de manière infime, les communautés linguistiques. La langue est, avant bien d'autres choses comme la religion, la classe sociale ou l'âge, ce qui nous caractérise en premier lieu aux yeux (aux oreilles) des autres et par là même un des premiers déclencheurs de nos attitudes sociales.

3.3.5 Linguistique populaire

Il n'y a discontinuité entre l'étude précédente et celle à venir que sur la méthodologie, au sens strict. La linguistique populaire[24] n'est pas une méthode en soi, mais un moyen de recueillir les attitudes linguistiques en interrogeant directement les enquêtés sur leur vision personnelle de l'environnement linguistique dans lequel ils s'inscrivent. En ce sens l'étude de Morsly (1990) est basée sur la linguistique populaire, puisque s'appuyant sur « la vision et la perception de ceux qui n'ont pas été directement formés à l'expertise dans le champ d'étude envisagé », ici, des non-linguistes (Garrett, 2010, 179[lxvii]).

Prenons un exemple, cité ici pour l'originalité de sa démarche. Niedzelski & Preston (2000, travail décrit succinctement dans Garrett, 2010, p180-183, repris plus en détails dans Preston, 2010a, p112-132), afin d'étudier les attitudes des Américains envers les variétés régionales de l'anglais américain (accents, principalement), ont demandé à leurs enquêtés de représenter, sur une carte muette des États-Unis (Alaska et Hawaï compris, seules les frontières des états sont dessinées) les zones géographiques des différents accents principaux. Les résultats ont alors été comparés selon plusieurs critères : les zones représentées (semblables ou non, certains accents apparaissant ou non), l'origine géographique des enquêtés, mais aussi, part non-négligeable sur les cartes dessinées, les appréciations évaluatrices exprimées spontanément. « Il est à noter que les étiquettes attribuées aux zones sur la carte ne sont pas toujours purement descriptives, mais souvent fortement attitudinales. » (Garrett, 2010, p180[lxviii]). Le contraste, qualitatif (variétés citées) et quantitatif (nombre de zones dessinées) entre les cartes des informateurs et celles des dialectologues, couplé avec les jugements émis, permet de mettre en évidence les attitudes de ceux qui ont tracé les cartes.

Sur un principe cartographique similaire, une autre étude des mêmes auteurs a fait attribuer, pour chaque état des États-Unis, une note allant de un à dix concernant le caractère plus ou moins « correct » de l'anglais parlé dans lesdits états. Là aussi les résultats diffèrent de manière marquante selon la région d'origine des répondants et retranscrivent ici, avec une précision géographique certaine, les attitudes envers les variétés régionales de l'anglais américain.

Chacune des méthodes décrites ci-dessus ne manquera pas de susciter, chez l'œil critique, une attitude ambivalente, placée entre les deux pôles que sont, d'une part, l'admiration de l'innovation et de l'efficacité méthodologique et, d'autre part, le rejet de quelconque faille méthodologique, par laquelle s'immisce l'inexactitude des résultats.

24 « folklinguistics » en anglais.

3.4 Critiques et biais méthodologiques

Biais, n.m.
3.statist. Fait susceptible de rendre un fait non représentatif.

Rey & Rey, 2007, p247.

La liste des critiques et des biais méthodologiques concernant la recherche sur les attitudes linguistiques est longue, et ceci a plusieurs causes. Premièrement, par conséquence logique d'une pluralité des méthodes, le nombre des critiques augmente. Deuxièmement, chaque étude, chaque travail mené a individuellement attiré à lui des critiques propres, portant à chaque fois sur des points précis, dépendant du contexte étudié, plutôt que s'attelant à des problèmes généraux rencontrés par tout chercheur cherchant à quantifier ce qui affleure à la conscience de ses semblables. Dernièrement, la critique est en fait la partie visible d'un idéal de validité inébranlable des méthodes de recherche ; or il n'est plus besoin de démontrer que la linguistique n'est pas une science dure.

La plupart des critiques exprimées le sont à l'encontre de la technique du locuteur masqué, ayant statut de méthode consacrée et se voulant, par son caractère indirect, on ne peut plus fiable. Nous détaillerons ici les principales lacunes ou biais, qu'ils aient trait au locuteur masqué, à la méthode directe par questionnaire ou à l'impartialité présumée de l'enquêteur.

3.4.1 Pré-conceptions de l'enquêteur

Un certain nombre de critiques peuvent se regrouper sous ce qu'il est possible d'appeler les pré-conceptions de l'interrogateur. Sont désignées par là les hypothèses qui émanent du chercheur et qui sont susceptibles de modifier ou d'influer sur les réponses des interrogés.

Au premier stade, et principalement dans les méthodes directes par questionnaires, il a parfois été reproché à ceux qui avaient établi les questions de les avoir orienté, et ce aussi bien dans la formulation des questions que dans le choix des réponses proposées. Le répondant est alors entravé dans sa liberté totale de réponse, pourtant pré-requise pour l'étude des attitudes. C'est là un reproche possible envers n'importe quelle étude par questionnaire, et un biais méthodologique qui, s'il peut être minimisé par le chercheur consciencieux, est difficile à éradiquer complètement.

La majorité des travaux dans le champ ici concerné, issus de méthodes directes ou indirectes, comportent des échelles, le plus souvent du type de celles de différenciateur sémantique. Se posent alors deux questions. L'une est de savoir si les intitulés (adjectifs) des échelles correspondent aux jugements qu'émettraient spontanément les répondants. (Lafontaine, 1986, p43). Concomitamment, un autre problème est de savoir si les adjectifs utilisés sur les échelles sont mélioratifs ou péjoratifs. Garrett (2010, p71) prend l'exemple de l'ambition, qui est une valeur ambiguë et qui prendra possiblement des sens opposés selon les interrogés.

Proche de ce problème, et de manière générale dans les études d'attitudes linguistiques, on peut trouver celui de l'étiquetage des variétés linguistiques, qui relève une fois de plus du chercheur et peut donc différer de celui des répondants. Les variétés des dialectologues ne concordent pas en tous points avec celles du public. Le nom même des variétés, mais aussi leur étendue géographique et/ou sociale reste un critère assez personnel (l'accent « londonien » est-il celui des Cockneys ou l'accent RP ?). C'est là ce que Garrett nomme le problème de « l'authenticité de la communauté » (2010, p58), remettant en cause la légitimité dans l'attribution des langues aux communautés.

Une facette des pré-conceptions du chercheur s'illustre aussi par le fait que les sujets abordés entraînent une focalisation sur des sujets dont le répondant n'avait, possiblement, jusque-là aucune conscience. Avant que le chercheur ait fait apparaître la différence entre deux prononciations courantes en français de « il pleut » (/ilplœ/ et /iplœ/) (Lafontaine, 1986, p45), il y a fort à parier que l'interrogé n'ait jamais eu conscience de ce fait et n'ait pas alors émis d'attitude différente selon les deux variantes. « De même, des locuteurs peuvent évaluer globalement un discours de façon positive, sans être capables d'isoler avec précision les éléments sur lesquels reposent leur évaluation. » (Lafontaine, 1986, p45). Macaulay illustre ce même thème au sujet de l'étude de Labov sur le parler new-yorkais. Il relève que la possible antipathie des non-new-yorkais envers le parler de New-York est *avant tout* une intuition du sociolinguiste (propre à influencer les interrogés), et non un fait avéré (1975, p149). En conséquence une partie de l'insécurité linguistique des locuteurs new-yorkais serait essentiellement une hypothèse de départ, formulée par le chercheur, plutôt que le résultat auquel mène l'enquête.

Après avoir disséqué trois études fondatrices dans le champ des attitudes linguistiques, dont celle de Labov décrite plus haut dans ce travail, Macaulay nous met en garde dès 1975 des effets indésirables de la subjectivité du chercheur. Il reproche, notamment à Labov, de ne s'en tenir, pour la mise en place de ses méthodes, qu'à la vérification de ses intuitions de

départ, et non à l'observation objective et impartiale des faits (Macaulay, 1975, p149-50). Le chercheur conclut, entre autre, « [qu'] il serait imprudent de ne pas tenir compte des impressions subjectives de l'enquêteur » (1975, p157[lxix]).

3.4.2 Influence de l'informateur

Le biais de séduction sociale et le biais d'acquiescement sont la preuve qu'il n'y a pas que la subjectivité de l'enquêteur qui est passible de parasiter l'objectivité d'une recherche. Face à une question, un informateur est tenté de répondre « ce qu'il devrait répondre », au regard de la reconnaissance sociale, plutôt que ce qu'il pense ou ressent. C'est cette volonté de séduction sociale, la reconnaissance primant alors sur la véracité, qui est particulièrement saillante dans le cas de la méthode directe. En réaction à ce possible écueil, Labov établira, pour la sociolinguistique, des bases méthodologiques pour une observation indirecte de la variation linguistique (pré-enquête dans les magasins de New-York sur les différentes réalisations du son /r/). Conscient d'être observé (méthode directe) un informateur aura tendance à adopter un registre de langue, un accent, une variété de langue plus reconnue socialement que ce qu'il parle habituellement, « naturellement », spontanément. Dans le cadre de la méthode directe par entretien, la volonté de séduction sociale se cristallise alors sur le chercheur (interviewer, questionneur) et devient alors une facette du « paradoxe de l'observateur », tel que le décrit Labov au sujet de la variation linguistique. Il en est de même pour les attitudes :

> « le but de la recherche linguistique au sein de la communauté est de découvrir comment les gens parlent quand on ne les observe pas systématiquement ; mais la seule façon d'y parvenir est de les observer systématiquement. »
>
> (Labov, 1976, p289-90)

Un phénomène voisin du biais de séduction sociale, et une conséquence du paradoxe de l'observateur, est le biais d'acquiescement. Lors d'un entretien, mais aussi d'un questionnaire, « une forme atténuée d'entretien » (Asher & Simpson, 1994, p4029), il peut être plus confortable pour l'interrogé, ou moins embarrassant vis-à-vis de possibles justifications, d'être en accord avec les propositions exprimées ou supposées de l'enquêteur. Par rejet d'une implication, du à un désintéressement ou à une volonté de non-compromission, un informateur ira dans le sens du chercheur, n'exprimant pas ses attitudes réelles, ou son absence d'attitudes. Toutefois, le chercheur prendra en compte les renseignements donnés dans ses résultats, alors biaisés.

3.4.3 Critiques de la méthode du locuteur masqué

La technique du locuteur masqué permet de se défaire en partie des biais méthodologiques souvent reprochés à la méthode directe. Or si les résultats en eux-mêmes sont de ce fait plus objectifs, la mise en place pratique de cette technique soulève quelques questionnements, notamment quant à la reproduction des variétés linguistiques au sein des enregistrements.

Rappelons-le cette technique repose sur la production artificielle (Lafontaine, 1986, p36) de plusieurs énoncés par un locuteur unique. C'est cet artifice qui est en cause ici, et la critique globale tient au fait que l'on (les interrogés) juge des *reproductions* de langues, et non des langues. Une première remarque met en cause le fait que la répétition des productions langagières entraînerait une sur-focalisation, une « focalisation anormale » (Lafontaine, 1986, p37), par rapport à la focalisation du sujet dans une situation naturelle, hors du cadre de l'expérimentation. Garrett faisant la même remarque[25] (2010, p57) insiste sur le fait que le contraste entre les variations linguistiques (déclencheurs des attitudes) est alors exagérément marqué.

Le caractère artificiel des productions utilisées vient aussi du fait que les passages enregistrés sont des textes lus, une circonstance particulière de l'énonciation qui ne reflète pas forcément les usages les plus courants des variétés reproduites, et n'entraînerait pas automatiquement les mêmes attitudes que des productions plus spontanées (Garrett, 2010, p59, à propos de l' « authenticité du style »). De plus Lafontaine, s'appuyant sur une étude de Romaine signale que dans le cas de la lecture, « les attentes des récepteurs [les interrogés] sont plus fortes » (Lafontaine, 1986, p37), concernant les formes présumées représentatives d'un accent, d'une variété standard, etc.

A vouloir isoler au mieux les variétés de langues, ou les formes distinctives entre celles-ci, on en vient à oublier que le langage est avant tout une interaction, dépendante d'un contexte et de ses locuteurs, et qu'en conséquence les attitudes envers les enregistrements d'une expérience de locuteur masqué sont a-contextuelles, détachées en cela de la réalité. Les études de ce type présupposent donc qu'il existe des attitudes indépendantes de la situation d'énonciation, « fixes, stables, que n'affecte pas la situation » (Lafontaine, 1986, p31). Cela va à l'encontre des variations de style, voire même de code, selon les situations (familières, formelles) (Fishman, cité dans Lafontaine, 1986, p31). Au sein d'une communauté, un déclencheur d'attitudes favorable ou défavorable sera notamment *l'adéquation* de la variété

25 Établissant « the salience question ».

langagière avec la situation, plus que la variété utilisée en elle-même. Le langage d'une communauté n'est pas monolithique et il est de ce fait parfois maladroit d'établir des relations purement binaires entre communautés linguistiques et variétés de langue.

Concernant les études par locuteur masqué portant sur les accents d'une même langue, Garrett soulève deux obstacles difficilement évitables à son sens : celui de « l'authenticité de l'accent », et celui de « l'authenticité de l'imitation » (2010, p58[lxx]). Il met en lumière le fait que, pour isoler au mieux différents accents régionaux, les autres variables linguistiques que sont, par exemple, les intonations ou la vitesse d'élocution sont maintenues constantes dans les différents enregistrements. Ces deux derniers facteurs sont pourtant en eux-même des marqueurs d'accents régionaux, il est fallacieux de n'en tenir pas compte et c'est l'authenticité même, formelle, des accents comparés qui est mise en cause. Le problème de l'imitation des accents, lui, ne se pose pas, aux dires de Garrett, dans le cas de deux accents distincts prononcés par un même locuteur parfaitement bilingue. Il n'y a dans cette situation rien d'exceptionnel. Là où un biais peut s'installer, c'est le cas où plusieurs accents (plus de deux dans ce cas) sont imités par une même personne. Il est alors incertain, voire improbable que chaque accent soit parfaitement imité. L'imitation n'a-t-elle pas pour essence une part de caricature ? Part propre à biaiser des données voulues strictement objectives.

Un dernier point établi par Garrett sera aussi notre dernier point. La perception des variétés langagières (accents, variétés régionales, etc.) est-elle la même chez le public des interrogés que chez le chercheur, linguiste et/ou dialectologue ? Un doute subsiste sur le fait qu'une même aire géographique soit attribuée à un même accent de la part des deux partis. Tout comme un accent non-standard peut être pris comme une mauvaise maîtrise de la grammaire (Garrett, 2010, p57) ou des règles de prononciation, et non comme la marque d'un régiolecte ou sociolecte.

Toutes ces questions n'ont pas été soulevées sans effets sur le monde de la recherche et nombre d'études ont été menées en réaction, en couplant la technique du locuteur masqué à des éléments de contexte d'énonciation ou une attention portée à la non-répétition des énoncés pour éviter quelconque focalisation exagérée sur les variantes discriminantes. Certaines études ont tendu à affirmer certaines critiques et à en infirmer d'autres. Lafontaine, à qui les paragraphes ci-dessus doivent beaucoup, résume plusieurs de ces recherches (1986, p31-39).

Il ressort, nous semble-t-il, un paradoxe de ces débats méthodologiques. Les chercheurs ont voulu isoler au maximum les variables susceptibles de déclencher, par leur existence propre, des attitudes favorables ou défavorables, allant parfois jusqu'à étudier un seul son, afin d'établir des typologies toujours plus précises des attitudes linguistiques.

Intention scientifique évidente s'il en est, que d'affiner toujours plus des résultats existants. Mais à cette volonté de précision s'oppose l'observation faite par les psychologues sociaux que nos attitudes, et donc un possible comportement en découlant, se forment envers des formes stéréotypées des référents attitudinaux (Vallerand *et al.*, 2006, p283). Là ressort encore la difficulté de définir de manière exacte les contours formels d'une langue, et subséquemment de définir ce à quoi s'attachent précisément nos attitudes linguistiques ; à des langues ? à des phonologies ? aux usages faits de ces langues ? à notre propre langue ?, à celle de l'Autre ?, etc.

Une solution intéressante à l'ensemble de ces problèmes serait la mise en commun, à la manière de Labov mais de façon plus large encore, de plusieurs méthodes d'enquête appliquées à un même sujet, permettant alors de recouper et ratifier, si le cas se présente, les résultats. Dans une optique similaire, il nous apparaît que peu d'attention a été portée à une étude diachronique des attitudes linguistiques, manquant d'apporter la corroboration du temps aux résultats émis. Pourtant les méthodes décrites ici seraient facilement reconductibles.

Conclusion

Le goût que nous laisse le passage en revue des méthodes de collecte des attitudes linguistiques n'est pas celui de l'incomplétude, malgré la diversité et les critiques, mais au contraire celui d'une branche de la recherche où la science a su s'adapter au caractère profondément humain de son sujet, avec les difficultés et parfois les contradictions qui s'ensuivent. La diversité des méthodologies ne fait que refléter la richesse du sujet et ses ramifications possibles. Si la technique du locuteur masqué fait figure de référence, il semble pourtant que des méthodes plus récentes (linguistique populaire, paysage linguistique) remplacent leur actuel manque de reconnaissance par un ancrage plus solide dans la réalité quotidienne et pragmatique du sujet, qui permet de tendre de plus en plus vers l'observation objective, plutôt que vers la confirmation possible d'hypothèses émises *a priori* par les chercheurs.

---

lx « The use of paper-and-pencil measures has been so pervasive in language attitudes research that a person new to the area might infer that it constitutes a methodological requirement »

lxi « the most obvious way to get at people's attitudes »

lxii « minimise opportunities for mental processing »

lxiii « superiority [...], attractiveness [...] and dynamism »

lxiv « a significant approach for gaining insights into the relative values and and stereotypical associations of language varieties »
« the " treatment " afforded languages and language varieties within society, and to their users »

lxv « allegro speech forms » ; « dialect re-spelling » ; « eye-dialect »

lxvi « the metaphoric imagery in anglicisms discourse is indicative of underlying conceptualizations of language and the occurrence of angliscisms »

lxvii « the views and perceptions of those who are not formally trained experts in the area being investigated »

lxviii « It is notable in these maps that the labels are not always purely descriptive, but often strongly attitudinal. »

lxix « It would be unwise to rule out the effect of subjective impressions on the investigator »

lxx « the accent-authenticity question » ; « the mimicking-authenticity question »

4 Étude de cas

Introduction

L'étude de cas à venir sera le volet empirique de notre travail, le concluant par une application des notions et des problématiques mises en lumière dans les trois volets précédents. Il ne s'agit pas tant ici de réaliser une recherche nouvelle, inédite ou novatrice ; nous n'en avons pas la prétention et un second mémoire, à part entière, serait nécessaire. Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause les travaux des chercheurs et les théories que nous avons détaillées, mais au contraire de les intérioriser et nous les approprier par une mise en situation pratique dans un environnement qui nous est proche, facilement identifiable et concevable.

Le cas que nous allons envisager maintenant, par le biais d'une méthode directe (mais aussi avec les biais de celle-ci) est celui des attitudes des étudiants et jeunes actifs francophones (et Français, principalement) envers la langue anglaise, ou plus précisément envers le contact entre leur langue, le français, et une langue étrangère fortement visible qu'est l'anglais. Nous verrons que le choix de ce public, outre qu'il nous est familier, n'est pas le fruit du hasard. L'interrogation qui sous-tend cette étude est la suivante : est-il possible de déceler une corrélation entre certaines filières d'étude et certaines attitudes linguistiques plus ou moins conservatrices. Concrètement et *grosso modo* : un étudiant monolingue en langues ou en lettres est-il plus conservateur envers sa langue maternelle que ne l'est un étudiant d'une discipline scientifique ? En est-il de même pour les étudiants monolingues ? Des catégories précises se distinguent-elles ?

Ce retour à un ancrage pragmatique permettra aussi une distanciation par rapport à certains points souvent abordés dans le domaine des attitudes linguistiques en général (l'insécurité linguistique, par exemple) ou dans celui du contact entre l'anglais et le français (la prétendue nature et/ou action glottophagique de l'anglais, pour un autre exemple). Avant de tirer les résultats de notre enquête, menée du mois de novembre 2011 au mois de février 2012, il convient d'en présenter à la fois la méthode et les sujets.

4.1 Méthode

4.1.1 Choix de la méthode

Avant toute chose rappelons ce que spécifie la méthode directe. Nous avons vu que ce qui résume le mieux la méthode directe est l'action de questionner, plus que celle d'inférer (*cf.* partie 3.2). Dans la méthode directe le répondant acquiert un rôle de juge, par rapport à l'objet attitudinal, et est pleinement conscient de ce qu'il a à juger. L'interrogateur quant à lui s'interdit tout mécanisme de tromperie et analyse les résultats directement. La forme de la méthode directe est le plus régulièrement celle de questionnaires ou d'entretiens, et se limite de ce fait aux mesures strictement verbales, quelquefois au rapport verbal de mesures comportementales, mais omet les mesures physiologiques des attitudes. De ce fait il a fréquemment été dit de cette méthode qu'elle analysait plus les opinions que les attitudes, les opinions constituant la part verbale de nos attitudes.

Le choix de la méthode directe par questionnaire, dans notre cas, repose sur plusieurs arguments pratiques et théoriques. Un questionnaire diffusé par le moyen d'Internet permet de récolter un grand nombre de réponses dans un court laps de temps. Plus l'échantillon d'interrogés est grand, plus il est susceptible d'être représentatif du groupe entier qu'il représente. Un questionnaire, sous sa version électronique, ne requiert que peu de temps et d'efforts à celui qui le remplit et il nous semble que c'est là aussi un moyen d'agrandir le nombre des réponses.

La présence de l'interrogateur, sous cette forme, n'est plus requise et évite alors *de facto* certains des biais dus à la présence physique du chercheur, dont notablement le biais d'acquiescement (*cf.* partie 3.4). Cet anonymat de l'enquêteur (le texte introductif du questionnaire ne révèle rien de la personnalité de l'enquêteur, voir annexe 1) évite aussi que des attitudes envers sa personne ne parasitent l'expression des attitudes envers le référent attitudinal dont il est question. Dès lors il nous semble que l'anonymat, des deux côtés du questionnaire (interrogeant et répondant), est un gage sérieux d'atténuation du biais de séduction sociale, et plus largement du « paradoxe de l'observateur ».

Le deuxième volet de ce mémoire a expliqué la différence d'approche, au sujet des attitudes linguistiques, entre psychologues sociaux et sociolinguistes. Il nous apparaît que la méthode indirecte du locuteur masqué, si elle fait figure de canon, répond plus à la question « comment ? » sur laquelle se penchent les psychologues sociaux, qu'à la question « quoi ? » sur laquelle se penchent les sociolinguistes. Or il nous importe ici de connaître le contenu, la

teneur des attitudes linguistiques des étudiants envers le contact entre français et anglais, plus que de savoir comment ils les expriment[26]. Si, comme le dit Baker « les sondages d'opinion fournissent des indicateurs des points de vue d'une population [alors que] les études d'attitudes se concentrent plus sur les relations entre ces dernières et une diversité de variables autre, cherchant à comprendre le fonctionnement humain » (1992, p14[lxxi]). Le but de constater vient, dans cette enquête, avant celui de comprendre.

4.1.2 Choix et présentation des enquêtés

> *« Les étudiants dans les universités constituent habituellement le public le plus pratique pour les recherches universitaires, mais il est souvent exprimé que l'on ne doit pas considérer les résultats des enquêtes sur ce public comme généralisables à des populations plus grandes »*
>
> Garett, 2010, p140[lxxii].

Précédemment dans ce mémoire nous avons expliqué en quoi les francophones, et *a fortiori* les français sont un cas particulier dans le domaine des attitudes linguistiques et constituent à ce titre une catégorie qu'il est intéressant d'étudier.

Pour rebondir sur la dernière citation de Garrett, explicitons que pour nous le choix de répondants principalement étudiants ne s'est pas fait seulement par mesure de simplicité et que cette catégorie, pour autant qu'elle atteint certaines limites de représentativité, a des qualités propres à susciter l'intérêt.

Milroy définit la classe sociale, le sexe et l'appartenance ethnique comme les catégories sociales que la linguistique a fait passer à la postérité (1990, p78[lxxiii]). Il n'est donc pas inintéressant, en réaction, de bousculer ces catégories pour en choisir une qui soit basée sur une homogénéité d'âge, qui abolit la catégorisation par genre et qui abolit aussi, pour partie, la catégorisation par classe sociale. Pour partie seulement car la représentativité, en terme de diversité de classes sociales, des étudiants dans le supérieur trouve ses limites :

> « Sans doute, au niveau de l'enseignement supérieur, l'inégalité initiale des diverses couches sociales devant l'École apparaît d'abord dans le fait qu'elles y sont très inégalement représentées. […] les catégories sociales les plus représentées dans l'enseignement supérieur étant en même temps les moins représentées dans la population active »
>
> (Bourdieu & Passeron, 1985, p11)

En contrepartie les mêmes auteurs affirment que les étudiants sont représentatifs de la classe sociale à laquelle ils appartiennent (*cf.* Bourdieu & Passeron, 1985, p36).

26 Savoir comment ils les expriment pourrait être le sujet d'une recherche pour laquelle le présent travail constituerait alors une enquête préliminaire.

Le choix des étudiants et des jeunes actifs entre 18 et 34 ans, ayant un niveau bac minimum était un pré-requis nécessaire à notre interrogation concernant l'influence de la filière d'études sur les attitudes linguistiques. Que ces répondants soient encore dans le bain des études (ou fraîchement sorti) restreint les éléments extérieurs à leurs études qui soient à même d'influer sur leurs attitudes linguistiques. Un niveau plancher d'études (niveau baccalauréat) permet à notre sens, un minimum requis de contact avec des langues étrangères (l'anglais, en l'occurrence) et de conscience linguistique. A ce titre la sur-représentation dans notre étude des étudiants de niveaux bac+4 et bac+5 a été un atout. Additionellement les étudiants sont une classe à part du fait de leur contact privilégié avec plusieurs langues : « l'institution scolaire représente le point de contact le plus important entre des locuteurs de différentes langues » (Edward, 1982, cité dans Garrett, 2010, p128[lxxiv]), mais aussi du fait de leur contact privilégié avec la norme linguistique, induite par la norme académique. Enfin, accordons nous avec Ledegen pour définir les jeunes et les étudiants comme des « agents privilégiés dans le processus des changements linguistiques » (2000, p40), en soit pour confirmation l'inventivité linguistique et lexicale dont ce public sait faire preuve.

4.1.3 Mise en place du questionnaire

Malgré un résultat visible qui paraît simple, éditer un questionnaire n'est pas chose aisée et demande des retouches que seuls des échantillons test peuvent faire apparaître. Il a fallu trois ébauches pour parvenir au questionnaire présenté ici. A son sujet quelques remarques doivent être faites.

Dans une large mesure, et pour éviter au mieux le biais apporté par les préconceptions de l'enquêteur, il a été laissé la possibilité à l'interrogé d'exprimer une absence d'avis sur les questions (réponse « sans avis ») ou bien d'exprimer librement une réponse que le questionnaire ne proposait pas (réponse « autre » suivie d'une case de texte). Cette dernière possibilité ne facilite pas la tâche de dépouillement mais a le mérite de témoigner de réponses plus spontanées, apportant parfois un éclairage inattendu.

A la lecture du questionnaire, il peut paraître réducteur que celui-ci se focalise, envers la langue anglaise, principalement sur les anglicismes. C'est un choix délibéré car ces derniers sont le signe le plus immédiatement visible du contact entre l'anglais et le français, avant les tournures syntaxiques ou grammaticales. Or ce fait n'est pas si réducteur si l'on considère que tous les interrogés n'ont pas forcément la même conscience linguistique que l'interrogateur. S'il peut paraître évident, lors de la retransmission d'un match de tennis, que l'expression *tie*

break pour signifier un « jeu décisif » est clairement un signe du contact entre l'anglais et le français, il n'en est pas de même, par exemple, pour l'emploi transitif direct du verbe jouer[27], qui lui aussi vient du mélange des usages anglais et français de ce verbe, mais qui sera plus communément interprété comme une erreur syntaxique du français. A ceci s'ajoute le fait que les plaidoyers contre une possible menace de l'anglais, visibles de manière notoire dans les médias, prennent tous exemple sur des anglicismes. Il nous est donc paru plus approprié, pour parler du contact entre l'anglais et le français avec des non-spécialistes, de n'évoquer que les anglicismes, facilement appréhendables par tous.

Techniquement, le choix a été fait de diffuser l'enquête par le biais du moteur de recherches Google qui, par le moyen de son programme Google Documents, permet la réalisation aisée d'un questionnaire et l'enregistrement des réponses sur une base de données. Ce choix s'est vu appuyé par le fait que l'adresse URL du questionnaire, enregistrée auprès d'un moteur de recherche connu attire la confiance des enquêtés quant à la présence de virus informatiques ou autres phénomènes indésirables ayant lieu sur internet. A ceci s'ajoute que ce type de document n'entraîne que peu de restrictions techniques et s'avère accessible sous tous les systèmes d'exploitation informatiques.

4.1.4 Présentation des questions

Le questionnaire présenté en annexe se divise en deux blocs principaux et treize questions numérotées, dont certaines se divisent en sous questions (bis, ter). C'est un questionnaire relativement long, qui sous forme papier couvrirait quatre pages de format A4, mais dont la version électronique permet une taille qui ne s'avère pas rébarbative pour l'interrogé.

4.1.4.1 Premier bloc

Le premier bloc (questions non numérotées) a pour fonction de faire un premier tri parmi les répondants, selon des critères classiques d'abord, tel que l'âge, le sexe et le statut professionnel. Par la suite nous sélectionnons certains critères de manière plus précise, tels que le niveau et la filière d'études, la maîtrise de l'anglais, la ou les langues maternelles (et donc par là définir les mono- des plurilingues) et les autres langues parlées.

27 « Demain Joueur 1 joue Joueur 2 lors de la demie-finale »

Les questions permettant de savoir si la ou l'une des langues maternelles est le français, celle concernant le niveau d'étude et celle concernant l'âge des répondants sont le premier niveau de tri des réponses. Il permet d'écarter les sujets ne répondant pas au caractéristiques de base de notre enquête (francophones natifs, entre 18 et 34 ans, de niveau bac minimum).

4.1.4.2 Second bloc

Nous détaillerons les questions du second bloc (questions numérotées) dans l'ordre de leur numérotation. La première question consiste en une auto-évaluation du niveau d'anglais de l'interrogé. Celle-ci procure un indice de la sécurité ou de l'insécurité linguistique de celui-ci face à l'anglais.

La deuxième question permet encore de discriminer les réponses et a pour but de nous permettre d'apprécier si le contact linguistique avec l'anglais, induit par le métier ou le métier envisagé influe sur les attitudes linguistiques. De ce fait nous pourrons déduire une fonction plus ou moins instrumentale desdites attitudes.

La question la plus importante de notre questionnaire est celle qui suit et qui nous donne l'indice le plus évident de la direction (favorable ou défavorable) des attitudes envers le contact entre les deux langues qui nous intéressent. Le premier choix de réponse permet un indice de l'accessibilité d'une telle attitude. La différence entre les troisième et quatrième choix nous donne un indicateur de l'intensité de l'attitude, dans le cas où celle-ci est défavorable, et le dernier choix, par la nature fortement affective de son énoncé, renseigne sur la centralité de l'attitude chez le répondant. La question trois bis, basée sur cinq échelles à cinq échelons nous permet de voir, dans le cas où le répondant adhère à la thèse d'un « envahissement » par l'anglais, s'il l'attribue à des facteurs internes (trois derniers choix) ou externes (deux premiers choix). La question trois ter permet de répondre librement à la question trois bis et d'échapper aux choix imposés par l'interrogateur.

La question suivante porte sur les anglicismes et apporte un deuxième indice relatif à la direction des attitudes envers le contact linguistique avec l'anglais. Les deux premières réponses possibles peuvent respectivement renseigner sur la valeur intégrative ou instrumentale de l'attitude envers ces emprunts, et le troisième choix apporte un indice supplémentaire de la centralité d'une telle attitude. Contrairement à ce qui est souvent reproché aux questionnaires de sociolinguistique, ne pas prendre en compte les composantes cognitives et conatives des attitudes (Lafontaine, 1986, p26), cette question fait intervenir,

certes indirectement, une dimension conative, relative à l'action de production d'anglicismes.

La question cinq renseigne sur la vision additive ou soustractive du plurilinguisme (même si celui-ci est ici réduit à l'emprunt lexical). La possibilité de réponse « sans avis », si elle est cochée, indique une faible centralité de cette opinion chez l'interrogé. Une fois de plus la possibilité de réponse libre permet de sortir de la vision strictement binaire qui est évoquée par l'interrogateur.

La sixième question rend possible la mise en valeur d'un possible contraste d'attitudes envers la langue « du pain » (la langue du milieu professionnel) et celle de la « maison » (selon la distinction faite par Calvet, 1987, p281). Les résultats combinés apportent en plus un indice global de la valence (direction) des attitudes envers les anglicismes.

Les questions sept et huit sont liées et renvoient aux possibles attitudes thanatophobiques liées à l'anglais ; de manière générale d'abord, puis plus précisément envers le français avec des réponses plus détaillées qui indiquent une plus ou moins grande intensité de la réponse attitudinale.

La question neuf et ses énoncés purement attitudinaux rend visible, une fois de plus et par un moyen encore différent, la valence des attitudes envers les anglicismes.

Dans la question dix l'on semble changer de sujet, mais c'est en fait d'échelle que nous changeons. L'ensemble du questionnaire nous donne à voir les visions des interrogés sur un plurilinguisme global, du moins inter-national. Notre question ici renvoie à un plurilinguisme local, intra-national, le but étant de déceler le possible contraste des attitudes envers ces deux types de plurilinguisme. Existerait-t-il une vision additive d'un plurilinguisme local et une vision soustractive d'un plurilinguisme global ? Ou bien est-ce le seul statut de l'anglais (dominant) ou des langues régionales (principalement minorées) qui crée une différence d'attitudes envers ces différentes variétés ?

Les questions onze et onze bis permettent de voir une possible différence de normativité/purisme envers sa propre langue ou envers une langue étrangère.

L'avant-dernière question du questionnaire, ou plutôt ses réponses, témoignent du degré de normativité des enquêtés et de la remise en cause ou non de la manière dont leur est présentée la langue. La dernière question est l'exemple type d'une échelle à différenciateur sémantique du type de celle d'Osgood (*cf.* p52) et porte sur la centralité, pour les sujets, d'une attitude linguistique. Les réponses seront aussi le reflet de la nature « normale » ou « normative » des attitudes linguistiques des répondants. Les cinq échelons permettent deux réponses extrêmes, deux autres modérées et la possibilité d'une réponse plus neutre.

Pour conclure cette présentation de nos questions, revenons sur les questions sept et dix, chacune de type oui/non/sans avis. Le fait que les réponses possibles ne soient pas plus explicitées qu'elles ne le sont permet dans une certaine mesure d'éviter le biais de séduction sociale et d'obtenir des réponses plus spontanées. Si l'on prend l'exemple de la question dix et que l'on explique le choix « oui » par une plus grande diversité culturelle et la réponse « non » par une volonté d'uniformisation culturelle, alors un paradigme devient notoirement plus désirable, socialement, que l'autre, et les réponses perdent en spontanéité.

4.2 Résultats

4.2.1 Dépouillement des réponses

L'enregistrement automatique des réponses du questionnaire en ligne dans un logiciel de base de données a grandement écourté (et facilité) le dépouillement de l'enquête. Néanmoins, en plus de l'intitulé de leurs réponses, il a fallu apporter des éléments additionnels pour mieux discriminer les enquêtés en fonction des critères pertinents pour notre problématique générale.

Au vu des intitulés donnés en réponse aux questions « filière » et « intitulé de votre formation ou de votre métier », et pour répartir l'intégralité des interrogés, nous avons établi 17 catégories socioprofessionnelles : administration, arts, commerce, droit, enseignement, environnement, génie civil, informatique, ingénieur, journalisme, médecine, sciences, sciences humaines, sciences politiques, social, sport et « inclassables ». La catégorie « inclassables » recense huit répondants dont la formation ou le métier ne permettait pas, de notre point de vue, de les regrouper avec d'autres.

Selon des critères qui nous sont subjectifs, il a aussi été établi pour chaque répondant et en fonction de sa formation et sa filière, trois niveaux de « rapport à la langue », selon que l'interrogé ait un rapport privilégié à la langue (professeur de lettres ou de langues ou en formation pour le devenir), un rapport fréquent (formations de journaliste, professeur, étudiants en théâtre) ou pas de rapport particulier, direct, à la langue.

Ces deux données supplémentaires, bien que ne relevant pas des dires des répondants mais de la subjectivité du chercheur, entrent en ligne de compte dans les résultats.

4.2.2 Présentation de l'échantillon

Durant les quatre mois de sa mise en ligne, notre enquête a enregistré 394 réponses différentes, dont le sérieux du remplissage permettait qu'elles soient toutes utilisables (ni canulars, ni formulaires remplis qu'à moitié). Ceci étant, et dû au sujet de notre recherche, seules 379 réponses étaient finalement exploitables, car deux répondants n'entraient pas dans la classe d'âge que nous avions définie, et 13 autres n'étaient pas de langue maternelle française. Leurs réponses ont tout de même été conservées pour servir à titre informatif.

Notre panel se constitue donc de 379 interrogés, respectant une parité des sexes notable (53% de femmes, 47% d'hommes[28]) et affichant une moyenne d'âge de 23 ans. Assez exactement trois quarts de cet ensemble sont constitués d'étudiants, le dernier quart se divisant en 69 jeunes actifs, 12 chercheurs d'emploi et 17 « autres » regroupant des jeunes en service civique, stage ou apprentissage.

Les répondants de niveau bac+5 et bac+4 sont les plus représentés (58% du total des interrogés), et une quasi-totalité de l'ensemble, tous niveaux confondus, a appris ou apprend l'anglais (97%), pendant une moyenne de 10 années. Une majorité exprime avoir à utiliser l'anglais « très souvent » ou « souvent » dans son métier ou son futur métier (55%), un dixième de l'échantillon seulement exprime n'avoir à s'en servir « jamais » ou que « très rarement ».

Concernant les catégorisations faites par l'enquêteur, 15 répondants ont été estimés avoir un « rapport privilégié » avec la langue, 45 avoir un rapport fréquent à celle-ci, et les 319 autres ne se sont pas vus attribuer de rapport particulier avec la langue. De manière notoire les ingénieurs sont sur-représentés dans le panel (102 ingénieurs), ce qui est dû à la population de la ville de Grenoble[29] d'une part et à la bonne circulation du questionnaire dans les écoles concernées d'autre part. La catégorie la plus représentée ensuite est celle des étudiants en sciences politiques (53 personnes). Les sciences, sciences humaines et le journalisme représentent chacun entre 31 et 41 sujets ; l'enseignement, le sport, l'informatique et la médecine comptent chacun entre 13 et 22 sujets. Les autres catégories (administration, arts, commerce, droit, environnement, génie civil, social et « inclassable ») comptent toutes moins de 11 interrogés.

28 Ces pourcentages, et tous ceux à venir, sont arrondis au nombre entier.
29 Ville où a été menée la plus grande partie de l'enquête, et qui forme une quantité importante d'ingénieurs.

4.2.3 Résultats généraux

Avant d'entrer dans le détail de nos résultats en fonction de critères précis, considérons-les dans leur ensemble pour en tirer les constats principaux.

4.2.3.1 Sécurité linguistique et possible « corruption » par l'anglais

Une première remarque assez évidente est que deux tiers du total des répondants ne se trouvent pas en situation d'insécurité linguistique dite concernant la langue anglaise, puisqu'ils expriment avoir un « bon niveau » ou se « débrouiller dans un anglais correct » ; la première réponse étant la plus fortement exprimée. Moins de 10% dévalorisent ouvertement leur maîtrise de l'anglais. La question 3, question clé du questionnaire, fait apparaître qu'assez exactement trois quarts des interrogés s'inscrivent en faux contre la thèse d'un possible envahissement du français par l'anglais. En contrepartie, très peu (6%) affirment n'avoir pas remarqué le contact entre les deux langues en question, ce qui nous porte à croire à une conscience linguistique relativement développée de manière générale.

Un nombre supérieur à celui des répondants à la question 3 a répondu aux questions 3bis et 3ter (près du double). Sans que cela ne fausse, à proprement parler, les résultats, cette mauvaise compréhension de l'énoncé nous permet une analyse plus large de ce qui fait, aux yeux de notre échantillon, le contact entre l'anglais et le français. Le facteur le plus grandement cité comme « très important » de ce contact est l'expansion culturelle et économique américaine, après lequel vient le fait que « les médias et les intellectuels utilisent de plus en plus l'anglais par effet de mode ». « Notre propre volonté d'utiliser des mots anglais » est le plus souvent cité comme un facteur d'importance modérée (niveau 3), et le fait que « de tous temps la langue française a emprunté beaucoup de mots étrangers » arrive comme un facteur majoritairement peu important (niveau 4) ou d'importance modérée. De manière tout à fait marquante, l'énoncé exprimant une faiblesse linguistique de la langue française pour se « défendre » face à l'anglais a été considéré comme un facteur très peu important (niveau 5)[30].

Ces réponses nous donnent donc à voir, dans le cadre d'un présupposé envahissement par l'anglais, que les interrogés l'attribueraient à des causes externes (imposition par une autre culture ou par les médias) plutôt qu'à des causes internes aux locuteurs (notre propre usage, emprunts) où à l'idiome (faiblesse linguistique[31]).

30 80 des 142 réponses à cette question expriment un niveau 5, là où chaque autre niveau remporte 23 réponses ou moins.

31 Même si nous avons exprimé plus haut dans notre travail qu'une telle supposition est fautive.

4.2.3.2 Anglicismes

Exactement la moitié du total des enquêtés déclare utiliser quelques anglicismes, « les plus courants », exprimant par là même une vision *normale*, par opposition à la vision *normative* qu'exprime la réponse « Je fais attention à en utiliser le moins possible », choisie seulement par 6% de notre échantillon. Une part sensiblement égale des réponses revient à ceux utilisant les anglicismes par « gré » (23%) ou par « nécessité » (21%).

La question ayant pour but de mettre en valeur les visions additives ou soustractives dues aux anglicismes donne des résultats partagés, et surtout une plus forte proportion de répondants « sans avis » sur ce sujet ; c'est le cas d'un tiers d'entre eux. Sensiblement un autre tiers (30%) des réponses penche pour un « enrichissement » du vocabulaire, alors qu'une part plus petite atteste d'une tendance à un appauvrissement (20%). Une part assez importante des répondants a choisi de répondre librement à cette question, parmi eux les plus nombreux (10 répondants) voient les anglicismes, et leur présence dans la langue française, comme une conséquence normale, logique, du contact de ces deux langues, lui-même dû au contact de leurs communautés linguistiques. A ceux-ci on peut ajouter les 8 interrogés ayant donné une réponse du type « ni l'un ni l'autre » (souvent mot pour mot), dont on peut déduire qu'ils les considèrent comme une évolution, un mouvement, n'entraînant chez eux ni une vision additive ni une vision soustractive. Juste ensuite viennent ceux exprimant peu d'avis sur la question d'un enrichissement ou d'un appauvrissement du vocabulaire, mais mettant en garde contre un possible oubli ou délaissement des formes françaises (9 réponses), en ce sens ils n'attestent pas d'un appauvrissement, mais en envisagent la possibilité et ont une tendance à une vision soustractive. *A contrario*, 6 enquêtés donnent aux anglicismes la double nature d'un enrichissement et d'un appauvrissement, le signe d'une attitude ambivalente à leur sujet. Un point de vue souvent cité donne les anglicismes comme à réserver à des domaines précis tels que la technique ou la science, c'est le cas de 8 interrogés. Une vision moins répandue (6 réponses) considère les anglicismes comme un substitut, un « palliatif » facile et pratique, sans que ne soit évoquée quelconque forme de concurrence entre les formes francophones ou anglophones. Quatre enquêtés ne semblent pas se soucier d'une possible concurrence dans le vocabulaire, par l'usage des anglicismes, puisque les considérant comme une « mode » ou « un effet de mode ». Plus exceptionnellement (2 cas) des attitudes très défavorables ont été exprimées, les décrivant comme une « flemmardise » ou encore « un profond recul ».

Bien que, à la fois dans la vie professionnelle et dans la vie privée, une grande majorité des répondants ne considère pas que les anglicismes soient favorables pour acquérir

de la reconnaissance ou de la crédibilité (respectivement 58% et 86%), la proportion est toutefois nettement plus forte dans le cas de la langue « de la maison » que dans celle « du pain ». L'indice à en tirer est celui d'une attitude générale envers les anglicismes, qui est de nature plutôt instrumentale qu'intégrative.

Pour conclure sur les anglicismes, il faut prendre en compte les réponses à la question 9. Ces résultats montrent que relativement peu de répondants croient à « un changement durable » dans notre langue (15% des réponses), ce qui est à mettre en parallèle avec la forte proportion de réponses exprimant le point de vue d'une « mode » (27%). La plus grande partie des réponses à cette question donne à voir les anglicismes comme la « trace linguistique inévitable de l 'hégémonie culturelle et économique américaine ». L'intitulé de cette réponse est malheureux, puisqu'ambigu : ces réponses révèlent-t-elles une attitude défavorable envers la langue d'une culture hégémonique ? Ou alors s'agit-il de l'expression d'un point de vue objectif sur le contact des langues anglaise et française ? C'est là l'exemple d'une faille dans l'interprétation des réponses, causée par une question maladroitement posée. Enfin, la proportion de réponses donnant les anglicismes pour « le signe d'une richesse multiculturelle dans notre société » (27%), correspond de manière assez précise à la part des réponses les ayant décrit dans la question 5 comme « plutôt un enrichissement du vocabulaire », ce qui tend à confirmer cette donnée.

4.2.3.3 Anglais et mort des langues

Un tiers (exactement 33%) des répondants souscrit à la thèse d'une action glottophagique de la part de la langue anglaise, la qualifiant d' « une des principales causes dans la mort d'autres langues (dialectes) dans le monde ». A ceci répond une proportion plus forte, la moitié des répondants (là aussi exactement 50%), qui s'inscrit en faux contre cette allégation. Contrairement aux questions précédentes, une relativement grande partie des réponses exprime une absence d'avis sur la question (17%).

De ceci nous pouvons tirer tout d'abord que les étudiants et jeunes actifs de notre étude ne craignent pas une présumée accélération du phénomène de mort des langues, contrairement à ce dont certains linguistes voudraient leur faire prendre conscience. La proportion même de répondants « sans avis » peut nous renseigner sur l'absence même de perception du phénomène chez ces enquêtés, indice alors que ledit phénomène n'est peut-être pas aussi visible aux yeux des étudiants qu'aux yeux de ceux ayant tribune publique en matière de linguistique.

Dans le cas plus précis où c'est la possible disparition de la langue française qui est mise en cause, les pourcentages sont encore plus marqués : 78% des interrogés ne pensent pas possible que « la langue française soit mise en danger de disparition par l'extension de la langue anglaise dans le monde ». Les interrogés restant l'estiment possible « à long terme » (17%) ou se déclarent sans avis (3%). Moins d'un pour cent s'avère catastrophiste en pensant la disparition de la langue française possible « à court terme ».

A cette observation nous pouvons ajouter le fait, vu en question 3bis, qu'une possible faiblesse linguistique de la part du français comme cause d'un envahissement présumé du français par l'anglais a été largement classée comme une cause très peu importante. Il apparaît donc que les étudiants francophones natifs sont confiants au sujet de leur langue maternelle et qu'ils ne répondent pas aux occasions de la dévaloriser. Cette attitude largement favorable envers leur propre idiome sur laquelle les étudiants et jeunes actifs semblent faire consensus devrait rassurer les partisans des discours catastrophistes sur la mort des langues ou la mort du français.

4.2.3.4 Vision du plurilinguisme

Concernant les langues régionales, près de deux tiers (65%) de notre échantillon est favorable à leur « défense »[32], là où 16% s'y opposent mais encore plus s'estiment « sans avis ». Cette expression d'une attitude majoritairement favorable envers un plurilinguisme local est en corrélation avec le faible rejet du contact, plus global, entre l'anglais et le français (question 3). Le fait que près d'un cinquième de notre échantillon se dise « sans avis » sur la question des langues régionales illustre, à notre sens, le manque flagrant de considération et de représentation donné à ces dernières à l'échelle publique. La France, en dépit d'une richesse linguistique sous-jacente, se définit et est définie comme immuablement monolingue.

4.2.3.5 Degré de normativité

Les personnes ayant répondu au questionnaire se montrent extrêmement attachées à une utilisation correcte de leur langue maternelle (87%), et très attachées aussi, même si à une moindre mesure, à un usage correct des langues étrangères (57%). Cela reflète dans les deux cas un fort degré de normativité concernant les langues et, dans le cas des langues étrangères, la prédominance donnée à un usage correct sur un usage véhiculaire qui, même s'il contenait certaines « erreurs » ne s'en révélerait pas moins efficace. En ce sens il semble que, pour notre

32 Ce terme, aux connotations guerrières, est mieux approprié au sujet des langues régionales en France qu'il ne l'est dans le cas de la langue française dans le monde, là où pourtant il est le plus usité.

public, la valeur culturelle d'une langue prime sur sa valeur de communication. Sans doute est-ce là la résultante du manque de contact avec une langue véhiculaire (pour les francophones natifs de métropole, du moins), couplée avec le fort taux de normativité apporté par l'acquisition strictement scolaire des langues étrangères en France[33].

La normativité en matière linguistique est d'ailleurs revendiquée par ceux que nous étudions ici : devant se positionner sur un continuum à cinq échelons allant de « laxiste » (niveau 1) à « intransigeant » (niv.5), 65% se positionnent dans la partie supérieure de l'échelle alors que seulement 5% se placent dans la partie inférieure. Les parts les moins importantes de chaque côté se situent dans les extrêmes, ce qui est une caractéristique relativement classique des mesures par échelles (sans doute une échelle à sept échelons aurait permis d'affiner les résultats, permettant aux répondants d'affirmer leur position plus ou moins normative sans pour autant choisir les extrêmes). Le niveau 3, niveau « neutre » permettant d'exprimer une normativité « normale », sans prise de parti, a été choisi par 30% des enquêtés.

Concernant l'établissement de la norme linguistique, les interrogés ne remettent que très peu en cause la manière dont elle est établie de nos jours en France. Dans ce qui, pour eux, doit régir la langue, la proposition d'une « académie indépendante » est celle qui de loin remporte le plus d'adhésion (32% des réponses), suivie par « les dictionnaires et les grammaires » (17%) et « le système scolaire » (15%). L'usage « du plus grand nombre, de la majorité des locuteurs » arrive par la suite (12%), avant « l'usage des "intellectuels" » (9%). Une très petite part revendique une certaine autonomie de la langue, propre à s'auto-gérer, et encore moins souhaitent voir le gouvernement directement en charge de la régulation de la langue. La tendance générale est donc à une vision assez normative de l'établissement et de la gestion de la langue, sans extrémisme pour autant.

33 Les autres langues que la ou les langues maternelles des interrogés sont pour une très grande part les trois principales langues étrangères du système scolaire (allemand, italien, espagnol), les autres langues ont une représentation marginale, voire infime en ce qui concerne les langues régionales.

4.2.4 Résultats avancés

4.2.4.1 Rapport avec la langue

Une des premières catégorisation des répondants, après réception de l'intégralité des réponses, a été de les classer en trois groupes : ceux en rapport privilégié avec la langue, ceux en rapport fréquent avec celle-ci, et ceux n'ayant pas de rapport jugé particulier avec la langue. Le but de cette catégorisation étant de définir si l'implication professionnelle par rapport à la langue influe, dans notre échantillon, de manière notable sur les attitudes linguistiques.

Le groupe ayant le plus fort rapport à la langue ne contient que quinze enquêtés, dont l'intégralité suit ou a reçu une formation d'enseignant de lettres ou de langues, ou bien se destine à la recherche dans ces deux milieux. Dix d'entre eux disent être amenés à parler anglais « tous les jours », et seulement trois doivent ou devront le faire « rarement » ou « jamais », treize d'entre eux estiment avoir « un bon niveau d'anglais ». Aucune insécurité linguistique dite n'apparaît chez eux. Ce sous-échantillon, pour une très forte majorité (11 répondants sur 15) n'envisage pas un possible envahissement du français par l'anglais, tout comme il ne conçoit pas cette langue comme un danger pour les autres langues (8 répondants sur 15 ont répondu non à la question 7) ou pour le français (12 sur 15 ont répondu non à la question 8). Le groupe se révèle plus divisé concernant les anglicismes, vus pour sept d'entre eux comme un enrichissement du vocabulaire et pour cinq comme un appauvrissement, les autres ayant une opinion ambivalente sur ce sujet, ce qui dénote avec le fait que onze parmi eux voient dans les anglicismes le signe d'une richesse multiculturelle dans notre société[34]. L'opinion au sein de ce groupe est partagée entre la considération des anglicismes comme une mode (5 réponses) ou comme un changement durable (7 réponses[35]). Au total une majorité d'entre eux les utilise de son plein gré (9 réponses) et seulement deux poussent la normativité jusqu'à n'en user que le moins possible (parmi eux un agrégatif en lettres moderne, mais aussi et de manière plus étonnante, un étudiant en anglais). Les statistiques de ce groupe rejoignent celles plus générales concernant l'auto-évaluation de leur degré de laxisme ou d'intransigeance en matière de langue.

Le second groupe, décrit comme ayant un rapport « fréquent » avec la langue compte 45 représentants, principalement journalistes ou en formation de journalisme (33), enseignants ou futurs enseignants (4) ou appartenant à la filière droit (2), dont une majorité (trois quarts)

34 Cet écart renforce l'hypothèse selon laquelle cette question est fortement sujette au biais de séduction sociale.
35 Le nombre de réponses est supérieur au nombre de répondants du fait de la possibilité de réponse multiple.

est amenée à parler anglais souvent, très souvent ou tous les jours (30 au total).

Il apparaît que ce groupe est globalement représentatif des résultats généraux mis en lumière précédemment, dans la mesure ou une grande part n'exprime pas d'insécurité linguistique dite (33 estiment avoir un bon niveau d'anglais ou un anglais correct), ni ne s'inquiète d'un possible envahissement par l'anglais (39 rejettent cette hypothèse, seuls 6 y souscrivent). Concernant les anglicismes, et en reflet des résultats généraux, la plus grande part de cet échantillon n'a pas d'avis sur le fait que les anglicismes soient un appauvrissement ou un enrichissement du vocabulaire (18 réponses), à quoi s'ensuit une part à peine plus inférieure d'adeptes d'un enrichissement (14 réponses). Seulement cinq répondants croient à un appauvrissement du vocabulaire, 5 ont une réponse autre relativement neutre et un seul enquêté considère les anglicismes comme « une flemmardise ». Encore une fois ces résultats dénotent avec ceux de la question 9, qui donnent assez largement les anglicismes pour le signe d'une richesse multiculturelle dans la société française (22 réponses). Ces derniers sont aussi plus amplement traités comme une mode (21 réponses) que comme un changement linguistique durable (6 réponses). L'analyse de la vision de ce groupe envers l'action possible de l'anglais sur la mort des langues en général ou du français en particulier, de ses opinions sur la mise en place de la norme linguistique ainsi que l'auto-évaluation de son propre degré de normativité linguistique renvoie très sensiblement, là aussi, aux statistiques générales de l'ensemble des enquêtés, tous sous-groupes confondus.

La conclusion à tirer de ces résultats est que, dans les limites de notre enquête, la catégorisation des répondants en sous-groupes conséquents à leur rapport plus ou moins privilégié à la langue n'a pas permis de définir des résultats suffisamment saillants pour en conclure une quelconque influence sur des attitudes linguistiques plus ou moins conservatrices. En contrepartie nous avons pu vérifier à plusieurs reprises que la question 9 doit être appréhendée avec précautions.

Plutôt qu'émettre des hypothèses sur les réponses des enquêtés en fonction de catégories pré-établies, renversons le processus de notre méthode et tâchons de vérifier si, pour des réponses données à certaines questions, des catégories précises d'étudiants et de jeunes actifs se dessinent.

4.2.4.2 Sécurité et insécurité linguistique

L'expression d'une sécurité ou d'une insécurité linguistique dite est-elle congruente à certaines catégories d'étudiants, en fonction de leur filière ? Intéressons-nous aux résultats de la question 1.

Rappelons qu'à peine plus d'un tiers du total des répondants (34%) s'approprie « un bon niveau d'anglais », un tiers exactement dit se « débrouiller dans un anglais correct » ; ceux-ci font preuve d'une sécurité linguistique dite (ce qui ne présage en rien de la sécurité linguistique agie). Parmi ceux qui expriment une certaine insécurité linguistique dite, 23% disent se débrouiller dans un anglais approximatif, et seulement 9% estiment avoir un mauvais niveau d'anglais. 1% des interrogés ne s'est pas exprimé pour cette question.

Dans l'extrême supérieur, c'est-à-dire les répondants exprimant une forte sécurité linguistique dite, en affirmant avoir un bon niveau d'anglais, cinq filières se distinguent. Dans l'ordre décroissant, les représentant de la filière ingénieurs, sciences politiques, sciences humaines, sciences dures et journalisme comptabilisent 74% des réponses, chaque filière comptant entre 10 et 33 représentants. Ne sont pas représentées dans cette catégorie les filières droit, arts et génie civil. Les autres filières comptent entre un et huit représentants.

Dans l'extrême inférieur, c'est à dire les répondants exprimant une faible sécurité linguistique dite, en affirmant avoir un mauvais niveau d'anglais, seule la filière des sciences humaines semble faiblement sortir du lot en comptant six représentants. La filière ingénieur compte quatre représentants et toutes les autres comptent moins de trois représentants. La filière des sciences dures n'est pas représentée.

Avant de tirer des conclusions trop hâtives, souvenons-nous que certaines filières sont numériquement sur-représentées dans notre enquête (les ingénieurs, de manière marquante), et d'autres sont sous-représentées (droit, génie civil et administration, par exemple). De ce fait les valeurs absolues données ci-dessus ne peuvent être prises en compte qu'en pleine conscience de la non-représentativité globale de notre échantillon. Ce qu'il est important de remarquer sont les tendances générales ; qui établissent les cinq filières ingénieurs, sciences politiques, sciences humaines et journalisme comme se distinguant par la *sécurité* linguistique dite de ses représentants, alors qu'aucune filière ne ressort de manière flagrante une fois prise en compte l'*insécurité* linguistique dite.

4.2.4.3 Conservatisme linguistique

Les répondants à notre enquête les plus conservateurs sont-ils originaires de filières d'études clairement identifiables ? Pour le découvrir nous prendrons en compte les réponses à plusieurs questions, mais avant toute chose nous devons changer notre méthode pour pallier en partie à la non-représentativité des valeurs absolues. Les résultats seront donc exprimés ici

en pourcentage du total de la filière en question. Peu nous importe de savoir si un nombre important d'ingénieur a donné telle ou telle réponse, si ce nombre ne représente qu'une petite fraction de ceux-ci. Néanmoins soyons conscients qu'exprimer les résultats en ces termes ne fait qu'amoindrir le biais que nous avons mis en évidence sans nous en débarrasser. Pour les filières sous-représentées, un petit nombre, en valeur absolue, de réponses peut engendrer un pourcentage important, mais d'une très faible valeur de généralisabilité. C'est malheureusement là un biais constitutif de l'enquête toute entière.

La question 3 est la question clé du questionnaire, parmi ses quatre choix de réponses, deux illustrent des attitudes conservatrices envers le français au regard du contact avec l'anglais ; 20% du total des interrogés les ont choisies. Les filières les plus représentées dans ce cas précis sont celle des arts (50% de cette filière), de l'administration (33% de cette filière), du social (33% aussi) et les sciences politiques (25%). Les autres filières sont représentées par 14 à 23% de leurs représentants, et la filière journalisme se démarque par une faible représentation (9%), en dépit, ou grâce à son contact appuyé avec la langue. Les filières du génie civil et du sport ne sont pas représentées.

La réponse « oui » de la question 7 traitant de l'action présumée glottophagique de l'anglais est marquée par une très forte représentation de la filière environnement (89%), interprétable par l'extension de la pensée écologique, biologique, aux fonctionnement linguistiques (ce qui toutefois n'est que faiblement corroboré par l'expression d'une vision soustractive des emprunts lexicaux à l'anglais dans la question 5). Les filières sciences politiques, informatique, ingénieur, journalisme, sciences humaines et sciences dures sont toutes présentes au travers d'un tiers de leurs constituants. La filière génie civil est exceptionnellement peu reflétée (3%).

Malgré un intitulé semblable à celui de la question 7, les réponses « oui à court terme » et « oui à long terme » de la question 8 n'ont pas attiré les mêmes résultats, à commencer par la filière environnement qui n'affiche que 29% de représentation. Les filières les plus fortement représentées sont celles de l'informatique, des sciences dures, des sciences politiques, et des ingénieurs, toutes représentées par 21 à 27% de leurs représentants. Les autres filières sont apparentes au travers de 9 à 20% de ceux en faisant partie. Les filières du droit, de l'administration, du génie civil et du sport ne sont pas représentées.

Parmi les répondants s'étant jugés « intransigeants » envers la langue, il est à noter que la filière journalisme n'est que faiblement représentée (15% des appartenant à cette filière), là aussi en dépit, ou du fait, de son contact régulier avec la langue. Le même phénomène est d'autant plus flagrant en sciences humaines (7%). Le phénomène inverse s'opère dans le cas

de la filière commerce (36%) et aussi de manière plus évidente avec la filière de l'enseignement.

Toutes ces données sont informatives mais les pourcentages ne sont pas assez forts pour marquer clairement des tendances fortes. A une seule exception près, jamais au sein de ces questions, et au sein des filières qui ne soient pas sous-représentées[36], les pourcentages établis n'ont dépassé les cinquante pour cent nécessaires à l'établissement d'une majorité.

Si la place et le temps nous le permettaient, il serait possible de multiplier encore la liste des résultats avancés. Certains facteurs s'avéreraient à coup sûr intéressants à recouper, tels que l'influence du niveau d'études sur les attitudes linguistiques ou encore la différence de ces dernières entre sujets monolingues ou plurilingues. Néanmoins les défauts de représentativité que nous avons détectés perdureraient et fausseraient davantage nos résultats.

36 Sont considérées comme sous représentées les filières sociale, du droit, de l'administration, et du génie civil ; comptabilisant moins de 7 interrogés chacune.

Conclusion

Notre étude de cas ne semble pas nous avoir permis de répondre dans sa globalité à la problématique qui en était à l'origine, c'est-à-dire d'obtenir un aperçu net de l'influence du milieu d'étude sur les attitudes linguistiques, afin d'infirmer ou de confirmer notre intuition de départ qui était que les étudiants les plus en contact avec la langue montreraient des attitudes linguistiques plus conservatrices. Mais souvenons-nous que cette interrogation était avant tout un prétexte pour appliquer de manière concrète l'ensemble des points soulevés dans les volets théoriques de ce travail et, de ce point de vue, l'étude semble avoir rempli ses objectifs. Depuis l'angle de vue du chercheur, une enquête qui n'atteint pas son aboutissement n'est que le rappel de la complexité d'une telle tâche ; éviter tout biais méthodologique tout en voulant répondre au mieux aux questions posées oblige à passer par des ratages. Ces ratages ne manquent pas de constituer les pré-enquêtes et les échantillons tests pour de futures recherches.

---

lxxi « Opinion polls provide indicators of population viewpoints. Attitude surveys focus more on the relationship of attitudes to a variety of other variables, seeking to understand human functioning »

lxxii « University students usually constitute the most convenient of all conveniences for research conducted in universities, but the view is sometimes heard that one cannot always assume such findings can be generalised to wider populations »

lxxiii « social class, gender and ethnicity are the time-honored sociolinguistic social categories »

lxxiv « schools represent the single most important point of contact between speakers of different language varieties »

Conclusion générale

A travers le choix d'une méthodologie et d'un public d'enquêtés, la mise en place d'un questionnaire cohérent et efficace, puis ensuite au travers du dépouillement et du recoupement des résultats, il nous a été possible de condenser ce qui fait la teneur des trois premières parties du mémoire : la structure des attitudes linguistiques et leurs caractéristiques internes, les méthodologies qu'a connu l'histoire de leur étude et les critiques qui les accompagnent, puis leurs manifestations sous différentes formes, directes ou indirectes.

Parce qu'elles concernent chacun des locuteurs, parce que leur trace est visible à toutes les échelles de notre langue et de nos discours, parce que leur prise en compte a marqué un écart par rapport au structuralisme, les attitudes linguistiques sont un sujet central de la sociolinguistique. Elles sont aussi le trait d'union entre ces sciences complémentaires que sont la linguistique, la sociolinguisique et la psychologie sociale du langage. Nous les retrouvons surtout dans les approches les plus modernes de notre matière que peuvent être, par exemple, la linguistique populaire ou l'étude du paysage linguistique, ainsi que dans les grands champs de questionnement actuels, notamment sur la diversité des langues et l'accroissement de leurs contacts. Ignoré ou décrié dans les années trente, l'intérêt pour ces dernières semble désormais indispensable.

Ce que l'expression des attitudes linguistiques nous donne à voir au travers d'un trou de serrure est le cadre bien plus large de la légitimisation du pouvoir et de la hiérarchisation sociale, de la part même des diverses couches de cette dernière. En ce sens le langage acquiert une fonction que Jakobson n'avait pas répertorié, qui est celle d'influer sur le monde social, selon la manière d'y référer.

Bibliographie

Académie française : [www.academie-française.fr]. Site internet visité en janvier 2011.

Achard P. 1993. *La sociologie du langage*. Paris : Presses Universitaires de France. (*Que sais-je?* N°2718)

Ager D. 1999. *Identity, Insecurity and Image: France and Language.* Clevedon/Philadelphia : Multilingual Matters Ltd.

Ager D. 2003. *Ideology and Image: Britain and Language.* Clevedon/Buffalo : Multilingual Matters Ltd.

Ammon U. 2009. "Towards More Fairness in International English: Linguistic Rights of Non-Native Speakers?" in Jenkins J. *World Englishes: a Resource Book for Students*. 2nd Ed. London/New-York : Routledge. Pp 220-225.

Asher R.E. & Simpson J.M.Y. (eds.) 1994. *The Encyclopedia of Language and Linguistics*. Vol.1/10, Vol.7/10, Vol.8/10. Oxford : Pergamon Press (Elsevier).

Baker C.1992. *Attitudes and Language*. Clevedon/Adelaide: Multilingual Matters Ltd.

Baylon C. 2008 [1996]. *Sociolinguistique : société, langue et discours.* 2ème Ed. Paris : Armand Colin.

Benrabah M. 2009. *Devenir langue dominante mondiale : un défi pour l'arabe*. Genève : Droz.

Bolinger D. 1981. *Aspects of Language*, 3rd Ed. New York; San Diego : H.B. Jovanovich.

Bourdieu P. 1982. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.

Bourdieu P. 1985 [1979]. *La distinction : critique sociale du jugement.* Paris : Ed. de Minuit.

Bourdieu P. 1992. *Language and Symbolic Power.* Préface de J.B.Thompson, traduit du français par Raymond G. & Adamson M. Cambridge : Polity Press.

Bourdieu P. & Passeron J.P. 1985. *Les héritiers : les étudiants et la culture.* Paris : éd. de Minuit.

Boyer H. 1991. *Éléments de sociolinguistique*. Paris : Dunod

Boyer H. (dir.).1996. *Sociolinguistique: territoire et objets*. Lausanne : Delachaux et Niestlé.

Boyer H. 2008. *Langue et identités: sur le nationalisme linguistique.* Limoges : Lambret-Lucas.

Bradac J., Cargile A.C. & Hallett J.S. 2001. "Language attitudes: Retrospect, Conspect, and Prospect" in Robinson P. & Giles H. *The New Handbook of Language and Social Psychology*. Chichester : John Wiley & Sons. Pp 137-155.

Bright W. (ed.) 1992. *International Encyclopedia of Linguistics.* Vol.1/4. New-York/Oxford : Oxford University Press.

Calvet L.J. 1987. *La guerre des langues, et les politiques linguistiques*. Paris : Payot.

Calvet L.J. 2002. *Le marché aux langues: les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : Plon.

Calvet L.J. 2005 [1993]. *La sociolinguisique*. 5ème édition mise à jour. Paris : Presses Universitaires de France. (*Que sais-je?* N°2731)

Cellard J. 1983. "Les chroniques de langage" in Bédard E. & Maurais J. (dir.) *La norme linguistique*. Montréal : Publications du Québec ; Paris : Dictionnaire le Robert. Pp 651-666.

Chand V. 2009. "[v]at is going on ?: Local and Global Ideologies about Indian English". *Language in Society.* Vol. 38, n°4. Pp 393-422.

Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Expression Contemporaine (C.I.E.R.E.C.) 2008. *Etrange-etranger : études de linguistique anglaise*. Saint-Etienne: Publications de l'université de Saint-Etienne.

Clément R. & Noels K.A. 2006. "Communication et société" in Vallerand R.J. *et al*.. *Les fondements de la psychologie sociale.* 2ème Ed. Montréal (Québec) : Editions de la Chenelière. Pp 317-325.

Coulmas F. (ed.) 1997. *The Handbook of Sociolinguistics*. Oxford : Blackwell.

Coupland N. & Jaworski A. 1997. *Sociolinguistics : a Reader and Coursebook.* London: Macmillan Press.

Crystal D. 2000. *Language Death*. Cambridge : Cambridge University Press.

Crystal D. 2003. *The Cambridge Encyclopedia of the English Language*. 2nd Ed. Cambridge University Press.

Dörnyei Z., Csizèr K. & Németh N. 2006. *Motivation, Language Attitudes and Globalisation: a Hungarian Perspective*. Clevedon/Toronto : Multilingual Matters Ltd.

Dubois J., Giacomo M., Guespin L., Marcellesi C., Marcellesi J.B. & Mével J.P. 2007 [1994]. *Linguistique et sciences du langage : Grand dictionnaire.* Paris : Larousse.

Encrevé P. 1976. "Préface" in Labov W. 1976. *Sociolinguistique.* Paris : Ed. de Minuit.

Étiemble R. 1991 [1973]. *Parlez-vous franglais ?: fol en France, mad in France, la belle France, label France*. Paris : Gallimard.

Fishman J. 1992. “The Sociology of English as an Additional Language” in Kachru B.B. (dir.) *The Other Tongue: English Across Cultures*. Urbana : University of Illinois Press. Pp 15-22.

Gardner R.C. & Lambert W.E. 1972. *Attitudes and Motivation in Second Language Learning.* Rowley : Newbury House.

Gardner R.C. 1979. “Social Psychological Aspects of Second Language Acquisition” in Giles H. & St Clair R.N. (dir.) *Language and Social Psychology.* Oxford : Blackwell. Pp 193-220.

Gardner R.C. 1985. *Social Psychology and Second Language Learning: The Role of Attitudes and Motivation*. London : Edward arnold.

Garrett P. 2010. *Attitudes to Language*. Cambridge : Cambridge University Press.

Geunier N., Genouvrier E. & Khomsi A. 1983. “Les français devant la norme” in Bédard E. & Maurais J. (dir.) *La norme linguistique*. Montréal: Publications du Québec; Paris : Dictionnaire le Robert. Pp 763-787.

Hagège Cl. 1985. *L'homme de paroles: contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris : Fayard.

Hagège C.L. 2000. *Halte à la mort des langues*. Paris : Odile Jacob.

Hagège Cl. 2009. *Dictionnaire amoureux des langues.* Paris : Plon/Odile Jacob.

Haugen E. 2003. “Dialect, Language, Nation” in Paulston C.B. & Tucker G.R. (dir.) *Sociolinguistics: the Essential Readings*. Malden (Mass.) : Blackwell. Pp 411-422.

Henry E.S. 2010. “Interpretations of “Chinglish”: Native Speakers, Language Learners and the Enregisterment of a Stigmatized Code”. *Language in Society.* Vol. 39, n°5. Pp 669-688.

Hernandez-Campoy J.M. 2005. review of Garrett P., Coupland N., Williams A. 2003. *Investigating Language Attitudes: Social Meanings of Dialect, Ethnicity and Performance*. *Language in Society.* Vol. 34, n°3. Pp 467-470.

Hilgendorf, S.K. 2007. “English in Germany: contact, spread and attitudes”. *World Englishes.* Vol.26, n°2. Pp131-148.

Houville S.L. 2010. *English as a Lingua Franca and English-Based Pidgins and Creoles: a Comparison*. Mémoire de Master I sous la direction de Benrabah M. Non publié.

Labov W. 1976. *Sociolinguistique.* Traduit de l'anglais par Alain Khim. Paris : Ed. de Minuit.

Lafontaine D. 1986. *Le parti pris des mots: normes et attitudes linguistiques.* Bruxelles : P. Mardaga.

Lagarde C. 2008. *Identité, langue et nation: qu'est-ce qui se joue avec les langues*. Canet : Trabucaire.

Lai M.L. 2005. “Language Attitudes of the First Postcolonial generation in Hong-Kong secondary schools”. *Language in Society.* Vol. 34, n°3. Pp 363-388.

Lambert W.E. 1979. “Language as a Factor in Intergroup Relations” in Giles H. & St Clair R.N. (dir.) *Language and Social Psychology.* Oxford : Blackwell. Pp 186-192.

Leclerc J. 2010. *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec : TLFQ/Université Laval. Version en ligne : [http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/]. Site internet visité en février 2011.

Ledegen G. 2000. *Le bon français : les étudiants et la norme linguistique*. Paris : l'Harmattan.

Lewis P. (dir.) 2009. *Ethnologue: Languages of the World.* 16th Ed. Dallas : SIL International. Version en ligne : [http://www.ethnologue.com]. Site internet visité en janvier 2012.

Lindemann S. 2002. “Listening with an Attitude: a Model of Native-Speaker Comprehension of Non-Native speakers in the US”. *Language in Society.* Vol. 31, n°3. Pp 419-442.

Macaulay R.K.S. 1975. “Negative Prestige, Linguistic Insecurity and Linguistic Self-Hatred”. *Lingua: International Review of General Linguistics.* Vol. 36, n°2-3. Amsterdam : Elsevier. Pp 147-161.

Mair C. (dir.) 2003. *The Politics of English as a World Language: New Horizons in Postcolonial Cultural Studies*. Amsterdam : Rodopi.

Marchand F. (dir.) 1975. *Manuel de linguistique appliquée: la norme linguistique.* Vol. 4. Paris : Delagrave.

Mesthrie R., Swann J., Deumert A. & Leap W.L. 2000. *Introducing sociolinguistics*. Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.

Milroy L. 2004. “Language Ideologies and Linguistic Change” in Fought C. (dir.) *Sociolinguistic Variation: Critical Reflexions*. Oxford : Oxford University Press. Pp 161-177.

Ministère de la Culture : [http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/droit/decret30796.html] ; [http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm].
Site internet visité en avril 2012.

Morsly, D. 1990. “Attitudes et représentations linguistiques”. *La linguistique: revue de la société internationale de linguistique fonctionnelle.* Vol. 26, n°2. Paris : Presses Universitaires de France. Pp 77-86.

Moseley C. (ed.). 2010. *Atlas des langues en danger dans le monde*, 3ème ed. Paris : Éditions UNESCO. Version en ligne : [http://www.unesco.org/culture/en/endangeredlanguages/atlas]. Site internet visité en avril 2012.

Onysko A. 2009. “Exploring Discourse on Globalizing English”. *English Today* n°97. Pp25-36.

O'Rourke B. 2011. *Galician and Irish in the European Context*. New-York : Palgrave Macmillan.

Pennycook A. 1994. *The Cultural Politics of English as an International Language.* London; New York : Longman.

Phillipson R. 1992. *Linguistic Imperialism.* Oxford : Oxford University Press.

Preston D.R. 2010a. "Language With an Attitude" in Meyerhoff M. & Schleef E. (éds.) *The Routledge Sociolinguistics Reader.* London/New-York : Routledge. Pp 112-132.

Preston D.R. 2010b. "The Li'l Abner Syndrome: Written Representations of Speech" in Meyerhoff M. & Schleef E. (éds.) *The Routledge Sociolinguistics Reader.* London/New-York : Routledge. Pp 132-138.

Qiang N. & Wolff M. 2005. "Is EFL a Modern Trojan Horse ?". *English Today* n°84. Pp 55-60.

Rahman T. 2009. "Language Ideology, Identity, and the Commodification of Language in the Call Centers of Pakistan". *Language in Society.* Vol. 38, n°2. Pp 233-258.

Rey A. 2007. *L'amour du français: contre les puristes et autres censeurs de la langue.* Paris : Denoël.

Rey A. & Rey J. (dir.) 2007. *Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert.

Ross N.J. 2004. "Academies and Attitudes". *English today* n°79. Pp 23-28.

Schaffer D. 2010. "Old Whine Online: Prescriptive Grammar Blogs on the Internet". *English today* n°104. Pp 23-28.

Smith R. 2005. "Global English: gift or curse ?". *English Today* n°82. Pp 56-62.

Tabouret-Keller A. 2002. "Incidences de la normalisation des langues instituées (standard) sur l'alphabétisation et la "mort des langues" " in Weydt H. (éd.) *Langue-communauté-signification: approches en linguistique fonctionnelle: Actes du XXV ème Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*. Francfort-sur-le-Main : Peter Lang. Pp 159-163.

Thèvenot J. 1976. *Hé ! La France, ton français fout le camp !.* Gembloux : Ed. J.Duculot S.A.

Thomason S.G. 2001. *Language Contact: an Introduction*. Edinburgh : Edinburgh University Press.

Thompson J.B. 1992. "Préface" in Bourdieu P. 1992. *Language and Symbolic Power.* Cambridge : Polity Press.

Todd L. 1984. *Modern Englishes, Pidgins and Ceoles*. Oxford: Blackwell

Trask R.L. 2004. *Language: the Basics*. 2ème Ed. London/New-York : Routledge.

Université du Québec à Chicoutimi (UQUAC):
[http://wwwens.uqac.ca/~flabelle/socio/attitude.htm]. Site internet visité en décembre 2011.

Vallerand R.J. *et al.* 2006. "Attitudes" in Vallerand R.J. *et al*. *Les fondements de la psychologie sociale.* 2ème Ed. Montréal (Québec): Editions de la Chenelière. Pp 235-290.

Walter H. 1996. *L'aventure des mots français venus d'ailleurs.* Paris : Robert Lafont.

Walter H. & Walter G. 2010 [2009]. *Dictionnaire des mots d'origine étrangère.* 2ème Ed. Paris : Larousse.

Weydt H. 2002. "Pourquoi les conflits linguistiques ?" in Weydt H. (éd.) *Langue-communauté-signification: approches en linguistique fonctionnelle : Actes du XXV ème Colloque International de Linguistuique Fonctionnelle*. Francfort-sur-le-Main : Peter Lang. Pp 39-47.

Widdowson H. 2009. "The Ownership Of English" in Jenkins J. *World Englishes: a Resource Book for Students*. 2nd Ed. London/New-York : Routledge. Pp 183-189.

Yaguello M. 1988. *Catalogue des idées reçues sur la langue*. Paris: Ed. du Seuil.

Table des annexes

Annexe 1 : Questionnaire 137

Annexe 2 : Résumé des réponses.....141

Annexe 1 : Questionnaire

Est présentée ici une reproduction du questionnaire de cette enquête, tel qu'accessible entre novembre 2011 et février 2012 à l'URL suivante :
https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?formkey=dDNRa1dnTjRwNDNLOHNnMC1YemJaaUE6MQ

Les cases vides représentent des cases de texte libre. Sauf mention contraire, il n'est possible de ne cocher qu'une seule réponse

Bienvenue,
ce questionnaire s'adresse à vous en tant qu'étudiants et jeunes actifs francophones, afin d'en savoir plus sur le regard que vous portez sur le français et l'anglais. Il est l'objet d'un travail universitaire de cinquième année. Je vous demanderais donc d'y répondre avec sérieux et franchise.

Le questionnaire est strictement anonyme et ne prend que quelques minutes.
Merci beaucoup d'avance.

N'OUBLIEZ PAS DE CLIQUER SUR "ENVOYER" A LA FIN DU QUESTIONNAIRE.

Votre âge :

Sexe :
- Homme
- Femme

Vous êtes :
- Étudiant
- Jeune actif
- Chercheur d'emploi
- Autre :

Votre niveau d'études :
- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Thèse
- Autre :

Filière :
(Sciences, droit, langues, sciences humaines, commerce, sport, sciences politiques, littérature, génie civil, journalisme, etc.)

Intitulé de votre formation ou de votre métier :

Votre (vos) langue(s) maternelle(s) :

Avez-vous, ou êtes-vous en train d'apprendre l'anglais ?

- Oui
- Non

Si oui, pendant combien d'années :

Autres langues ou dialectes parlés :

1/Si vous parlez anglais, estimez-vous :

- Avoir un bon niveau d'anglais
- Vous débrouiller dans un anglais correct
- Vous débrouiller dans un anglais approximatif
- Avoir un mauvais niveau d'anglais

2/ Votre métier (envisagé ou actuel) vous amène-t-il, ou vous amènera-t-il souvent à communiquer en anglais ?

Tous les jours – Très souvent – Souvent – Rarement – Très rarement – Jamais

3/ D'une manière générale, pensez-vous que la langue française soit envahie par l'anglais ?

- Je ne l'ai pas remarqué
- Il y a de plus en plus d'anglais, mais je ne pense pas que ce soit un envahissement
- Oui, c'est envahissant
- Tout à fait, c'est irritant

3bis/ Si vous pensez que c'est un envahissement, quelles en sont pour vous les causes ?
(1 pour une cause très importante, 5 pour une cause très peu importante)

L'expansion culturelle et économique américaine nous impose l'anglais
1 – 2 – 3 – 4 - 5

Les médias et les intellectuels utilisent de plus en plus l'anglais par effet de mode
1 – 2 – 3 – 4 - 5

Notre propre volonté d'utiliser des mots anglais
1 – 2 – 3 – 4 - 5

De tous temps le français a emprunté beaucoup de mots étrangers
1 – 2 – 3 – 4 - 5

La langue française est trop faible linguistiquement pour se défendre face à l'anglais
1 – 2 – 3 – 4 - 5

3ter/ Toujours si vous pensez que c'est un envahissement, pensez-vous à d'autres causes ?

4/ Pensez-vous vous-même utiliser beaucoup de mots anglais (des anglicismes) ?

- J'en utilise beaucoup, c'est pratique (vous les utilisez de votre plein gré)
- J'en utilise beaucoup, mon environnement m'y force (vous les utilisez par nécessité)
- J'en utilise seulement quelques-uns, les plus courants
- Je fais attention à en utiliser le moins possible

5/ Pensez-vous que les anglicismes soient :

- Plutôt un enrichissement du vocabulaire
- Plutôt un appauvrissement du vocabulaire
- Sans avis
- Autre : [ ]

6/ Pensez-vous que l'utilisation d'anglicismes vous soit favorable pour acquérir de la reconnaissance ou de la crédibilité ?

Dans votre vie professionnelle :

- Oui
- Non

Dans votre vie privée :

- Oui
- Non

7/ Pensez-vous que l'anglais, utilisé de plus en plus comme langue internationale, soit une des principales causes de la mort d'autres langues (dialectes) dans le monde ?

- Oui
- Non
- Sans avis

8/ Pensez-vous qu'en France la langue française soit mise en danger de disparition par l'extension de la langue anglaise dans le monde ?

- Oui à court terme
- Oui à long terme
- Non
- Sans avis

9/ Pensez-vous que les anglicismes soient :

Plusieurs réponses possibles

- Une mode, un moyen de se faire valoir
- Un changement durable et radical dans notre langue
- La trace linguistique inévitable de l'hégémonie culturelle et économique américaine
- Le signe d'une richesse multiculturelle dans notre société

10/ Etes-vous pour la défense des langues régionales ?

(Exemples : le breton, le créole, l'écossais, le gallois, le basque, le flamand, etc.)

- Oui
- Non
- Sans avis

11/ Quand vous parlez votre (vos) langue(s) maternelle(s) :

- Vous faites attention à ne pas faire de fautes
- Peu importe s'il y a des fautes, du moment que vous êtes compris

11bis/ Quand vous parlez une langue étrangère :

- Vous faites attention à ne pas faire de fautes
- Peu importe s'il y a des fautes, du moment que vous êtes compris

12/ Pour vous, qui doit régir la langue et son utilisation ?

Plusieurs réponses possibles

- Une académie indépendante (comme c'est le cas en France, en Italie ou en Espagne, mais pas dans tous les pays)
- Le gouvernement
- Le système scolaire
- Les dictionnaires et les grammaires
- L'usage des intellectuels (auteurs connus, professeurs, classe politique,...)
- L'usage du plus grand nombre, de la majorité des locuteurs
- La langue ne doit pas forcément être régie, elle est autonome et chacun en fait ce qu'il en veut du moment qu'il est compris
- Autre : _____

13/ Concernant la langue française, vous estimez-vous plutôt :

Laxiste 1 – 2 – 3 – 4 – 5 Intransigeant

Annexe 2 : Résumé des réponses

Pour une lecture plus immédiate des résultats généraux de l'enquête, il est présenté ici un résumé non-exhaustif, sous forme graphique, des réponses au questionnaire sur la base des 379 réponses « exploitables ». Les données sont exprimées en valeur absolue du nombre de réponses.

Question 1/ Si vous parlez anglais estimez-vous :

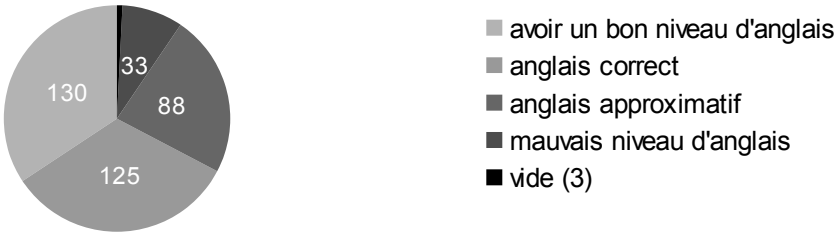

Question 2/ Votre métier (envisagé ou actuel) vous amène-t-il, ou vous amènera-t-il souvent à communiquer en anglais ?

Question 3/ D'une manière générale, pensez-vous que la langue française soit envahie par l'anglais ?

Question 4/ Pensez-vous vous-même utiliser beaucoup de mots anglais (des anglicismes) ?

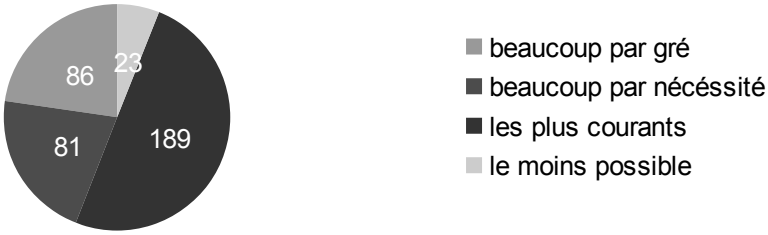

Question 5/ Pensez-vous que les anglicismes soient :

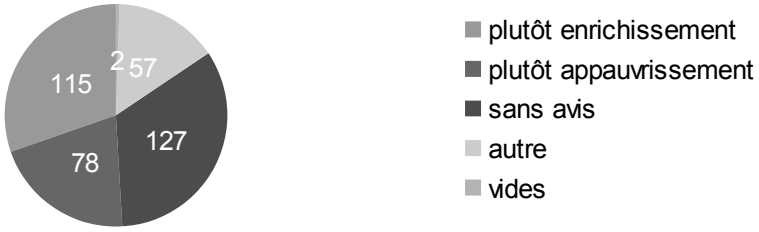

Question 6/ Pensez-vous que l'utilisation d'anglicismes vous soit favorable pour acquérir de la reconnaissance ou de la crédibilité ?

Dans votre vie professionnelle :

Dans votre vie privée :

Question 7/ Pensez-vous que l'anglais, utilisé de plus en plus comme langue internationale, soit une des principales causes de la mort d'autres langues (dialectes) dans le monde ?

Question 8/ Pensez-vous qu'en France la langue française soit mise en danger de disparition par l'extension de la langue anglaise dans le monde ?

Question 9/ Pensez-vous que les anglicismes soient :

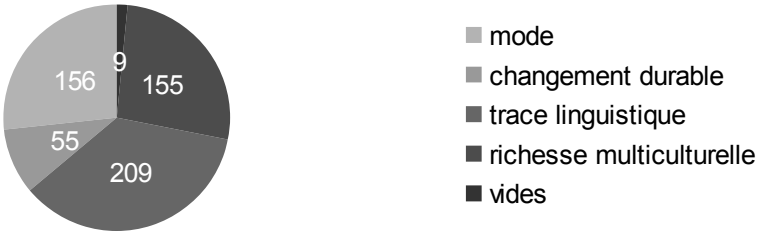

(Le total des valeurs est supérieur à celui des répondants du fait de la possibilité de réponse multiple)

Question 10/ Etes-vous pour la défense des langues régionales ?

Question 11/ Quand vous parlez votre (vos) langue(s) maternelle(s) :

Question 11bis/ Quand vous parlez une langue étrangère :

Question 12/ Pour vous, qui doit régir la langue et son utilisation ?

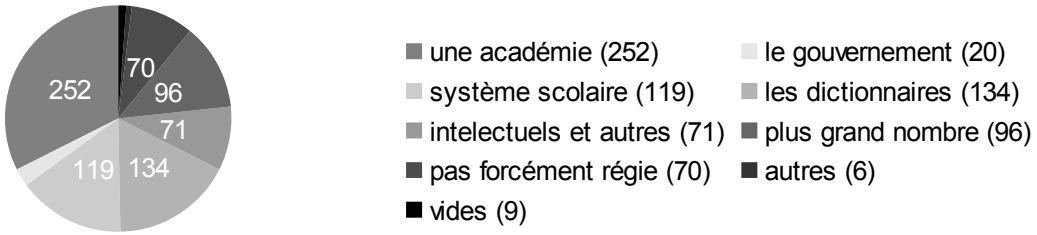

(Le total des valeurs est supérieur à celui des répondants du fait de la possibilité de réponse multiple)

Question 13/ Concernant la langue française, vous estimez-vous plutôt :

Résumé et mots-clé

Mots clés :

attitudes linguistiques, sociolinguistique, représentations linguistiques, préjugés, locuteur masqué, psychologie sociale du langage, insécurité linguistique, purisme, anglais international, norme linguistique.

Key-words :

language attitudes, sociolinguistics, social psychology of language, purism, linguistic norm, language ideology, matched-guise technique, opinions, stereotypes.

Résumé (Français) :

Ce mémoire s'attache à inventorier avec exhaustivité les différentes définitions et notions qui ont été attachées au domaine des attitudes linguistiques, depuis l'intérêt pour ces dernières à partir des années soixante-dix.

S'ajoute à cet inventaire la mise en évidence et l'explicitation des attitudes linguistiques prévalentes de la part des Français et des Anglais envers la langue de l'un et de l'autre, ainsi qu'envers leur propre idiome. Il est aussi fait cas des causes de la formation de représentations attitudinales classiques que sont, par exemple, la normativité ou le purisme linguistque.

Une grande partie du mémoire s'intéresse aux méthodologies de la recherche dans ce domaine et se conclut par une application concrète d'une partie de ces méthodologies.

Abstract (English) :

This work makes a thorough inventory of the different definitions and notions that are linked to the field of language attitudes since much interest have had been attached to them in the 1970's.

This inventory is added by the enlightening and the explanation of the most common language attitudes between French speakers and British English speakers, as well as towards their own language. Are also studied in this work the main causes for the adoption of classical attitudinal recations that are purism and normativism.

A great part of this dissertation deals with the methodology of research in the field, and finishes with the application of some of them.